L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1229 - VENDREDI 02 AOÛT 2013 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



Préparation de vos semences
(céréales, colza, pois...)

Pour minimiser vos coûts de semences, faites confiance à un trieur à façon.
Contactez-nous !

Les Bruyères 89100 Collemiers
03 86 95 04 81 - Email: eta-picouet@orange.fr



Phénomènes climatiques
Une année à hauts risques

Orages dans la Nièvre, forte grêle dans les vignobles... la météo de l'été poursuit ses caprices et n'épargne aucune production. *Pages 09 et 12*

Côte d'Or

› **Moissons au nord de Dijon**

Cap sur le colza



Nièvre

› **Foire aux culards à Moulins-Engilbert**

Prix moyens en hausse



Yonne

› **Entreprises agricoles**

L'emploi des seniors





Avec JCB et les nouveaux moteurs ÉCOMAX,
> ÉCONOMISEZ 5456€* DE CARBURANT SUR 3 ANS

* Chiffres basés sur des tests réalisés sur le nouveau modèle TELESCOPIC JCB 541-70 Agri Super Tier 4i Efficient Design d'une puissance de 125 cv (93kW) et le modèle sortant TELESCOPIC JCB 541-70 Agri Super Tier 3 d'une puissance de 130 cv (97 kW); les calculs se faisant sur une base de 1000 heures par an en cycle mixte, et de 0,84€/l. Les données et les économies potentielles se basent sur les chiffres de recherches JCB. Les chiffres tendent à donner une indication sur les économies et ne doivent pas être considérés comme des économies réelles. JCB se réserve le droit de modifier l'ensemble des données.

JCB AGRI

G. BUCHEZ

Secteurs
Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
Bazolles

03 86 20 17 38



Terrassement
Création plate-forme
Assainissement
Transport

SARL Bourgogne Travaux Publics
La Baratte - 58000 Saint Éloi
Tél./fax : 03 86 21 94 90
Port. : 06 82 85 40 55
bourgogne.travaux.publics@orange.fr

Sommaire

Panorama
02 • Point de vue
• Les prévisions météo
• Clin d'œil
03 • Projet de loi: une économie pour les territoires
• PRI Info

Côte d'Or
04 • Graines de Noé: à la découverte des blés anciens
05 • DDT: attributions de références laitières supplémentaire pour la campagne 2013-2014
06 • Moissons au nord de Dijon: cap sur le colza

Nièvre
07 • Foire aux culards de Moulins-Engilbert: des prix moyens en hausse
08 • Finaliste parmi 10 éleveurs allaitants français: votez pour Karelle Pautet !
09 • Orages très localisés sur la Nièvre: 11 mois de travail agricole anéantis

Yonne
10 • Quotas laitiers: aide à la cessation de production laitière
11 • Emploi: l'emploi des seniors dans les entreprises agricoles

Bourgogne
12 • Le vignoble de la Côte de Beaune touché par la grêle: comment panser les plaies ?
13 • Le recours à la prestation de services: les précautions à prendre

Services
18 • Cours et marchés
20 • Petites annonces
22 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

pointdevue

Élevage en France: Stop ou encore!

Les éleveurs de races à viande du Grand Massif central ont pris acte des différentes possibilités ouvertes par l'accord européen du 26 juin pour l'application de la future PAC en France. Ils estiment que des opportunités ont été ouvertes et qu'il serait suicidaire de ne pas les saisir. L'enjeu est de taille au regard de l'importance occupée par l'élevage dans l'économie du Massif central et de la France. Rappelons que le travail d'un éleveur, ce sont 7 emplois induits partout sur tout le territoire ! L'équilibre est pourtant fragile. Cette année encore, les éleveurs ont accusé des revenus extrêmement faibles. Non contents de figurer en bas de l'échelle des revenus, les éleveurs doivent faire face à de fortes contraintes liées à la conservation des prairies permanentes ne leur laissant aucune marge de manœuvre. Ces obligations empêchent toute adaptation des exploitations, visant notamment à l'autonomie fourragère et exclusivement ciblées et supportées par les zones à contraintes naturelles. C'est la double peine! Dans ce contexte, les éleveurs demandent que soient portés à leur maximum tous les leviers possibles pour orienter les soutiens vers l'élevage, notamment :
- que les soutiens aux zones à contraintes naturelles soient portés au plafond autorisé par Bruxelles;
- que la PMTVA (Prime au maintien du troupeau vaches allaitantes) soit portée à 250 euros;
- que les autres productions animales fragilisées avec des faibles revenus voient leurs soutiens couplés augmenter.

Sur ce sujet, les éleveurs du grand Massif Central dénoncent toutes les propositions visant à supprimer la PMTVA. C'est pourquoi nous nous y opposons fermement, car cela reviendrait purement et simplement à saborder le troupeau allaitant français, ses éleveurs, ses filières, ses emplois. Sauver l'élevage, ce n'est pas planifier sa destruction en protégeant des situations de rentes non économiques. L'Etat français doit privilégier l'économie qui souffre et notamment l'élevage. C'est dans ce contexte qu'une délégation de la section bovine de la FDSEA 58 s'est rendue mercredi dernier à une réunion du bassin des races à viandes du grand Massif central, à Aubière (63), afin de finaliser les actions et les positions des éleveurs du bassin.

COMMUNIQUE BASSIN DES RACES A VIANDE DU GRAND MASSIF CENTRAL

enbref

Fermages Hausse de l'indice de 2,35%

L'indice national des fermages est évalué à 106,76 pour l'année 2013, contre 103,95 en 2012, d'après un arrêté du ministre de l'Agriculture paru le 26 juillet au Journal Officiel. Soit une augmentation de 2,35% par rapport à 2011. Cet indice, détermine le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation agricole. Le nouveau loyer par hectare en 2013 se calcule ainsi : loyer par hectare en 2012 x 106,76/103,95.

ESB allègement du dispositif de surveillance à l'abattoir

Un arrêté paru au Journal Officiel du 27 juillet révise les conditions auxquelles doivent satisfaire les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise en marché de viandes fraîches. Le teste de dépistage de l'ESB est repoussé aux animaux âgés de plus de 48 mois, au lieu des 24 mois jusqu'ici en vigueur. La mesure intéresse les bovins accidentés à l'abattoir, les bovins abattus d'urgence en dehors d'un abattoir, les taureaux mis à mort dans le cadre des corridas et les bovins présentant lors de l'inspection antemortem une ou plusieurs anomalies.

Économie Le prix des engrais azotés dépend... du prix du blé !

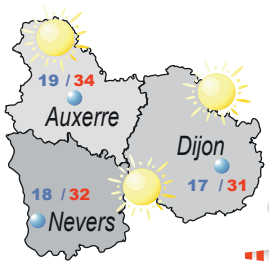
Une étude des Chambres d'agriculture (APCA) met en évidence la corrélation entre l'évolution du prix du blé, devenue *«une variable significative»* et celle des engrais azotés. Cette corrélation est mise en évidence à partir de 2007. *«Les prix de l'engrais azoté ont fortement augmenté après la flambée des prix des céréales de 2007-2008»* souligne l'étude. Principal composant du coût de production, le gaz participe à l'inflation. Mais il est loin d'agir seul : la demande des agriculteurs est tout aussi déterminante. La hausse du prix mondial du blé et des céréales en général, a incité les agriculteurs à produire plus, de qui a conduit à soutenir la demande mondiale en engrais. Mais l'APCA insiste toutefois sur le fait que d'autres variables, que l'étude n'a pas pris en compte, pourraient avoir une influence.

Dijon Céréales *vous présente la météo de la Bourgogne du 2 au 11 août*

DIJON CÉRÉALES

AGATE FRANCE
AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 2 Août

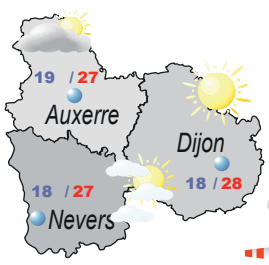


Ensoleillé
Un temps agréable et pleinement ensoleillé en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 16 à 18 °C
T° maxi : 33 à 35 °C
Vents : Sud-Sud-Est 20 km/h

St Julien
Soleil : 06:52 - 21:29
Lune : 03:00 - 18:18

Samedi 3 Août

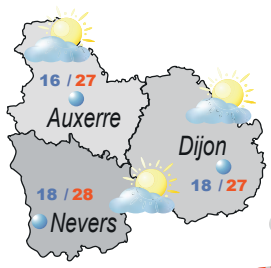


Éclaircies
Le soleil restera présent mais sera accompagné de quelques nuages. Les vents resteront modérés.

T° mini : 17 à 19 °C
T° maxi : 27 à 29 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

Ste Lydie
Soleil : 06:53 - 21:28
Lune : 03:48 - 19:02

Dimanche 4 Août



Agréable
Ce dimanche sera agréable, avec un soleil accompagné de quelques cumulus de beau temps. Les vents seront faibles.

T° mini : 15 à 17 °C
T° maxi : 27 à 29 °C
Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

St Jean-Marie
Soleil : 06:54 - 21:27
Lune : 04:41 - 19:42

Prévisions à 7 jours

Lundi 5 au Mercredi 7 Août :

Un ciel clair en perspective pour ces prochains jours.

Vents : Sud à 10 km/h
T° mini. : 14 à 24 °C T° maxi. : 34 à 36 °C

Jeudi 8 au Dimanche 11 Août :

Belles éclaircies et orages pour cette période.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 15 à 23 °C T° maxi. : 31 à 33 °C

clind'œil

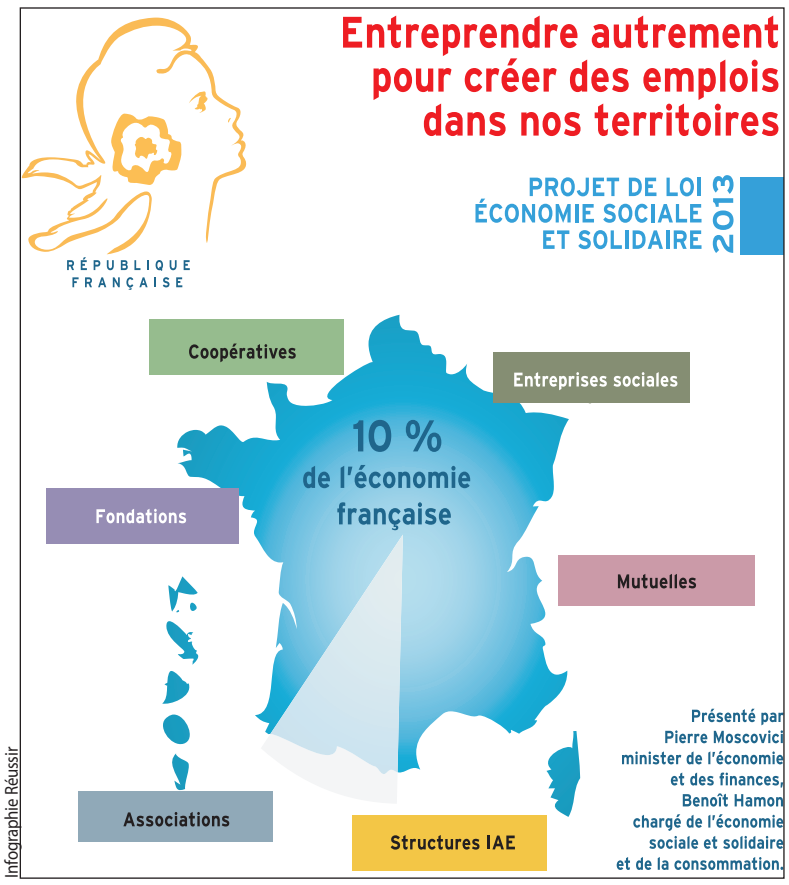


Projet de loi

Une économie pour les territoires

Le gouvernement vient de présenter un projet de loi sur l'économie sociale et solidaire. Loin des vieux clichés, elle peut servir de levier de relance de l'activité.

L'économie globale va mal, on le sait et on entend, voit ou lit chaque jour quelque chose de nouveau à ce sujet. Et les hypothèses de reprise de la croissance, qui est là selon le Président mais qui tarde à réellement se manifester pour la plupart des économistes, ne simplifient pas la donne et surtout ne rassurent pas les citoyens de l'Hexagone. Récemment, le gouvernement a également adopté un projet de loi portant création des métropoles, un souci supplémentaire pour tous les élus, acteurs, habitants et représentants des territoires, notamment ruraux.



Renouveler l'image

Dans ce contexte, la présentation du projet de loi, le 24 juillet en Conseil des ministres, intitulé «Projet de loi économie sociale et solidaire. Entreprendre autrement pour créer des emplois dans nos territoires», apparaît comme un sérieux outil à mettre en œuvre pour la revitalisation des territoires. Ce secteur dit de l'ESS pèse déjà, sans qu'on le sache vraiment, 10 % dans l'économie française. *«Il compte 2,4 millions de salariés, soit 1 emploi privé sur 8, dans 200 000 structures : associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales. Ces dix dernières années, le secteur a créé 23% d'emplois nouveaux contre 7% pour l'économie traditionnelle. Et d'ici à 2020, ce sont 600 000 emplois qui seront à renouveler en raison des départs à la retraite»*, explique Benoît Hamon, ministre en charge de défendre ce projet.

Bien souvent cependant, le secteur souffre d'une image un peu vieillotte, en marge de la société avec un état d'esprit plutôt éloigné des critères habituels de l'économie de marché. C'est l'un des paris énormes du gouvernement de renouveler cette image et de parier sur les besoins locaux et sur le dynamisme de ses acteurs pour augmenter le poids de l'ESS dans l'économie tout court.

Globalement, on estime que l'ESS *«répond à des besoins sociaux dans des secteurs qui connaissent aujourd'hui une forte croissance comme le recyclage, la transition énergétique, l'économie collaborative et numérique ou les services à la personne. 68 % des services d'aide à domicile sont par exemple portés par des entreprises de l'ESS»*. On peut aussi signaler que 30 % des hôpitaux sont gérés par des acteurs de l'ESS. Tout le secteur de la coopération, donc la coopération agricole et agroalimentaire, en font partie et cette branche est bien la preuve, notamment à l'export, du dynamisme et de l'esprit d'innovation du secteur.

Le contenu du projet de loi

À cela, il faut ajouter qu'un certain nombre de chercheurs, d'économistes et d'autres institutions ont réfléchi sur des outils nouveaux à créer pour renforcer l'essor du secteur. Tout cela converge enfin aujourd'hui !

Tous les efforts du projet de loi tendent à dessiner de façon très précise les contours du secteur avec ses spécificités. À partir de là, le texte propose aussi de définir les moyens, les techniques, les outils dans les domaines juridique, financier mais aussi de la gouvernance qui permettent aux porteurs de projets et à leurs interlocuteurs de parler le même langage.

Pour le gouvernement, le projet de loi sur l'ESS vise donc à une meilleure identification des acteurs par les financeurs, à donner accès à des financements dédiés, à améliorer la sécurisation de l'environnement juridique, à donner un pouvoir d'agir pour les salariés, à contribuer à la création d'emploi dans les territoires, à aider à la consolidation du modèle économique des entreprises de l'ESS et enfin à inscrire la politique publique de l'ESS dans la durée.

Désormais, un porteur de projet en ESS pourra utiliser des outils comme les fonds propres, le financement par appel à la collectivité citoyenne (notion de crowdfunding en américain), les avances remboursables ou encore les prêts participatifs. Les formes de sociétés comme les Scop ou encore les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE), peut-être même les SCIC (Société coopérative à intérêt collectif) ne seront plus des expressions tabous ou répondant à des notions très floues. Le gouvernement compte également renforcer, à travers cette initiative, le concept de Pôle territorial de coopération économique : structure rassemblant a minima des entreprises de l'ESS et des entreprises commerciales, auxquelles peuvent se joindre des collectivités territoriales, des centres de recherche ou des organismes de formation. Ces acteurs mettent en oeuvre une stratégie de mutualisation : de locaux, de services, de compétences.

Rendez-vous à la rentrée pour un examen parlementaire !

THIERRY MICHEL

▸ Repères

Livre blanc

Pour aller plus loin sur les questions de financement et de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), Finance Innovation, un pôle de compétitivité, vient de publier un livre blanc sur le sujet. Après avoir fait le point sur ce qu'est l'ESS en France et en Europe, les auteurs étudient comment donner un vrai tremplin d'envol à ce secteur en s'appuyant notamment sur quelques réussites sélectionnées. Le livre détaille aussi les outils et dispositifs classiques existants pour financer de tels projets tout en passant en revue des techniques moins connues, moins employées et examine la création de moyens nouveaux. Un aspect important est bien sûr la formation et la sensibilisation, notamment à l'école dans les programmes d'économie. Un fil rouge de toute façon : la relation indispensable entre projet, territoire et acteurs de ces territoires. Pour en savoir plus : www.finance-innovation.org.

▸ PRI info

Côte d'Or Devenir agriculteur/agricultrice : comment faire ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Info Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État et le Fonds Social Européen). Nous organisons des sessions collectives au Point Info Installation, contactez Florian Bernard au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'Etat). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 45 99.

Saône et Loire Déclaration de cessation d'activité agricole

L'article L 330-2 du code rural impose que dix huit mois au moins avant leur départ prévu à la retraite, les exploitants agricoles fassent connaître à la Chambre d'Agriculture leur intention de céder leur activité. Au delà de l'aspect réglementaire, cette démarche vous permettra d'entrer en contact avec un spécialiste des questions de cessation d'activité et de transmission qui vous proposera un rendez vous pour vous accompagner dans votre réflexion, vos démarches de transmission et votre recherche de successeur (accueil financé par l'Europe (FSE) et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Pour tout renseignement, contacter Gaël Pellenz au 03 85 29 57 33.

Yonne La retraite ça se prépare

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

rendez-vous

31/08-1/09 Finale régionale des labours et Pays en Fête en Haute-Saône

Jeunes agriculteurs de Haute-Saône organisent la finale régionale Bourgogne Franche-Comté de Labours, le 1er septembre à Montbozon, dans le cadre de leur festival Pays'en Fête. Les jeunes candidats issus des concours départementaux des deux régions Bourgogne et Franche-Comté, se mesureront pour des places en finale nationale des Labours, qui se déroulera dans l'Ain. Le Festival Pays en Fête, qui se déroulera du samedi 31 août au dimanche 1er septembre, sur une parcelle de 25 ha, accueillera de nombreuses animations, concours et une attraction phare, le show moto camion du Team Bourny.

à noter

Terres de Bourgogne Fermeture des bureaux du 15 au 23 août

Lecteurs, annonceurs... Nos bureaux seront fermés du 15 au 23 août inclus. Réouverture le lundi 26 août à 8h00.

Il n'y aura donc pas de journal le vendredi 23 août.

Par ailleurs, en raison du jeudi 15 août férié, notre édition du 16 août sera bouclée le mardi 13 août au soir.

Pensez à nous faire parvenir vos annonces légales avant le lundi midi et vos petites annonce avant le vendredi précédent. Merci de votre compréhension.

LA RÉDACTION

▸ Agenda

23-25/08 Fête du Charolais à Saulieu
Chaque année à la mi-août, Saulieu présente la fête du Charolais, concours de bétail de qualité. Cette manifestation est organisée par la Comice agricole local. Rencontre avec de nombreux éleveurs et les plus jolies bêtes de race Charolaise. Programme très varié : dégustations de viande charolaise, animations équestres folkloriques et exposition de matériels anciens, concours d'ovins, avicole et équestre.

24-25/08 Fête de l'agriculture à Châtillon
Cette année et pour la première fois, la Fête de l'agriculture est organisée par les JA du canton de Châtillon-sur-Seine, regroupant Montigny-sur-Aube et Laignes. Cet évènement aura lieu le samedi 24 et le dimanche 25 août à Châtillon-sur-Seine sur le site du Lycée La Barotte. Tout est réuni pour passer un bon moment :des animations, des jeux pour les enfants, des produits du terroir, une exposition de matériels agricoles, des concours, la présence d'animaux de la ferme…et une équipe JA à votre service ! Animations : baptême de l'air en hélicoptère - moiss'bat Cross – tracto Force – show équestre …Pour les enfants : labyrinthe de maïs - parcours en mini quad - structures gonflables…

Graines de Noé

A la découverte des blés anciens

Un voyage dans le temps ! Voila ce qui attendait les agriculteurs et boulangers venus samedi 13 juillet pour visiter la plateforme de blés anciens mise en place par l'association Graines de Noé.



Le 13 juillet un groupe d'agriculteurs et de boulangers a été reçu sur la plateforme des blés anciens mise en place par l'association *«Graines de Noé»*.

Bernard Ronot, fondateur de l'association, a d'abord présenté l'histoire de la culture céréalière depuis l'Aegilops, ancêtre de tous les blés, jusqu'aux blés modernes obtenus par croisements. Il a expliqué comment, dans la nature, des variétés apparaissent par croisement inter espèces et comment l'Homme a cherché à accélérer ce processus par l'hybridation. Bien que les mécanismes biologiques soient identiques, il y a selon lui une vraie différence entre ces deux approches. Alors que le croisement naturel est un mariage d'amour, l'hybridation est un mariage forcé. Peut-on dés lors penser que l'hybridation est forcément avantageuse? Voila ce à quoi il espère répondre en suivant en parallèle une population qu'il a croisée lui-même et ses populations parents.
Puis ce fut au tour de Pierre Rèivire, thésard à l'Inra, et de Sarah Obelianne, animatrice de Graines de Noé, de parler de la biodiversité cultivée et de sa protection via la sélection paysanne.
Le patrimoine génétique des plantes (anciennes ou pas) peut être utilisé pour la création de nouvelles variétés pour l'agriculture. Celles-ci peuvent être mises en place dans des stations centralisées où la sélection se fait dans des *«conditions de luxe»* (beaucoup d'azote, d'eau, de produits phytosanitaires, etc.) ou bien chez des agriculteurs qui vont ensuite cultiver eux même ces variétés. Dans le premier cas, les plantes obtenues se développent très bien en agriculture conventionnelle, mais peuvent poser problème si elles sont utilisées en bio car le milieu n'est plus aussi homogène que dans les stations de recherche. Dans le second cas, le résultat de la sélection sera adapté aux conditions de milieu et aux pratiques de l'agriculteur. L'objectif du Réseau Semences Paysannes et des associations qui le composent (comme Graines de Noé) est de créer des outils pour permettre aux paysans de sélectionner des variétés qui conviennent à leurs pratiques. Les paysans sont alors acteurs de la diversification de leurs cultures en sélectionnant les plantes qui les intéressent, en les croisant, ou en les mélangeant. Les variétés obtenues sont évaluées selon des critères définis ensemble par les paysans. Ces informations sont ensuite complétées par des mesures faites par l'Inra afin de faire une synthèse globale de la sélection sur chaque ferme.

Deux nouveaux salariés ont rejoint le groupement d'employeurs départemental ce mois-ci

Suite à un travail de recueil des besoins de main d'œuvre et d'organisation du partage salarial, le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 a recruté au mois de juillet deux nouveaux salariés en contrat CDI. L'une des embauches concerne un ouvrier agricole mis à disposition sur deux exploitations en polyculture élevage qui avaient toutes deux besoin d'un salarié à mi-temps. Le groupement d'employeurs s'est chargé d'établir le profil de poste, de trouver des candidats et d'organiser les entretiens d'embauche avec les adhérents. C'est également le groupement qui prend en charge la gestion administrative du salarié (contrat de travail, bulletin de salaire, déclarations trimestrielles…), qui accompagne les adhérents dans la relation avec le salarié et qui les conseil en matière d'obligations légales et réglementaires en droit du travail. Faire appel au groupement d'employeurs c'est donc se décharger d'une grande partie des contraintes liées au salariat mais également bénéficier d'un salarié selon ses besoins réels de main d'œuvre.
Pour répondre au besoin de main d'œuvre à temps partiel de trois entreprises du paysage, le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 a également recruté un mécanicien agricole qui a pour mission d'assurer la maintenance et l'entretien de leur parc matériel. Ces trois entreprises avaient besoin de compétences spécifiques en mécanique sans pour autant que ce besoin corresponde à un temps plein. Conscientes qu'il est difficile de pourvoir un tel poste à temps partiel, elles se sont tournées vers le groupement afin qu'il mutualise leurs besoins et mette en œuvre le partage salarial d'un mécanicien recruté à plein temps mais mis à disposition de leurs entreprises à temps partiel. Le groupement d'employeurs départemental offre de nombreux avantages à ses adhérents puisqu'il leur permet d'être en conformité avec la législation, d'être déchargés de la gestion administrative du salarié, de partager la responsabilité employeur et d'être accompagnés dans la relation avec le salarié.
Si vous aussi vous avez besoin de main d'œuvre, contactez Céline Flückiger au 03.80.68.67.68 ou par mail cfluckiger.fdsea21@orange.fr

COMMUNIQUÉ



Campagne laitière 2013-2014

Attributions de références laitières supplémentaires

La Direction départementale de territoire communique sur les modalités d'attribution de références laitières supplémentaires pour la prochaine campagne.



Les producteurs qui souhaitent obtenir des références laitières supplémentaires doivent en faire la demande en complétant l'imprimé prévu à cet effet.

Pour un supplément *«livraisons»* ou *«laiterie»*, le formulaire de demande est disponible auprès des laiteries. Il peut être également téléchargé sur le site Internet de la DDT (http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr/ - rubrique agriculture - quotas laitiers).

La demande de référence supplémentaire vous permettra de solliciter une attribution au titre des JA, du 1% linéaire et du solde de la réserve du bassin Grand Est.
pour un supplément *«vente directe»*, la réserve vente directe continue à être gérée au niveau départemental. Les imprimés peuvent être téléchargés sur le site Internet de la DDT.

Conditions d'éligibilité de la demande

Le respect des normes communautaires en matière de gestion des effluents d'élevage devra être effectif pour pouvoir bénéficier d'un complément de références laitières.
Les exploitants individuels et les associés dans une société âgés de plus de 62 ans ne peuvent pas bénéficier d'une attribution.

Pour prétendre à une attribution, le taux d'utilisation du quota, calculé sur la moyenne des deux dernières campagnes, doit être supérieur ou égal à 90%.

Informations complémentaires

Attention, le tableau des unités de main d'œuvre présentes sur l'exploitation au 01/04/2013 doit être correctement rempli et accompagné des justificatifs appropriés. Ces éléments sont indispensables pour déterminer l'attribution. Sans ces données, votre demande ne pourra être traitée.

Concernant les attributions relatives aux jeunes agriculteurs éligibles aux aides de l'état, les dossiers d'installation devront être agréés avant 31 décembre 2013 inclus (date de recevabilité du projet inscrite dans la décision de recevabilité RJA) et l'installation devra se réaliser avant le 1er avril 2014.

Les formulaires de demande sont à déposer à la DDT au plus tard le 31 août 2013 délai de rigueur. Toute demande reçue après cette date sera rejetée.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ **DDT 21**

▶ *Point de vue*

Les demandes des producteurs prises en compte

**Les représentants des producteurs de lait avaient demandé le maintien des modalités de redistribution mises en place pour les dernières campagnes. En effet, les quotas vont disparaître prochainement, laissant place à un certain nombre d'incertitudes.
Pour les producteurs des zones à faible densité, dont fait partie la Côte d'Or, il est impératif de sécuriser au maximum les installations et de conforter au mieux les références des autres exploitations.
La conférence de bassin réunie début juillet a validé la reconduction des critères existants pour la prochaine campagne d'attribution de références supplémentaires, pour les JA et la confortation.
Ainsi, les plafonds d'attributions des Jeunes Agriculteurs sont portés à 120 000 litres (au lieu de 60 000 pour le reste du bassin). Pour la confortation, le coefficient d'attribution du solde de la réserve est quant à lui maintenu à 1,5 par actif. Si nous espérons pouvoir maintenir ces modalités d'attribution spécifiques aux zones à faible densité jusqu'à la fin des quotas en 2015, les décisions prises pour la dernière campagne (2014/2015) dépendront des disponibilités de la réserve. Aussi, nous avons également obtenu que l'ensemble des projets d'installation agréés jusqu'au 31 décembre 2013 puissent bénéficier de cette attribution et nous incitons les producteurs souhaitant conforter leur référence à bien déposer leur demande au plus tard au 31 août 2013.**

LA COMMISSION BOVIN LAIT **FDSEA 21**

▶ *Agenda*

jusqu'au15/08 Visite de la ferme Fruirouge à Concœur

Comme tous les étés, du 15 juillet au 15 août, la ferme Fruirouge de Concoeur, dans le canton de Nuits-Saint-Georges, propose ses visites de champs, de l'atelier de fabrication, suivies d'une dégustation commentée.
Les rendez-vous sont fixés tous les vendredis et les samedis sur la place de l'église à 17 heures (jusqu'à 19 heures) sans réservation.
Les visites sont accessibles à tous (la ferme est labellisée pour les quatre handicaps).

Tarifs : huit euros par adulte, cinq euros par enfant, et quinze euros par couple.
Téléphone : 03 80 62 36 25.

05-16/08 Fermeture des bureaux de Côte d'Or Conseil Élevage

Les bureaux de Côte d'Or Conseil Élevage et des Syndicats de races laitières seront fermés du 5 au 16 août inclus.
Pendant cette période, pour toute question concernant l'IPG, les demandes de passeports urgents et les commandes de boucles, contactez directement le service identification de l'EDE au Tél. : 03 80 68 66 20 ou par Fax : 03 80 68 66 29.





▸ Agenda

23/08 Rando'croisière à Pouilly-en-Auxois

Découvrez les paysages de l'Auxois avec un guide de pays au cours d'une randonnée. Départ du port de Pouilly pour une balade d'1heure en bateau avec passage du tunnel et d'une écluse. Arrivé au port d'Escommes, vous êtes pris en charge par le guide pour le retour à pied. Départ à 9h30 et retour vers 16h30. Tarifs: 17€/adulte et 9€/enfant. Réservation obligatoire à la capitainerie. Tel : 03 80 90 77 36

28/08 Sur la trace des Romains à Villy-en-Auxois

Une randonnée familiale accompagnée de 10 km au départ de Villy-en-Auxois est organisée le 22 août à 9h30. Le long du parcours, découvertes de la chapelle Sainte-Barbe de Villy, la voie romaine, le nazoir de Chevannay, son église et son four à pain. Repas tiré du sac sous abri le midi. 5 € par participant. Renseignements : office de tourisme du canton de Vitteaux, 03 80 33 9 014 - ot.vitteaux@wanadoo.fr

27/10 «Les Bios du Crû» à Nantoux

Le Domaine Didier Montchovet vous invite à sa Fête «Les Bios du Crû»
Dimanche 27 octobre à Nantoux de 10h à 18h30.
Didier Montchovet, Jacques Volatier et quelques producteurs voisins organisent cette journée festive avec le soutien du Groupement des Agrobiologistes de Côte d'Or.
Rendez-vous au Domaine Didier Montchovet, 23 rue de la gare, 21190 Nantoux, près de Pommard.
Au programme de la journée
Dégustation, vente de produits bio des producteurs locaux : pain, charcuterie, fromages, légumes, plantes médicinales, cosmétiques, vin, bière, artisanat…
Restauration sur place: assiettes de charcuterie, pizza cuites au feu de bois, cuisine végétale, pain, miel, fromages... et les boissons : bière et vin.
Animation musicale avec accordéon, contrebasse, guitare et violon, jonglage et autres farces.
Discussions « sous le baobab » sur différents thèmes :
- Les abeilles avec Frédéric Delin, apiculteur.
- Le point sur l'actualité des OGM avec Jean-Marie Petey et les faucheurs volontaires.
- Nouvelles formes sociales : les SEL
Informations et contact : Domaine Didier Montchovet : 03 80 26 03 13
www.montchovet.fr

Moissons au nord de Dijon

Cap sur le colza

Suivant leur localisation dans le département, certains l'ont terminé, d'autres ne l'auraient pas encore touché. Rencontre avec deux agriculteurs en train de le récolter.


Gilles et Antoine Daurelle récoltent ensemble chaque année.


Un rendement de 29q/ha a été obtenu dans leur première parcelle.

Antoine et Gilles Daurelle, agriculteurs à Clénay, sont entrés dans leur première parcelle de colza mardi 23 juillet à Norges-la-Ville. Ces deux cousins du canton de Dijon 1 ont chacun leur propre exploitation mais récoltent ensemble chaque été. Concernant le calendrier, les deux Côte d'oriens accusent un retard de deux semaines par rapport à l'an passé. *«On revient vers les dates de récoltes que l'on avait il y a une quinzaine d'années. A l'époque, on moissonnait à cette période !»* fait remarquer Emmanuel Daurelle, le père d'Antoine, désormais à la retraite mais venant assister aux moissons. Après une heure de travail, Gilles Daurelle se veut plutôt optimiste pour son colza : *«Ça n'a pas l'air si mal. En tout cas, j'espère que ce sera mieux que les orges d'hiver et les pois que j'ai déjà récoltés. Les cultures ont souffert de l'excès d'eau»*. L'agriculteur a enregistré des rendements décevants, de l'ordre de 50q/ha pour les orges d'hiver et *«entre 15 et 20 q/ha»* pour les pois. *«En temps normal, l'orge varie entre 65 et 70q/ha. Le pois tourne quant à lui autour de 40q/ha, alors cette année c'est très, très moyen… J'avais semé le pois dans des conditions déjà limites, mais il avait plu par dessus. Il est resté quinze jours sous l'eau. Du coup, il n'y a rien du tout dans certains endroits»* précise Gilles Daurelle. Pour son cousin Antoine, ancien président des Jeunes agriculteurs de Côte d'Or, cette année restera marquée par les conséquences de l'excès d'eau : *«les petites terres s'en tirent plutôt bien, j'ai fait notamment 63q/ha en Esterel. Mais les grosses terres sont souvent décevantes. Elles ont souffert de l'humidité et les rendements sont inférieurs à la moyenne»*.

Hésitations en sortie d'hiver

Gilles Daurelle poursuit sa récolte de colza dans l'attente des premiers résultats venant du silo de Saint-Julien, appartenant à Dijon Céréales. Le Côte d'orien informe avoir fait l'impasse sur les fongicides : *«le point positif, c'est qu'il n'y aura pas énormément de frais cette année. En revanche, j'ai fait tout ce qu'il fallait pour assurer un bon désherbage, en cette année propice au développement des mauvaises herbes»*. Gilles et Antoine Daurelle ont longtemps hésité à retourner plusieurs parcelles de colza et opter pour du tournesol, mais les dépenses n'auraient finalement pas été compensées, vu l'état plutôt satisfaisant des parcelles en début de moisson. *«Le colza n'était vraiment pas beau à la sortie d'hiver. C'était une constatation générale dans le secteur. En plus des pieds manquants, les plantes étaient minuscules»* se rappelle Antoine Daurelle. Pour son père Emmanuel, c'était même du *«jamais vu»* en une quarantaine d'années passées dans le métier. En prenant en compte les frais de resemis, les dépenses annexes, la difficulté à rentrer dans les parcelles, les craintes de ne pouvoir réaliser un travail de qualité vu les conditions météorologiques, les deux agriculteurs ont finalement décidé de ne rien toucher. Les premiers résultats de cette parcelle de colza leur donnent raison. Un premier rendement de 29q/ha est relevé au silo de Saint-Julien : loin d'être exceptionnel, ce tonnage semble tout de même satisfaire Gilles Daurelle, l'exploitant : *«on n'aurait pas gagné plus en les retournant la culture et en remettant autre chose. Le fort pouvoir de récupération de colza s'est manifesté cette année, heureusement»*.


Après un bilan assez décevant en orges, les agriculteurs espèrent se rattraper avec leurs autres cultures.

Des craintes pour le blé

Si les conditions météorologiques le permettent, les deux agriculteurs devraient terminer leur moisson de colza cette fin de semaine, et également celle du blé qui s'est chevauchée dans le même temps. Gilles et Antoine Daurelle ont d'ailleurs longtemps hésité entre débuter par le colza ou le blé. *«La chaleur et les coups de chauds avaient sérieusement fait avancer les stades de blé, dans les petites terres»* mentionne Antoine Daurelle, craignant d'ailleurs des dégâts dans plusieurs parcelles. L'orge de printemps et la moutarde sont les prochaines cultures sur l'agenda du jeune agriculteur de Clénay : *«ce sera pour les tout prochains jours. Ça s'annonce encore une fois mitigé. L'orge de printemps va être problématique. Elle a beaucoup souffert de l'humidité, surtout dans les terres limoneuses. Pour une partie, ce sera même très mauvais. Je m'attends à faire 20q/ha dans une parcelle dans laquelle il manque beaucoup de pieds. Pour les moutardes, je suis un peu plus optimiste»*.

AURÉLIEN GENEST

Foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert

Prix moyens en hausse, «très belles bêtes» bien valorisées

La foire-concours aux culards de l'été, après celle du mois de mai, s'est tenue au marché au cadran de Moulins-Engilbert vendredi dernier. Tous les indicateur s sont au vert.



Les culards ont attiré un public nombreux, venu de toute la France pour participer à des enchères records.

On a battu de nouveaux records, le 26 juillet, à la Sicafome. Des records de participation et de prix. *«Alors que l'on dit que le culard a tendance à régresser dans les exploitations, il y avait 365 animaux présentés, pour la plupart issus de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Allier»* constatait Martial Tardivon, le chef des ventes du cadran.

C'est un peu plus d'animaux que l'année dernière. Côté acheteurs, les pupitres de la salle N°1 avaient fait le plein, toute la matinée et jusqu'à 16h, en dépit de quelques gouttes de pluie puis d'une chaleur caniculaire. Venus de toute la France, les acheteurs sont désormais conscients que ce rendez-vous bi-annuel place Moulins-Engilbert en référence, pour ce qui est du marché des culards, des animaux recherchés pour la finesse et le goût de leur viande par des enseignes de grande distribution, mais surtout des boucheries de luxe et des grands restaurants. La foire-concours est devenue «the place to be» pour ces débouchés ou leurs intermédiaires, et ce même si, crise économique oblige, certains d'entre eux ont (un peu) retenu leurs enchères.

Record battu à 4 565 euros

Le culard se valorise bien (lire encadré). Et les éleveurs ne s'y trompent pas. Participer à la foire-concours (et se faire primer) dégage de la valeur ajoutée. Cette année, tous les seuils de prix sont d'ailleurs en hausse dans chacune des catégories mises en jeu. Et même le record de l'animal le plus cher a été battu, passant de 4 040 euros en mai dernier à 4 565 euros cet été, pour une génisse de 24 à 36 mois passée en première position durant la vente, dénotant l'appétit des enchérisseurs, mais qui n'a même pas obtenu de prix dans le concours qui a précédé. Martial Tardivon évoque aussi deux prix moyens atteints vendredi, *«et qu'on n'avait encore jamais vus à Moulins-Engilbert»*: 1 génisse d'un an (360 kg) adjugée à 2840 euros soit 7,89 euros/kg et surtout le Prix d'honneur des génisses de 24 mois (574 kg) vendue 4 560 euros soit un prix moyen au kg de 7,94 euros. Ces quelques exemples, relativement anecdotiques et à tout le moins exceptionnels, ne doivent pas masquer la très bonne tenue des prix pratiqués la semaine dernière, en progression dans toutes les catégories par rapport à l'édition 2012.

De 1 270 à 4 565 euros

Les fourchettes de prix, en effet, oscillent de 1 400 à 2 120 euros en boeufs de 12 à 24 mois, soit 3,62 euros/kg contre 3,38 euros en 2012. Elles vont de 1 820 à 2 500 euros en boeufs de plus de 24 mois, soit 3,27 euros/kg (contre 3,09 en 2012); de 1 270 à 2 840 euros dans les génisses



François Gauthé a reçu le Prix d'honneur dans la catégorie des boeufs (tous âges confondus).

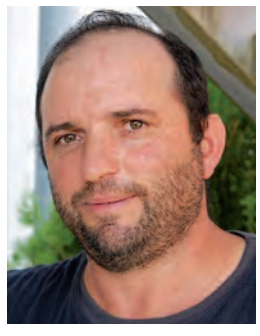
12-18 mois, soit 4,35 euros/kg (contre 4,02 en 2012); de 1 520 à 3 200 euros en génisses de 18-24 mois soit 4,23 euros/kg (contre 3,72 en 2012); de 1540 à 4 560 euros en génisses 24-36 mois soit 4,07 euros (contre 3,60 euros en 2012) et de 1 800 à 3 320 euros en génisses de plus de 36 mois soit 3,72 euros/kg (contre 3,50 en 2012). Des bons chiffres que Martial Tardivon explique d'abord parce qu'il y avait *«de très belles bêtes cette année»*, constat partagé par Alain Guinot, le président du Comité des foires de Moulins-Engilbert: *«la qualité des animaux présentés monte progressivement et il y a de plus en plus de bonnes bêtes»*. Mais les deux organisateurs analysent aussi les résultats comparés par rapport à ceux de 2012: *«l'augmentation des cours commençait juste lors de la dernière édition et elle s'est ensuite amplifiée»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

▸ Zoom sur...

Maurice Goussot, primé à Moulins-Engilbert

A la tête de la SCEA de Bresson, à la Nocle Maulaix (58), Maurice Goussot est satisfait de sa venue, pour la deuxième fois, au concours de Moulins-Engilbert. *«J'ai amené en tracteur 4 génisses de 18 mois et j'en ai vendu 3 dont 1 de 360 kg qui a été achetée 2840 euros»* se félicite-t-il. C'est la même qui a remporté un 2ème prix d'honneur le matin-même à la Sicafome et c'est la raison pour laquelle l'éleveur du sud-Nivernais a décidé de participer aux concours locaux: *«les prix sont des bons moyens d'accroître la valeur ajoutée. Les acheteurs regardent plus la plaque que l'animal car, en culards, ils cherchent plutôt des animaux qui iront en concours»* explique-t-il. L'anomalie génétique de ces animaux dits culards est recherchée parce qu'elle favorise des arrière-trains particulièrement développés avec beaucoup de muscle. *«Les formes et la finesse de la peau mais aussi la viande moins grasse et plus goûtue sont particulièrement recherchées par des acheteurs venus de toute la France qui distribuent ensuite les bêtes dans des boucheries de luxe, des restaurants gastronomiques et des certaines grandes surfaces»* constate l'éleveur heureux. Maurice Goussot s'est installé en mai 2003 sur l'exploitation dont son père était salarié agricole. Depuis, il réalise 88 vêlages par an et fait *«un peu de viande, parce que les bons broutards, que je soigne pour faire des taureaux, on les valorise mieux»*. Et donc, entre autres solutions, la SCEA de Bresson participe aux concours de la Sicafome et aussi celui de La Nocle Maulaix.



Maurice Goussot, de La Nocle Maulaix, participait pour la deuxième année à la foire-concours de Moulins-Engilbert. Une façon comme une autre de mieux valoriser ses animaux...

▸ Palmarès

*** Super prix d'honneur:**
N°227 (génisse de 18 à 24 mois) appartenant à Cyril Bretigny (71).

Génisses 12-18 mois:
Prix d'honneur au N°110 à Max Luneau (58),
• 1er prix ex-aequo au N°33 à l'EARL Precy-le-Bas (71) et au N°90 du Gaec Gilles Martin (58),

• 2è prix ex-aequo au N°349 de la SCEA de Bresson (58) et au N°242 de Denis Bruandet (58),

• 3è prix ex-aequo au N°159 de Christian Commeau (58), au N°284 de Guillaume Bernard (58) et au N°59 de Christophe Doucet (58).

Génisses 18-24 mois:
Prix d'honneur au N°227 de Cyril Bretigny (71),
• 1er prix ex-aequo au N°182 de Rémy Montcharmont (58) et au N°45 de l'EARL Stéphane Berger (58),

• 2è prix ex-aequo au N° 201 de l'EARL Vacher (58) et au N°91 du Gaec Gilles Martin (58),

• 3è prix au N°54 d'Emmanuel Derangère (58).

Génisses 24-36 mois:
Prix d'honneur au N°1 de l'EARL des Montagnes (03),
• 1er prix ex-aequo au N°223 de Chantal Godard (58) et au N°320 de la SCEA Laguigner (58),

• 2è prix ex-aequo au N°208 de l'EARL du Grad Lormy (71) et au N°105 du GAEC de l'Isle (58),

• 3è prix ex-aequo au N° 338 du Gaec de Grandjean (58) et au N°44 de Gilbert Boulin (58).

Génisses + de 36 mois: Prix d'honneur au N°46 de Pierre Laudet (58),
• 1er prix au N°48 de Pierre Laudet (58),

• 2è prix au N°197 de Didier Leveque (58),

• 3è prix au N°300 du Gaec de l'Ouche à la ville (58).

Prix d'honneur boeufs: N°141 au GAEC Gauthé (58).

Bœufs 12-24 mois:
1er prix ex-aequo au N°360 d'Anne-Marie Bondoux (71) et au N°68 du GAEC Gauthé (58).

Boeufs + de 24 mois:
• 1er prix au N° 40 de Gilbert Boulin (58),

• 2è prix au N°112 de Christophe Luneau (58).

▶ Agenda

06/08 Ovins reproducteurs à Moulins-Engilbert

La foire-concours aux ovins reproducteurs de Moulins-Engilbert aura lieu mardi 6 août, sous abri, sur le champ de foire de la commune. Concours à partir de 8h30. Renseignements et inscriptions: Alain Guinot au 03 86 84 33 19.

10/08 60ème foire-concours de Corbigny

Pour sa 60ème édition, la foire-concours de Corbigny se tiendra le samedi 10 août sur le champ de foire de la commune, en parallèle à la brocante. Evénement traditionnel, la manifestation accueille des animaux venus de la petite région, essentiellement de la Nièvre, l'Yonne et la Saône-et-Loire. L'an dernier, une quarantaine de bovins charolais de boucherie et plus de 180 béliers reproducteurs s'étaient affrontés durant la compétition. Une nouvelle équipe entoure le nouveau président, Pascal Loisy, éleveur à Cervon, qui succède à Gille Lorré. Au programme: concours, démonstration de tonte, exposition avicole et, peut-être, démonstration de maréchalerie. Renseignements et inscriptions: Pascal Loisy au 06 66 97 52 42.

10/08 Concours de labours à Ourouer

Les JA du canton de Guérigny-Pougues-les-Eaux organisent leur concours cantonal de labours, samedi 10 août, à Ourouer au Gaec de la Place. Ouverture à partir de 10h. Pour inscription, contacter Alexandre Thibault au 06 98 13 30 04.

10-11/08 Comice agricole à Pouilly-sur-Loire

Le Comice agricole de Pouilly-sur-Loire aura lieu les samedi 10 et dimanche 11 août prochains.

15/08 Dîner-bal à Luzy

Le Comité des fêtes de Luzy et les JA du canton organisent une journée d'animations en plein air, jeudi 15 août, dans la commune. Un concours de pêche dans l'Alène est prévu pour les enfants et, durant toute la journée, l'ensemble des rues de Luzy accueille une brocante et une braderie géante. Le soir, les JA proposent un repas en plein air, dans la cour de l'ancienne école des filles, suivi d'un bal trad animé par le groupe Les Frangins d'accord. Le dîner est notamment composé de la célèbre pièce de charolais locale qui fait la réputation des JA de Luzy (accompagnée d'une salade composée, de frites, d'un fromage, d'une glace et d'un café). Plateau repas: 15 euros. Entrée au bal: gratuite. Rens.: Benoît Spirkel au 06 23 39 81 55.

Finaliste parmi 10 éleveurs allaitants français

Votez pour Karelle Pautet !

Le concours national *«Graines d'agriculteurs»* (ex-Trophées de l'installation) est ouvert au vote du public. 10 finalistes sur les 500 candidats de cette 3ème édition attendent vos suffrages jusqu'à fin août. La Nivernaise Karelle Pautet figure dans le dernier carré.



Karelle Pautet a déjà sélectionné ses meilleurs bovins charolais qui participeront aux prochains concours nivernais.

«Je ne cherche pas de compagnon»! Karelle Pautet sourit lorsqu'on compare à l'émission de M6 *«l'Amour est dans le pré»* sa participation au concours *«Graines d'agriculteurs»*. Cette compétition, dont elle est l'une des 10 finalistes sur les quelques 500 candidats qui ont déposé un dossier au printemps, s'appelait, à l'origine, *«les Trophées de l'installation»* quand elle a été créée, il y a trois ans, par plusieurs partenaires agricoles (JA, ministère de l'Agriculture, FNB, Interbev, Groupama, Crédit agricole, presse agricole...). Les directs et primetimes en moins, l'aspect ruralo-romantique éludé, *«Graines d'agriculteurs»* emprunte tous les codes de la télé-réalité, qui à l'instar des apprentis-chanteurs ou des pâtissiers prometteurs, entend valoriser, dans ce cas, les meilleurs agriculteurs installés en France depuis moins de cinq ans. Et, gage de modernité et de légitimité, il appelle à faire participer le public en sollicitant son vote par internet. A l'issue de pré-sélections régionales et nationales, 10 agriculteurs (jeunes ou moins jeunes) se retrouvent donc finalistes et soumis aux suffrages populaires des internautes. Après la vigne et le maraîchage en 2012, l'arboriculture en 2011, c'est l'élevage bovin viande qui est mis à l'honneur cette année.

Un vote par jour jusqu'au 31/08

Pour la Nièvre et pour la Bourgogne, c'est donc Karelle Pautet, 25 ans, éleveuse depuis 2010 à Savigny-Poil Fol, en Gaec avec ses parents, qui a la charge de défendre le métier et de porter haut les couleurs de la race charolaise. Dès septembre, un jury national collectera les votes qui rentreront pour 50% dans le choix final des lauréats. *«Il y en aura deux, voire trois, en cas de coup de cœur et les prix (chèques de 1000 euros) seront remis par le ministre de l'Agriculture lors de la Finale nationale de labours, le 22 septembre dans l'Ain»* explique Audrey Domenach, la chargée de projet du concours, pour qui *«les critères à valoriser sont le sens de l'entreprenariat agricole, la vision à long terme, la démarche durable, l'inventivité et l'innovation»*. *«Je suis surprise par l'ampleur insoupçonnée que prend ma participation au concours»* réagit Karelle Pautet. Elle, qui a eu droit à un reportage photo sur sa ferme afin d'être présentée sur le site internet et qui vient de recevoir une équipe de journalistes de TF1, lundi dernier, a toute ses chances *«de montrer sa capacité à servir de référence pour d'autres»*, selon Audrey Domenach. La jeune éleveuse nivernaise est en pleine effervescence *«même si je n'aime pas particulièrement me mettre en avant»* dit-elle. Ses parents, sa sœur Aurélie, ses proches, sa famille de Normandie et d'Auvergne, ses colistiers du Conseil municipal de Savigny-Poil Fol, ses collègues des JA58, de la Chambre d'agriculture (dont elle est membre depuis les dernières élections) et du lycée agricole de Challuy (qu'elle préside depuis avril) sont ses plus grands supporters et la soutiennent activement sur les réseaux sociaux. Pour l'élire, il ne reste plus qu'à se connecter sur le site du concours: www.graines-agriculteurs.com. Jusqu'à un clic par jour et par internaute d'ici le 31 août. Tous à vos souris!



Parmi les innovations qu'elle a décidées après son installation, en octobre 2010, Karelle est satisfaite de la caméra dans la stabulation qui lui permet de suivre le cheptel, à toute heure, depuis son domicile, à 5 kilomètres de là.

EMMANUEL COULOMBEIX

▶ Zoom sur...

«Une agriculture traditionnelle qui, pour autant, fonctionne bien !»



En avril, Karelle Pautet a répondu à un questionnaire qui a servi aux délibérations des jurys régional et national. Si elle figure dans le dernier carré de *«Graines d'agriculteurs»*, *«c'est parce que je suis impliquée activement dans les organisations professionnelles du département, bien sûr, mais surtout parce que, installée depuis octobre 2010, j'incarne une agriculture traditionnelle qui ne fonctionne pas mal pour autant»* dit la jeune femme. Point de narcissisme dans sa démarche, ce qu'elle cherche en participant au concours c'est *«de parler du métier et de promouvoir la race charolaise, parler de cette passion qui m'anime au quotidien, et pas seulement lors d'une occasion spéciale»*. Karelle a découvert chez ses 9 concurrents *«d'autres façons de faire, parfois plus exotiques, dans la diversité des races représentées dans l'Ouest et le Sud»*. *«Pour moi, gagner, ce serait une reconnaissance de mon métier»* affirme la jeune femme dont la candidature a tapé dans l'œil des organisateurs pour son enthousiasme, son esprit d'initiative et sa réflexion à l'avenir du Gaec dont elle est associée avec son père et sa mère conjointe-collaboratrice. *«Nous avons travaillé sur l'amélioration des conditions de travail, ce qui jusqu'alors n'était pas prioritaire, en agrandissant la stabulation, en créant un stockage supplémentaire, en équipant le bâtiment d'une caméra qui me permet de suivre le cheptel à toute heure de mon domicile, à 5 kilomètres de là, en installant des outils de contention et aussi en améliorant la distribution des rations d'aliments»* explique-t-elle. Le Gaec réalise 130 vêlages par an, s'attache à une plus grande sélection génétique des bovins, participe à de nombreux concours locaux non reconnus dont il revient souvent avec des prix, et vend aussi ses meilleurs reproducteurs. Après des études agricoles et un poste de technicienne dans une coopérative du Cher, inspirée par *«mon expérience de ce qu'il faut ou ne pas faire»*, Karelle a insufflé un véritable esprit de développement dans la ferme de Savigny-Poil Fol: *«Par nature et par habitude, je suis ouverte sur l'extérieur, pour acquérir des connaissances et communiquer et puis il faut vivre avec notre temps pour garder de la compétitivité et de la viabilité à l'exploitation. Si on investit pas, on est vite dépassés !»* Karelle démontre que la gestion d'une ferme traditionnelle peut se conjuguer à la modernité des techniques et de pratiques innovantes. Elle qui veut montrer qu'on peut s'investir dans son métier d'éleveur sans abdiquer sa jeunesse, sa féminité et ses responsabilités (elle est membre de JA58 et de la Chambre d'agriculture, présidente du Lycée agricole de Nevers-Cosne-Plagny et conseillère municipale...), fourmille de projets. Comme de commencer à sélectionner des bovins inscrits ou encore cette idée de créer une plateforme internet pour vendre ses meilleurs reproducteurs. Chez Karelle, ce sont les idées qui sont dans le pré.

Orages très localisés sur la Nièvre

Ces épiphénomènes qui anéantissent 11 mois de travail agricole

La semaine dernière, à plusieurs reprises, la Nièvre a connu des épisodes orageux se transformant, par endroits, en mini-tornades ou averses de grêlons. A Pougny, les 22 et 23 juillet, puis à Narcy le 27, ces épiphénomènes ont ravagé les fruits d'un an de labeur.



Les 22 et 23 juillet, les colzas de Marcel Mouloise (à droite) et Jean Doudeau, à Pougny, sont devenus tout blanc, les graines tombant au sol parce que le siliques ne résistaient pas à la grêle.



A Narcy, Dominique Thibault a essuyé, samedi dernier, une mini-tornade et des grêlons qui ont tourbillonné dans les 90 ha de ses meilleurs colzas.



Sous l'effet du vent d'abord, les cultures se sont couchées (ici, les tournesols) puis la grêle a amplifié son impact jusqu'au pied des tiges, les stigmates laissant planer une menace sanitaire sur les prochaines récoltes.

« *Indépendamment de la perte financière, c'est traumatisant pour le paysan parce que c'est le fruit d'un an de son travail qui disparaît. En un quart d'heure, c'est le produit de onze mois de travail sur le vivant qui est anéanti*». Le constat est amer. Il émane de Dominique Thibault, agriculteur à Narcy, qui, samedi dernier, 27 juillet, avec quelques uns de ses collègues des communes de Garchy et Vielmanay, a essuyé *«un phénomène exceptionnel et rare»* qui a détruit une grosse partie des cultures. *«Il était 19h. Subitement, une mini-tornade suivie d'un gros coup de vent a laissé la place à deux types de grêle, d'abord une sorte de grésil puis des gros grêlons»* explique-t-il. Sur un couloir de 2 ou 3 km de large, partis de Raveau, allant du Sud-Sud Ouest vers le Nord-Nord Est, les tourbillons du vent ont causé du dégât, bloquant une route, détruisant une partie de la toiture de l'église de Vielmanay, découvrant un hangar sur l'une des deux fermes exploitées par le céréalier de Narcy, et surtout, mettant à terre une grande part des ses 90 ha de colzas (jusqu'à 90%) et de ses tournesols. Mardi matin, à la veille de recevoir l'expert de l'assurance agricole, Dominique Thibault évaluait le manque-à-gagner: *«90 ha des meilleurs colzas devenus tout blanc, les graines étant tombées au sol (et commençant même à germer), les siliques mais aussi les tiges ayant subi les impacts de la grêle après que le vent les ait d'abord couchées. Pour moi, c'est une année blanche et nous pourrons tout juste retomber sur nos pieds»*. Reste à savoir comment se comportera la météo avec ce qu'il reste des tournesols dont la récolte est prévue dans un mois. *«Si il fait trop humide, les impacts visibles peuvent causer de la pourriture, ce qui serait la double peine»* appréhende Dominique Thibault, à qui cette *«mini-tornade, toutes comparaisons gardées, évoque l'exceptionnelle tornade de 1986 autour de La Charité»*.



Les graines de colza sont tombées des siliques et commencent même à germer au sol.

«Spectaculaire»

De mémoire d'agriculteur de Pougny, un peu plus au Nord-Ouest de là, Jean Doudeau et Marcel Mouloise n'ont aucun souvenir d'un tel déchaînement d'éléments. Eux, tout comme une vingtaine de leurs collègues sur un espace géographique allant de Cours-Cosne à Donzy, en passant par Villeprévoir, Saint-Père, Saint-Martin-sur-Nohain et Pougny, n'ont pu que constater la brutalité et l'imprévisibilité des grêlons. A deux reprises, le lundi 22 juillet vers 15h puis le mardi 23 juillet vers 19h (une autre partie de Pougny était concernée), dans un laps de temps d'une demi-heure, *«la grêle a tourné et s'est abattue autour de l'axe de la départementale 33»* sur les féveroles, les pois, les blés, les maïs, les tournesols et, là-encore, les colzas. *«L'orage est arrivé par l'Est, ce qui n'est jamais bon. Nous étions en train de battre car les cultures étaient sèches, ce qui n'a fait qu'amplifier l'impact des grêlons»* précise Jean Doudeau. Marcel Mouloise, lui, dénombre 95% de ses colzas, 95% des ses pois et 25% de ses blés détruits. De nombreux agriculteurs du secteur ont ainsi vu leur travail d'une année ravagé en un instant: *«Il faut voir le déchiquetage que çà a causé sur le maïs en fleur, c'est spectaculaire. Le tournesol semble mieux supporter et commence même à refleurir»* témoigne le premier qui se montre un peu rassuré de savoir que *«la plupart des agriculteurs ont souscrit une assurance récolte»*. Une assurance qui leur coûte en moyenne de 20 à 40 euros/ha et qui couvre le préjudice selon le cours en vigueur et le risque par espèces. Si de tels événements sporadiques, qui semblent suivre le processus du changement climatique, semblent s'accélérer (trois épisodes de grêles depuis 2009 autour de Pougny), ils restent soudains et imprévisibles. Une raison de plus pour s'assurer, même si la franchise et les rendements moyens déclarés ne couvrent pas la totalité des préjudices occasionnés à la hauteur de leur valeur réelle. Et Jean Doudeau de conclure: *«c'est tellement rageant d'arriver à l'heure de la récolte et de la voir si rapidement mise à terre !»*

Emmanuel Coulombeix

▸ *Agenda*

17-18/08 Comice agricole à Brinon-sur-Beuvron

Le comice agricole de Brinon-sur-Beuvron se déroulera les samedi 17 et dimanche 18 août prochains. Le samedi à 14h, les JA du canton organiseront un concours de labours, avec des démonstrations de travaux à l'ancienne, une exposition de matériels agricoles et de produits du terroir et des animations diverses, à proximité du silo d'Epis Centre (direction Tannay / Corbigny). La restauration sur place sera possible (renseignements: Olivier Mateos au 06 83 23 89 22). Un dîner dansant, animé par Loïc Berthon, est également prévu le soir (adultes, 25 euros, -10 ans, 12 euros sur réservation au 03 86 29 01 40). Le dimanche à 9h30, une messe du comice sera dite au château, avant un défilé de chars à 15h sur le thème des métiers anciens, et avant un grand feu d'artifice final. Village artisanal et fête foraine agrémenteront les deux jours.

18/08 Portes ouvertes à La Nocle Maulaix

La famille Néant organise ses 15è portes ouvertes à la fromagerie, dimanche 18 août, à partir de 10h, à La Nocle Maulaix. Comme d'habitude, des jeux divers et des balades en calèche sont prévus pour les enfants. Les adultes seront intéressés par le traditionnel marché fermier qui réunira, cette année, plus de 35 stands, dont 6 nouveaux. Les produits du terroir à vendre seront le miel, pain d'épices, confitures, fromages de vache, escargots, foie gras, confits de canard, saucisson, olives, poulet, gâteaux, vins de Bordeaux, bière, Pineau des Charentes, produits à base de lait de jument, tableaux, créations en bois, en fleurs et en bijoux, broderie, vannerie et coutellerie de Thiers... Une exposition de vieux tracteurs ponctuera la journée. Et, à midi, le traditionnel jambon à la broche ravira les gourmands (sur réservation au 03 86 30 86 74 avant le 10 août).

20/08 36ème foire nationale aux ovins reproducteurs de Decize

La 36ème foire nationale aux ovins reproducteurs de Decize aura lieu mardi 20 août, de 8h30 à 13h, sur la promenade des halles.
Des primes et lots sont attribués par tirage au sort pour l'achat d'un bélier sur la foire. Rens: 06 72 39 76 43.

► Bloc-notes

11/08 Fête des Moissons et des Traditions à Saint-Père
Fête des Moissons et des Traditions, dimanche 11 août, à Saint-Père-sous-Vézelay
Au programme : Moisson à l'ancienne, battage, ateliers, cordier, maréchal-ferrant, danses folkloriques, dentellières, chevaux de trait à l'ouvrage, calèche, manèges…
Renseignements à la Mairie, au 03 86 33 26 62 ou mairie-saint-pere@wanadoo.fr

31/08 Salon de la tomate ancienne à Migennes
Pas de salon l'an passé pour cause de mildiou ! Cette année, la Société d'horticulture de l'Yonne compte bien se rattraper et organisent le premier salon de la tomate ancienne, samedi 31 août et dimanche 1er septembre, sous le marché couvert de Migennes.
Amana, La Belle Rousse, Brin de muguet, Cul de singe…, au total, plus de 500 variétés seront présentées au public, qui pourra tout découvrir de la culture de ces tomates oubliées, grâce aux conférences de Jean-Marc Huot, le fameux collectionneur de tomates, mais aussi par le jardinier de renom, Claude Buron, aussi de la partie. Sur place, des associations migennoises telles que la société mycologique ou l'atelier lavande proposeront des animations.
Entrée : 2 € (gratuit pour les moins de 12 ans).
Renseignements au 03 86 40 64 00

Prochains Marchés à la Ferme
Pour la 10e année consécutive, les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme ouvrent les portes de leur exploitation pour les marchés estivaux.
Prochaines marchés :
Famille Boname, à Villiers sur Tholon : vendredis 26 juillet, 30 août et 27 septembre, de 16 h à 20 h
Didier Bonnemain, à Montacher-Villegardin : samedis 27 juillet et 31 août, de 15 h à 19 h 30
Christine Busson, à Fouchères : samedis 17 août et 14 septembre, de 15 h à 19 h
Seront présents les agriculteurs du réseau *«Bienvenue à la Ferme»*, pour vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais dans un cadre authentique : asperges, volaille fermière, cidre et jus de pomme, canard gras, cerf, viande bovine, légumes, fromages, escargots, truites, miel, pain d'épice… Et bien sur, les vins de l'Yonne

Filière équine

Aide à l'adaptation de l'engraissement

Une aide à l'adaptation de l'engraissement d'animaux dans la filière équine a été mise en place depuis 2010

Cette disposition a pour objectif d'inciter les éleveurs à désaisonnaliser leur production afin d'approvisionner plus régulièrement les marchés.

Cette aide est destinée :
aux exploitants agricoles à titre principal (50 % des revenus proviennent d'une activité agricole), aux éleveurs affiliés à la mutualité sociale agricole.

Les animaux éligibles sont de race lourde ou croisés et répondent aux critères suivants :
- identifiés aux haras nationaux avec un numéro Sire (système d'information relatif aux équidés)
- abattus entre 10 et 20 mois et dans la période allant du 1er février au 30 septembre,
- un poids de carcasse minimum de 270 kg
- et détenus pendant au moins 2 mois sur l'exploitation.

L'aide a un caractère forfaitaire. Elle est fonction du nombre d'animaux éligibles avec un minimum de 3.

Si votre situation correspond aux conditions nécessaires pour bénéficier de l'aide, vous trouverez le formulaire de demande sur le site Internet des services de l'état : www.yonne.gouv.fr
Vous pourrez le compléter et le retourner à la DDT de l'Yonne avant le 30 novembre 2013. Vous y joindrez un relevé d'identité bancaire et la liste des animaux, accompagnée des justificatifs d'abattage indiquant le n° Sire (système d'information relatif aux équidés), l'âge et le poids des animaux.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la DDT : tél 03 86 48 41 29 ou 03 86 48 41 53

DDT 89

Quotas laitiers

Attribution de références laitières supplémentaires

Les formulaires de demande pour la campagne 2013/2014 sont à déposer le 31 août 2013 au plus tard.

Les formulaires de demande de références laitières supplémentaires sont disponibles à la DDT ou auprès de la laiterie. Ce document peut également être téléchargé depuis le site des services de l'Etat :

www.yonne.gouv.fr/»www.yonne.gouv.fr
Le formulaire de demande est accompagné d'une notice explicative présentant les différentes catégories d'attributaires et les critères d'attribution.

Conditions d'éligibilité de la demande

Le respect es normes communautaires en matière de gestion des effluents d'élevage devra être effectif pour pouvoir bénéficier d'un complément de références laitières.
Pour bénéficier d'une attribution, les exploitants individuels et les associés dans une société seront âgés de moins de 62 ans.
Pour prétendre à une attribution, le taux moyen d'utilisation du quota, calculé sur les deux dernières campagnes doit être supérieur ou égal à 90 %

Ces formulaires de demande sont à déposer à la DDT au plus tard le 31 août 2013 délai de rigueur. Toute demande reçue après cette date sera rejetée.

Il est vivement recommandé de ne pas anticiper une production supplémentaire, tant qu'une attribution n'a pas été notifiée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DDT : tél 03 86 48 41 29 ou 03 86 48 41 53

DDT 89
SERVICE DE L'ECONOMIE AGRICOLE

Formation

Appliquer les médecines douces en aviculture

Les facteurs de risques sont multiples en élevage : le stress, les interventions, l'hygiène, l'alimentation, le confort du bâtiment. L'apprentissage des *«médecines douces»* (phytothérapie, aromathérapie et homéopathie) peuvent être des alternatives intéressantes pour renforcer la prévention sur votre élevage et limiter le recours aux traitements face aux symptômes physiques et comportementaux des volailles. Vous pourrez ainsi gagner en autonomie dans la gestion de votre élevage.

Cette formation vous permettra ainsi de mieux connaître et de savoir utiliser des techniques alternatives pour la prévention et le traitement des pathologies les plus courantes chez les volailles.

Dr Filliat, vétérinaire à Vétopôle (26) interviendra dans un premier temps sur la physiologie des volailles pour appréhender les principales pathologies rencontrées et présentera les méthodes utilisées en médecines douces : homéopathie (dilution), phytothérapie, aromathérapie (huiles essentielles).

Le deuxième jour sera consacré aux médecines alternatives et à leurs applications à travers les troubles digestifs et les parasites externes.
Le Docteur Filliat pratique cette médecine depuis plus de 15 ans en élevages alternatifs et conventionnels. Les applications et les résultats sont effectifs après un diagnostic et l'identification du problème : *«Comme en médecine traditionnelle, il n'y a pas de résultat sans diagnostic précis. A travers les différentes formations, j'observe que les éleveurs montrent un grand intérêt pour les médecines douces car ils peuvent soigner leurs animaux sans retrait de leurs produits (œufs) et jusqu'à l'abattage. Cette médecine permet également de résoudre des problèmes de comportement (agressivité, picage) auxquels l'allopathie n'apporte pas de solution et elle contribue aussi à limiter l'antibiorésistance. Elle est complémentaire»*, précise le Dr. Christine Filliat.

Organisation de la formation
Durée : 2 jours
Date : 3 et 4 septembre 2013
Lieu : à Auxerre
Horaires : 9 h 00 - 17 h 30
Participation financière : Contributeur Vivea : gratuit (sous réserve de financement Vivea et Feader)
Non contributeur Vivea : 420 € (chèque à l'ordre de la Chambre d'agriculture de l'Yonne)

En tant que chef d'exploitation, vous pouvez, en l'état actuel des textes, bénéficier du crédit d'impôt : possibilité de prise en charge jusqu'à 66 euros par jour de formation avec plafond annuel de 40 heures de formation par entreprise.

Public et pré-requis : Eleveurs de volailles de chair et de poules pondeuses, en système conventionnel ou en agriculture biologique.

Intervention :
- Christine Filliat, vétérinaire (Vétopôle 26)
Responsable de stage/animation : Alice Demolder, conseillère en diversification, Chambre d'agriculture de l'Yonne,
Tél : 03.86.94.26.33
Fax : 03 86 94 22 00
Email : a.demolder@yonne.chambagri.fr

Emploi

L'emploi des seniors dans les entreprises agricoles

Transmission des compétences : les dispositifs de l'accord senior sur le tutorat dans l'entreprise et le contrat de génération.

Avec 17,5 % de la population active en agriculture, les salariés seniors occupent une place de plus en plus grands dans les exploitations. En 2008, le département de l'Yonne comptait ainsi 1209 salariés en production, de plus de 50 ans. Par ailleurs, 973 chefs d'exploitation et coexploitants de plus de 60 ans ont été recensés en 2010 (sources Agreste recensement agricole 2010). Pour répondre au besoin croissant d'accompagnement de ces salariés les partenaires sociaux ont signé, le 11 mars 2008, un accord pour l'emploi des seniors dans les entreprises agricoles. Les objectifs de cet accord étant de favoriser le maintien mais également le recrutement des seniors en entreprise. Ce maintien en entreprise passe par le souhait de développer les missions de transmission des connaissances et d'intégration des salariés par les seniors.

En effet, l'expérience, un savoir-faire, une maturité, une connaissance de l'entreprise, du milieu agricole, des relations au travail sont de véritables atouts au cœur des entreprises. Tout salarié de plus de 49 ans est considéré comme un senior. Qui mieux que lui, avec ses compétences et la connaissance de l'entreprise, pour favoriser l'intégration de nouveaux salaries ? IL va de soit que pour un jeune embauché, être accompagné par un tuteur faisant profiter de son expérience, de ses connaissances pratiques et savoirs faire est un vrai bonus dans l'acquisition de ses propres compétences. Cette phase de transition entre le salarié dont le départ en retraite approche et la formation de son remplaçant au sein même de l'entreprise, constitue une réelle démarche de gestion prévisionnelle des emplois. Les partenaires sociaux sont conscients que les problèmes de recrutements récurrents en agriculture cumulés au fort taux de départ à la retraite de ces prochaines années risquent de mettre en péril la stabilité de certaines entreprises.

L'accord prévoit à la fois de faciliter la mise en place de tutorat au sein des entreprises, en favorisant la formation au fonction de tuteur des salariés senior mais prévoit également de développer les transmissions des connaissances par les seniors en dehors de l'entreprise. En effet, les salariés seniors, véritables puits de connaissances, pourraient être conviés à faire des intervention par les centres de formation.

Le contrat de génération

Le tutorat au sein même de l'exploitation peut s'envisager à travers une



nouvelle forme de contrat de travail appelé *«contrat de génération»*. Ce dispositif mis en place est organisé autour de l'idée de proposer des solutions d'emploi à des jeunes sans employ, peu ou pas qualifies, en les associant à des salariés âgés. Les jeunes bénéficiaires des contrats de génération doivent avoir de 16 à 25 ans ou avoir moins de 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés.

Le jeune est associé dans un binôme à un senior maintenu dans son emploi ou recruté. Trois cas de figure sont possibles pour constituer le binôme au sein de l'entreprise. Pour l'embauche d'un jeune il faudra justifier soit d'un salarié déjà en poste en CDI, il devra avoir au moins 57 ans ou 55 ans s'il est reconnu travailleur handicapé, ou d'embaucher en même temps que le jeune un salarié d'au moins 55 ans. Troisième possibilité, dans le cadre de la transmission de son entreprise (dont l'effectif est inférieur à 50 salariés), le maintien du chef d'entreprise âgé d'au moins 57 ans. A noter qu'il n'y a toutefois pas d'obligation de transmission à l'issue du contrat de génération. L'aide de l'Etat est versée par binôme, elle est de 4000€ par an à hauteur de 2000€ au titre de l'embauche du jeune en CDI et de 2000€ au titre du maintien dans l'emploi du salarié âgé ou du chef d'entreprise.

Cette aide est donc de 4000€ par an elle sera versée pour une période de 3 ans. N'hésitez pas à contacter le service emploi de votre Fdsea pour toute information complémentaire. De même pour plus de renseignement sur cet accord ou sur les différents dispositifs qu'il prévoit, contact du FAFSEA Bourgogne (www.fafsea.com) ou ANEFA (www.anefa.com).

France Lahutte
Service Emploi FDSEA 89

▸ Agenda

03/08 Un train de bois sur l'Yonne

Plus de 150 ans après le passage des derniers trains de bois sur l'Yonne, l'association «Flotescale» conduira à Auxerre, par le canal du Nivernais, un train de bois d'apparence similaire à ceux des flotteurs d'antan. Parti de Corbigny le 7 juillet, il sera à Vaux le 2 août, avant de s'arrêter à Auxerre, samedi 3 août.
Rens. : 03 86 24 27 31 et flotescale11@voila.fr

13/08 Démonstration de strip-till à Méré

La Fédération des Cuma de l'Yonne organise, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la Cuma de Ligny-le-Châtel, une démonstration de strip-till, le mardi 13 août à Méré (89144) à 14h, lors d'essais d'implantation de colza. Il s'agit d'apprécier les performances de la technique et l'intérêt d'intervenir ou non, en «décomposé». Sont étudiés également, l'efficience d'une fertilisation localisée sur la ligne de semis et l'intérêt d'apporter de l'azote et du souffre pour favoriser le démarrage du colza.
Fléchage à partir de Méré.
Renseignements : Magali Palacci : 03 86 46 45 44. Mail : magali.palacci@cuma.fr

Terres de Bourgogne

VOUS ÊTES UN PASSIONNÉ,

participez à notre GRAND CONCOURS PHOTO de l'été

Pour participer, c'est très simple !

1° - Envoyez-nous vos meilleures photos en haute définition à: contact@terres-de-bourgogne.net
avant le 31 août

2° - Les photos sélectionnées par la rédaction de Terres de Bourgogne seront publiées mi-septembre

3° - La meilleure photo, selon la rédaction, illustrera la couverture de l'AGENDA 2014



Votre photo fera peut-être la couverture de l'AGENDA 2014

1 CADEAU à chaque auteur publié

DE NOMBREUX CADEAUX au lauréat

Originales Romantiques DROLES émouvantes INSOLITES

Le vignoble de la Côte de Beaune touché par la grêle

Comment panser les plaies ?

Mardi 23 juillet, en fin d'après midi, la côte viticole de Beaune a été touchée par de violents orages, accompagnés de forte grêle. Dans les vignes, c'est la désolation et dès le lendemain, la mobilisation s'est organisée pour accompagner les viticulteurs qui mettront plusieurs années à s'en remettre.



Représentants de la profession viticole (BIVB, CAVB), des services de l'État (DDT, DRAF, préfecture), élus locaux et viticulteurs étaient nombreux autour de la table à Savigny-lès-Beaune.



Dans les vignes, François Patriat et Jean-Roch Gaillet n'ont pu que constater l'ampleur du phénomène.

« On n'a jamais vu ça ! » déplorent les viticulteurs des zones touchées. *«La grêle est tombée pendant 25 minutes, sans discontinuer, ravageant tout sur son passage»*. Mercredi matin, la Côte de Beaune s'est réveillée avec la «gueule de bois». Dans les vignes, c'est la désolation. Les feuilles sont déchiquetées, les ceps blessés, les grappes éventrées… Sur une bande de 12 km entre Pernand-Vergelesses et Pommard, pas moins de 1350 hectares de vignes sont impactés, avec des destructions allant jusqu'à 100% de la récolte sur certaines parcelles. D'ores et déjà on parle d'une perte potentielle de 30 000 hectolitres de vins pour le millésime 2013.

Mobilisation générale

Sans attendre, la mobilisation s'organise. Alerté par Jean-Roch Gaillet, directeur régional de l'Agriculture, François Patriat s'est rendu sur place. Jeudi 25 juillet, au cours d'une matinée "marathon", le président du Conseil régional a été reçu en mairies de Volnay, de Pommard, de Savigny-lès-Beaune puis de Pernand-Vergelesses. Au cours de ces quatre réunions, élus, viticulteurs, représentants de la profession et des services de l'État ont pu dresser un premier état des lieux. *«Au delà du bilan des dégâts, l'objectif de ma visite est multiple»* a déclaré François Patriat qui s'est montré très affecté par la catastrophe. *«Certes il faut répondre à l'urgence sanitaire, mais nous devons aussi envisager des mesures à plus long terme pour faire face à la situation délicate dans laquelle se trouvent les exploitations touchées»*. En effet, l'intensité du phénomène n'a pas seulement impacté la récolte 2013. *«Il va nous falloir gérer aussi les deux années à venir»* prévenait Jean-Roch Gaillet, directeur régional de l'agriculture. *«Le martelage des ceps a provoqué des blessures profondes»*. Celles-ci mettront plusieurs années à cicatriser, compromettant ainsi les futures vendanges et mettant à mal la trésorerie des exploitations les plus touchées.



A la sortie de la première réunion, en mairie de Volnay, François Patriat président du Conseil régional et Jean-Roch Gaillet, directeur régional de l'Agriculture, se sont montrés très sensibles aux conséquences du phénomène subi par le vignoble.

L'assurance grêle en questions

«La grêle est un risque assurable, c'est pourquoi nous ne pouvons débloquer des aides financières» déclarait le président de la Région. Au cours des quatre réunions, le risque grêle a été largement évoqué par les professionnels qui déplorent un coût bien trop important compte-tenu des modalités d'indemnisations. Ce qui explique que ce risque est trop peu souscrit par les viticulteurs, et notamment chez les plus jeunes. Seuls 30% des exploitations seraient assurés contre la grêle. Pour les autres, la catastrophe est une perte sèche.

Dans ce contexte, il faut donc trouver d'autres leviers pour soulager les exploitations. *«Je vais saisir le Premier ministre, le ministre de l'Agriculture et le ministre du Budget pour les informer de la situation fragile de certains viticulteurs»* a annoncé François Patriat. Par ailleurs, le président du Conseil régional à proposé l'organisation d'une réunion dès la rentrée. *«Il faut absolument mettre autour de la table l'ensemble de la profession, les services de l'État, la MSA, les banques et les assurances»*. Cette réunion aura pour but de mettre en œuvre des mesures d'exonérations et étalement de charges, de report d'annuités d'emprunt et de cotisation sociales. Au delà de ces mesures, François Patriat insiste sur la *«nécessité d'engager une réflexion pour évaluer le dispositif d'assurance et permettre de le rendre plus incitatif»* afin que le plus grand nombre y adhère.



Baies éventrées, feuilles déchiquetées, bois martelés… les ceps garderont longtemps les cicatrices de l'orage de grêle du mardi 23 juillet 2013.

FRÉDÉRIC DUCLOS

Repères

François Sauvadet solidaire des viticulteurs

Dans un communiqué, le président du Conseil général de Côte d'Or tient à témoigner sa solidarité auprès des viticulteurs de Côte d'Or, touchés de plein fouet par les violents orages. «*Le secteur viticole subit depuis plusieurs mois une succession de calamités qui fragilisent les exploitations : intempéries d'avril et mai 2012, inondation en mai et juin 2013, orage et grêle destructeur…*». «*À ces événements climatiques s'ajoute le risque que représente le développement de la flavescence dorée*». François Sauvadet rappelle ainsi «*la série noire*» subie par la viticulture, série «*qui s'inscrit dans un contexte économique difficile*».

Face à cette nouvelle catastrophe «*qui met en péril l'économie de toute une région*», François Sauvadet appelle le Gouvernement «*à reconnaître l'état de catastrophe naturelle dans les zones touchées*». Le président du Conseil général de Côte d'Or souhaite par ailleurs «*que l'État français étudie la possibilité de demander l'intervention du Fond de solidarité de l'Union européenne, sur la base du bilan des dégâts effectué par la préfecture, afin de venir en aide aux viticulteurs concernés*».

L'État apporte son soutien aux viticulteurs de la côte de Beaune

Dans un communiqué daté du 26 juillet le ministère de l'Agriculture n'a pas tardé à annoncer son soutien à la viticulture bourguignonne. Un bilan précis des dégâts occasionnés est actuellement réalisé par le ministère afin de calibrer les mesures d'urgence, en concertation avec les représentants professionnels. En attendant, le gouvernement rappelle aux agriculteurs concernés qu'ils peuvent solliciter un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles touchées par la grêle - une demande collective peut être formulée par les maires auprès des services fiscaux. Ils peuvent demander une prise en charge de cotisations sociales à la Mutualité sociale agricole. Cette dernière mobilisera à cet effet l'enveloppe de crédits d'action sanitaire et sociale qui leur est allouée. Enfin, le ministère de l'Agriculture demande aux établissements financiers de proposer aux viticulteurs sinistrés les solutions leur permettant de passer ce cap difficile. Les pertes de récolte en viticulture résultant de la grêle sont assurables et, de ce fait, ne relèvent pas du régime des calamités agricoles. Cependant, le régime des calamités agricoles est mobilisable, le cas échéant, en cas de pertes de fonds.

Le recours à la prestation de services

Les précautions à prendre

Avant de signer le contrat, il faut s'assurer de conclure un véritable contrat de sous-traitance et vérifier un certain nombre d'éléments auprès de l'administration et auprès de la société co-contractante.

Qu'est-ce que la prestation de services ?

En agriculture, la prestation de services consiste à déléguer tout ou partie des travaux d'une exploitation à une entreprise spécialisée. Le prestataire de services est un professionnel indépendant, qui signe avec l'exploitant un contrat de prestations de services à la carte. Il lui doit une garantie de résultat et des prestations assurées.
Le recours à un prestataire de services exonère des démarches administratives d'embauche et de surveillance de main d'œuvre mais n'exonère pas de certaines responsabilités d'employeurs.

Que doit prévoir le contrat ?

La signature d'un contrat de prestation de services est très importante car elle permet d'établir clairement les obligations de chacun et les conditions de la prestation. Celle-ci comporte des tâches spécifiques et bien définies qui impliquent un apport de savoir-faire, d'équipements et de personnel.
La rémunération du prestataire de services doit être fixée en fonction de l'importance des travaux et non pas des heures de travail. S'il emploie lui-même du personnel, c'est à lui d'encadrer et d'avoir autorité sur ses ouvriers. A défaut, l'exploitant peut être considéré comme le véritable employeur de la main d'œuvre et pourrait voir sa responsabilité engagée sur le plan civil et pénal, notamment pour travail dissimulé.

Que doit vérifier obligatoirement le contractant avant de signer ?

Il doit demander au prestataire, pour tout contrat d'au moins 3 000 € TTC, au moment de la signature, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution :
- le document certifiant son inscription au Registre du commerce et des sociétés (RCS) ou à un autre registre professionnel lorsque celle-ci est obligatoire ;
- les attestations de déclarations et de paiement des cotisations sociales émanant de l'organisme de recouvrement ;
En cas d'appel à un prestataire de services affilié à la MSA, il peut vérifier qu'il est en règle vis à vis de ses déclarations sociales et du paiement de ses cotisations grâce au service en ligne *«Vérifier l'authenticité d'une attestation»* proposé sur le site de la MSA www.msa-bourgogne.fr une attestation sur l'honneur que les salariés seront employés régulièrement avec les copies des déclarations préalables à l'embauche (DPAE).
L'obligation de vigilance s'applique cependant à tous les contrats quels que soient leurs montants.

Quelles sont les autres obligations ?

Les conditions d'hygiène, de logement et de sécurité des salariés relèvent de la responsabilité de l'exploitant et ses obligations sont les mêmes que pour ses propres salariés.

Le prestataire intervient avec des salariés étrangers ?

Il doit alors fournir une attestation sur l'honneur, certifiant notamment que le travail sera réalisé avec des salariés titulaires de titres les autorisant à travailler en France ainsi que la liste nominative de ses salariés.

Il est établi à l'étranger ?

Il doit faire une déclaration de détachement temporaire des salariés qu'il fait travailler en France, auprès de l'inspection du travail du lieu d'exécution de la prestation, avant le début de celle-ci.
Il a alors l'obligation, pendant la durée de la prestation, de respecter les règles nationales (durée de travail, repos, congés, rémunération…)

En cas de recours à une société d'intérim installée à l'étranger ?
Outre les vérifications obligatoires précitées, les entreprises intérimaires étrangères sont dispensées de l'obligation de détenir un numéro de TVA car c'est le donneur d'ordre, donc l'exploitant qui est redevable de la TVA.

Les entreprises intérimaires étrangères doivent disposer d'une garantie financière auprès d'un organisme financier couvrant en cas de défaillance de leur part le paiement des salaires, indemnités et cotisations liés à l'emploi de salariés. A défaut, l'exploitant peut être tenu au paiement de ces sommes. Il faut demander une attestation en cours de validité.

Quels risques en cas de fraude de la part du prestataire de services ?

L'exploitant peut, au même titre que le prestataire en situation frauduleuse, être poursuivi civilement et/ou pénalement s'il n'a pas fait les vérifications imposées par l'obligation de vigilance (travail illégal, entente sur la fraude, infraction à l'hébergement collectif, infractions aux règles d'hygiène et sécurité, absence de visite médicale).

Au titre de la responsabilité collective, il peut être condamné solidairement:
- au paiement des impôts, taxes, cotisations sociales, pénalités et majorations de retard
- au paiement des rémunérations et indemnités dues en raison du recours au travail dissimulé, et notamment de l'indemnité forfaitaire (6 mois de salaire) à laquelle peut prétendre le salarié en cas de rupture du contrat de travail.
- au remboursement des aides publiques, le cas échéant (ex : annulation des exonérations et des réductions de cotisations ou de contributions sociales dont le prestataire a bénéficié).

Qui contacter avant de signer avec un prestataire ?

Les services de la « DIRECCTE », qui regroupent différents services administratifs, peuvent aider aux démarches.

MSA DE BOURGOGNE

A noter
La Caisse Régionale MSA de Bourgogne sera fermée à titre exceptionnel le vendredi 16 août 2013.



La signature d'un contrat de prestation de services est très importante car elle permet d'établir clairement les obligations de chacun et les conditions de la prestation.

Une autre vie est-elle possible ? Pour le papier, oui.

La force de tous les papiers, c'est de pouvoir être recyclés au moins cinq fois en papier. Cela dépend de chacun de nous.
www.recyclons-les-papiers.fr

Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.
Trions mieux, pour recycler plus !

Votre publication s'engage pour le recyclage des papiers avec Ecofolio.
ecofolio

Avenir formation

Une formation déjà bien connue, riche d'enseignement

«Avenir Formation» a pour but de former des jeunes agriculteurs à mieux comprendre leur environnement, afin qu'ils puissent s'investir dans de nouvelles missions ou de nouveaux projets tant au niveau professionnel que local. L'objectif est également d'aider les jeunes à prendre du recul par rapport à leur exploitation et à leur pratique. Cette formation n'est pas réservée aux adhérents du syndicat Jeunes Agriculteurs. Elle est ouverte à tout jeune responsable.

Cette formation est organisée par Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche Comté en partenariat avec de nombreux partenaires pédagogiques et/ou financiers. Chaque année, cette formation se déroule entre novembre et mars, (cinq modules de trois jours), en cinq modules. Les stagiaires participent activement aux modules de formation et découvrent diverses facettes de communication et d'animation (animation de table ronde, réalisation de micro-trottoir, visite commentée de fermes, visites des instances internationales à Genève…)

- Comment communiquer au sein d'un groupe ? Quelques bases de communication, d'animation afin d'optimiser un fonctionnement collectif, prendre de l'assurance pour mieux exprimer ses idées…

- De l'individuel au collectif : étude des différentes OPA et de notre place et pouvoir au sein de celles-ci, réflexion sur les interactions entre organisation collective et intérêts individuels.

- Développement local : implication des agriculteurs dans différents projets : réflexion sur le rôle et les responsabilités des agriculteurs au sein de leur environnement local.
- Agriculture et société : regards des consommateurs sur l'agriculture, problématiques environnementales, rencontres et débats avec les médias.
- Du local à l'international : rappels sur les organisations économiques, les phénomènes de mondialisation, découverte du fonctionnement de l'OMC et de l'ONU, les enjeux de la mondialisation et les perspectives de développement de l'agriculture française dans ce contexte. Le dernier module de cette formation consiste en l'organisation d'un projet commun à l'intérêt de l'ensemble des stagiaires. Projet qui nous préparera à mieux comprendre notre environnement et cerner les enjeux de demain.

… qui évolue pour améliorer la formation !

Au programme cette année, en plus du déroulé pédagogique présenté précédemment, quelques nouveautés : les jeunes seront amenés à rencontrer et interviewer des responsables d'OPA ; ils seront invités à présenter la formation dans le département de leur choix en Bourgogne ou en Franche-Comté lors d'assemblées ou rencontres diverses à chaque module, un café-débat sera organisé un soir avec les jeunes agriculteurs du secteur pour échanger sur des pratiques et sur les spécificités locales.

Dès maintenant, inscrivez-vous auprès des JA de votre département ! Les dates 2013-2014 :
Module 1 : 12, 13 et 14 novembre
Module 2 : 10, 11 et 12 décembre
Module 3 : 14, 15 et 16 janvier
Module 4 : 11, 12 et 13 février
Module 5 : Dates : 11, 12 et 13 mars.

Contact:
jeunes-agriculteurs-bourgogne@wanadoo.fr



ASDA

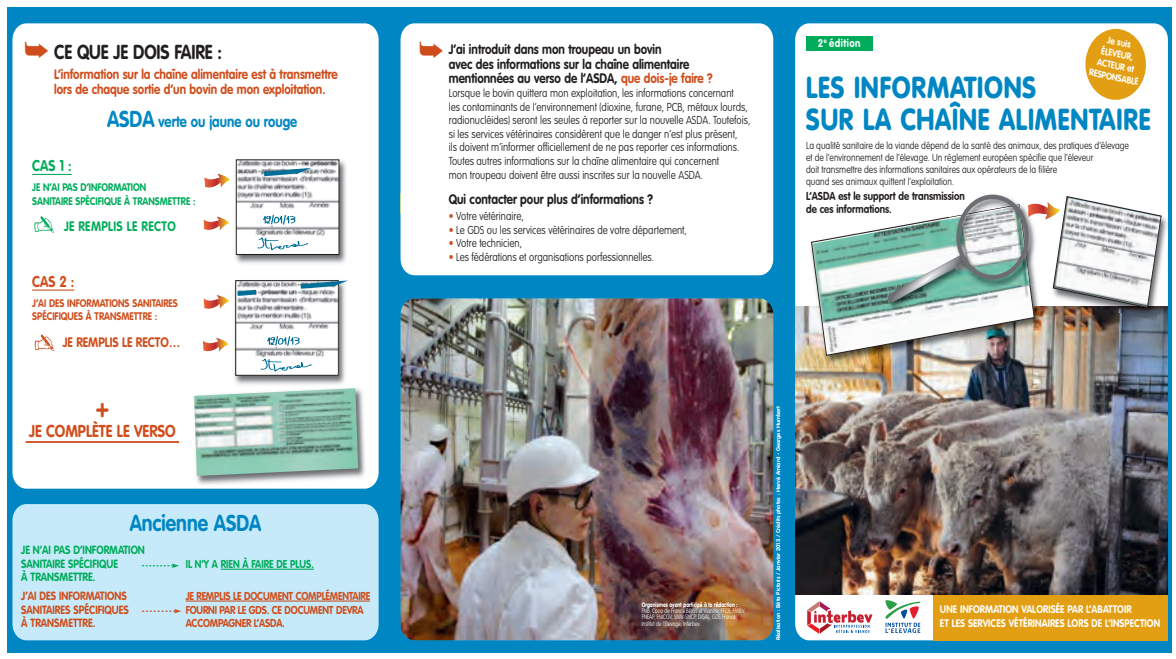
Informations sur la chaîne alimentaire: nouvelles dispositions

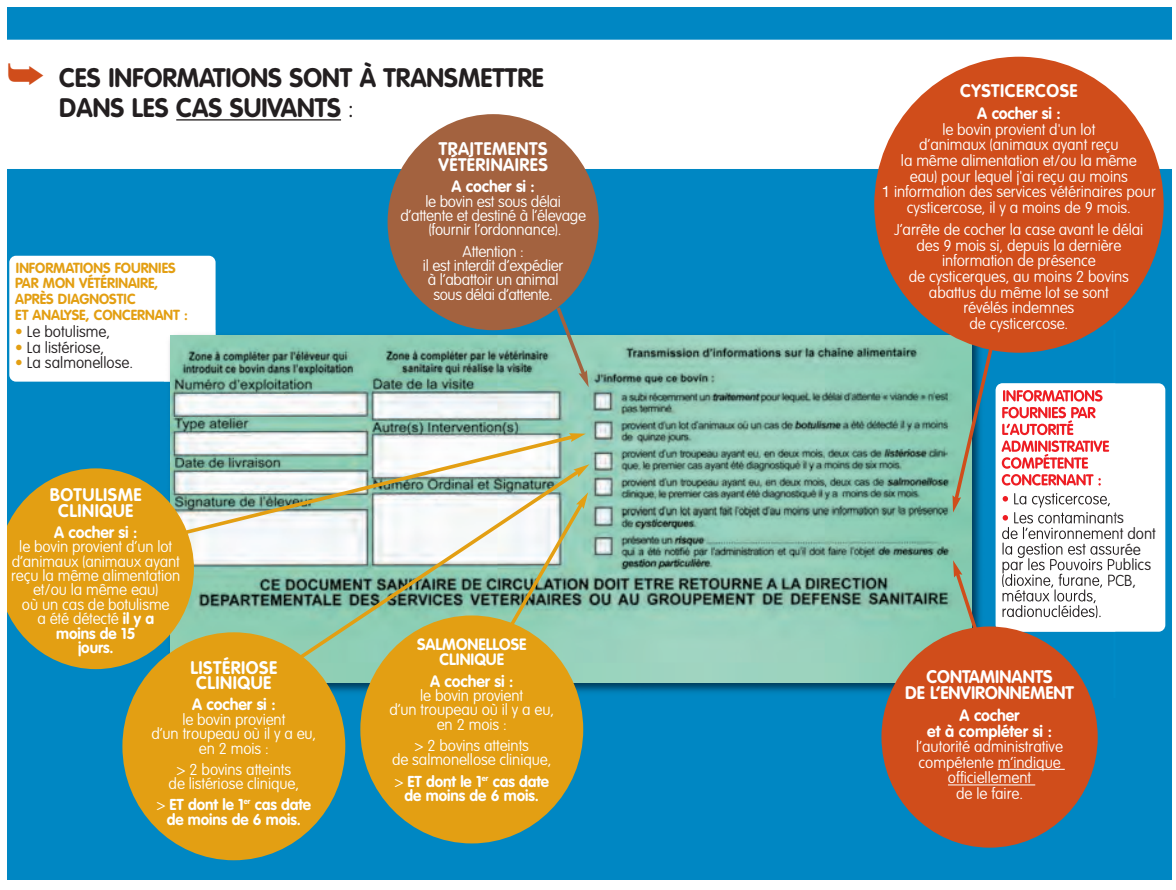
Attention à bien renseigner les informations sur les ASDA lors de chaque transaction d'animaux cédés pour l'élevage ou l'abattoir. C'est obligatoire depuis le 1er juillet 2013.

Depuis 2010, les ASDA (cartes vertes) ont été modifiées pour permettre aux éleveurs vendeurs de bovins d'indiquer les Informations sur la chaîne alimentaire (ICA), concernant leurs animaux cédés pour l'élevage ou pour l'abattoir. Ces informations découlent des obligations du règlement européen du Paquet hygiène, destiné à assurer la maîtrise des risques sanitaires tout au long de la chaîne alimentaire. Depuis le 1er juillet 2013, ces informations sont obligatoires et sont indispensables au bon fonctionnement des échanges de bovins. Il incombe à chaque détenteur de renseigner ces informations sur les ASDA (cartes vertes) lors de chaque transaction, notamment pour les animaux destinés à l'abattoir. Dans la grande majorité des cas, il n'y a pas d'ICA à signaler et il suffit de rayer la bonne mention sur le recto de l'ASDA.

C'est un geste important, qui pourrait avoir des conséquences pour les éleveurs qui omettraient de rayer la bonne mention. Dans les cas où une information doit être transmise, la plaquette que chaque éleveur a reçu explique comment l'indiquer. Il n'y a pas d'accord interprofessionnel qui prévoit un règlement particulier des situations où une ICA est indiquée. A priori, les animaux concernés doivent seulement faire l'objet d'une surveillance sanitaire particulière lors de l'abattage et l'ICA doit permettre de faciliter la gestion de ces animaux. Cette information n'engendrera pas de moins-value pour les éleveurs.
L'ICA traduit en fait la responsabilité de chaque maillon de la filière dans la qualité de la chaîne alimentaire.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ CONJOINT DU GDS ET D'INTERBEV





Fraude

40 propositions pour la filière viande en France et en Europe

Suite au scandale de la viande de cheval, une mission commune d'information sur la filière viande a été créée au Sénat. Après quatre mois de travaux, 40 propositions en sont ressorties. Les deux sénatrices, Bernadette Bourzai (Corrèze) et Sylvie Goy-Chavent (Ain) les ont présentées le 18 juillet.

«*Tricher avec les règles est une tentation constante*». Pour la sénatrice de l'Ain, Sylvie Goy-Chavent, même si la sécurité sanitaire de la filière viande est «*plutôt rassurante*», «*l'industrialisation du secteur et la multiplication des intermédiaires diluent les responsabilités*». Après le «*horsegate*», une mission commune sur la filière viande a été créée au Sénat. Il apparaît que les problèmes ne sont pas sanitaires mais relève bel et bien de la fraude pure. «*Personne n'est mort d'avoir mangé de la viande de cheval*», lance la rapporteure de la mission Sylvie Goy-Chavent. Pour lutter contre la fraude, la mission préconise de renforcer les effectifs de contrôle relevant de la direction générale de l'alimentation (DGAL) et de la répression des fraudes (DGCCRF). Seul problème : alors que les besoins sont croissants, les effectifs au sein de ces services diminuent de façon constante.

La sénatrice propose aussi «*un agrément pour les traders en viande*» qui serait perdu en cas de fraude. La mission commune d'information sur la filière viande préconise d'instaurer un étiquetage obligatoire de l'origine nationale pour les viandes brutes et transformées. «*Les contrôles sont trop peu nombreux. L'industrie agroalimentaire pratique ce qu'on appelle l'autocontrôle. Des vérifications devraient être faites de façon impromptues pour en vérifier les frigos*», souligne Bernadette Bourzai, la présidente de la mission et sénatrice de la Corrèze.

Abattoirs et prix bas

Autre préoccupation de la mission : le déclin de la filière viande. «*Le revenu des éleveurs stagne et le coût de l'alimentation animale impacte les exploitations*», indique Bernadette Bourzai qui insiste pour que la Pac favorise l'élevage. Jusque là pas vraiment de surprise sauf que «*la faiblesse du maillon de l'élevage engendre la faiblesse du maillon industriel*».
Parmi les propositions, les sénateurs proposent donc de créer un schéma national des abattoirs décliné par région, destiné à orienter la politique de l'Etat et des collectivités territoriales en direction de l'industrie de la viande. L'abattage sans étourdissement, sujet de polémique actuelle sur Internet, «*doit rester une dérogation*» pour la mission qui affirme dans son rapport que, à contrario, «*l'abattage avec étourdissement minimise les souffrances animales*». Un étiquetage obligatoire du mode d'abattage selon des modalités non stigmatisés est également préconisé ainsi que l'imposition de contrôles vétérinaires physiques au poste d'abattage pour toutes les espèces et la mise en place d'un suivi des incidents d'étourdissement et des égorgements.
Pour rappel, l'abattage avec étourdissement est la règle mais la réglementation européenne permet de ne pas étourdir les animaux lorsque des méthodes particulières d'abattage sont prescrites par des rites religieux. La modernisation des bâtiments d'élevage fait aussi partie des priorités des Sages. Ils souhaitent lancer un plan sectoriel de modernisation des élevages avicoles et des entreprises de l'aviculture. Mais un problème demeure dans la filière : «*la religion des prix bas*» et la concurrence entre la grande distribution. Pour Bernadette Bourzai, «*ce modèle n'est plus tenable*».

Apiculture

Sale temps pour les abeilles

Les apiculteurs voient leur récolte de miel de l'année compromise par une météo défavorable. Le temps froid et pluvieux persistant a empêché les abeilles de sortir de leur ruche pour aller chercher du nectar et du pollen en quantité suffisante, chamboulant complètement la vie des colonies en plein développement.

«*Pour maintenir les ruches en vie, il a fallu faire des apports de nourriture conséquents. C'est une période où les colonies sont très importantes en nombre d'abeilles, elles ont besoin d'apports nutritifs qu'elles puisent en temps normal dans leur environnement*», explique Julien Delaunay, président de la section apicole de la FNSEA. L'autre impact du mauvais temps concerne la partie élevage des exploitations, avec un taux de réussite de fécondation des reines très faible, ce qui va pénaliser sérieusement le renouvellement du cheptel.

Pas ou peu de miel de printemps

Sur l'ensemble du territoire national, les miels de colza, de châtaignier ou d'acacia sont déjà récoltés et les quantités sont faibles à nulles selon les zones. Et ceci, après une année 2012 au cours de laquelle les apiculteurs avaient déjà été mis en difficulté par une arrivée tardive du beau temps, réduisant d'autant les volumes de miel produit.

Par contre, rien n'est encore joué sur les floraisons d'été. Un temps plus clément pourrait permettre de faire des récoltes de miel toutes fleurs et de tournesol, mais il sera difficile de rattraper ce début de saison désastreux.

Or une nouvelle baisse de la production française conduira de fait à une disparition du miel français des rayons de la distribution, laissant la place à des importations, avec le risque de voir les miels asiatiques et sud-américains rentrer encore plus massivement sur le marché européen.
Pour les professionnels, la priorité est de trouver collectivement des solutions pour accompagner les exploitations apicoles mises en difficulté par ces conditions climatiques exceptionnelles, plus particulièrement les jeunes exploitants encore en phase d'investissement. A noter qu'un plan de l'apiculture durable avait été présenté par le ministre de l'Agriculture en février, les apiculteurs attendent désormais les résultats concrets.

▸Zoom

Floraisons d'été
Les abeilles butinent, protégeons-les !

Malgré les difficultés climatiques qui compliquent la tâche aussi bien pour les apiculteurs que les agriculteurs, la prise en compte des abeilles et autres pollinisateurs par les exploitants dans leurs pratiques phytosanitaires est primordiale. L'apiculteur doit informer les agriculteurs de l'installation de son rucher à proximité des parcelles. Echanger sur les itinéraires techniques prévisionnels, confronter les points de vue permet de prévenir les risques. Les butineuses prospectent dans un rayon de plusieurs kilomètres autour de la ruche pour rechercher l'eau, le pollen (apport de protéines) et le nectar indispensables au bon fonctionnement de la colonie. Pour éviter au maximum les accidents, les traitements nécessaires à une bonne protection des cultures doivent être réalisés avec un produit dont l'emploi est autorisé en période de floraison et en l'absence d'abeille. Dans la plaquette « les abeilles butinent » (AFPP, ITSAP-Institut de l'abeille, ACTA et Ministère de l'agriculture) - à télécharger gratuitement sur les sites web de l'ITSAP ou du CETIOM - il est recommandé de traiter le soir, de préférence après la tombée du jour, lorsque la plupart des butineuses sont rentrées à la ruche. Pour la profession, la protection des abeilles est indispensable car elles ont été malmenées ce printemps par la météo et il est indispensable que la miellée d'été soit de qualité.

▸ En bref

AGPB Des baisses d'aides directes «*fortement sous-estimées*» par le ministère

«*Les baisses d'aides directes entre 2010 et 2019 qui apparaissent dans les simulations sont, comme le reconnaît le ministère, fortement sous estimés*», pointe l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), dans un document mis en ligne le 29 juillet. Ce texte fait référence aux quatre scénarios présentés au début du mois, par le ministère de l'Agriculture - en vue d'incarner la voie française de la Politique agricole commune.

Or, l'AGPB note dans la proposition ministérielle que les baisses d'aides directes ne tiennent pas compte ni de la baisse de l'enveloppe totale des paiements directs, ni des prélèvements supplémentaires sur cette enveloppe au titre des aides couplées et des jeunes agriculteurs.

En particulier, au lieu des 6 % de baisse présentés dans le scénario 2 (pas de paiements redistributifs et convergence à 60 %) pour les aides moyennes en grandes cultures, l'AGPB évalue la régression à 20 % pour une exploitation moyenne. Dans le scénario 3 (30 % de paiements redistributifs, convergence à 100 %), la différence est encore «*plus flagrante*», démontre l'AGPB. La ligne à suivre, selon l'organisation est d' «*impérativement éviter que la redistribution des aides Pac expose les producteurs de grains français à de lourdes distorsions par rapport à leurs homologues européens*».

Ce qui est précisément provoqué avec le paiement redistributif tel qu'envisagé dans le scénario 3, poursuit-elle. Il est, enfin, «*absolument nécessaire*» selon elle, de prendre en compte la situation des exploitations des zones à faible potentiel, «*plutôt grandes par la taille mais à plus faibles rendements et références historiques de DPU*», estime encore l'AGPB

Variétés d'orges d'hiver et escourgeons:en 2013

Le renouvellement variétal se confirme, en particulier du côté des brassicoles

La récolte des orges d'hiver vient de se terminer dans la région. Elle a débuté avec quinze jours de retard compte tenu des températures froides enregistrées tout au long de la campagne mais s'est déroulée rapidement dans de bonnes conditions.
Les rendements semblent se situer dans la moyenne 2008 – 2012, sans records ni faibles, ni élevés. Les calibrages sont corrects à bons. En revanche, les teneurs en protéines sont particulièrement faibles pour garantir un débouché brassicole à tous les coups.



Les premiers résultats des essais variétés font état de calibrages corrects; toutefois, les teneurs en protéines sont particulièrement faibles pour assurer un débouché brassicole.

Les premiers résultats des essais variétés tombent. Un regroupement de 5 essais de la grande zone brassicole est déjà disponible : départements 36, 18, 91, 89 et 51. Le rendement de la référence Esterel s'échelonne de 45 à 95 q/ha dans des sols aussi bien argilo calcaires, dont un est très superficiel (89), des limons (91) et de la craie de Champagne (51).

Du côté des variétés brassicoles, Étincel et Isocel confirment !

La référence Esterel obtient cette année des résultats dans la moyenne haute de son historique. Mais ce ne sera pas suffisant pour freiner son déclin. Par ailleurs, elle reste handicapée par une forte sensibilité aux maladies et des calibrages modestes. Son point fort reste ses teneurs en protéines contenues en toutes circonstances.
Isocel et Étincel font jeu égal en rendement, comme depuis leur inscription en 2012, à 7% au-dessus d'Esterel.
Qu'il s'agisse de leur look subjectivement peu avantageux, aux dires des producteurs, ou de leurs caractéristiques agronomiques et de leur qualité, elles sont très semblables : bonne tolérance aux maladies et à la verse (en particulier Isocel qui s'en sort mieux en situation versée), calibrage 10% au-dessus de celui d'Esterel, teneurs en protéines assez variables en fonction des conditions de milieux. Elles ont atteint l'étape 2 d'observation commerciale et industrielle pour la récolte 2014, à la porte d'entrée des variétés préférées par les malteurs et brasseurs.
Casino, également inscrite en 2012, se positionne un peu en-dessous des deux précédentes sur tous les critères, sauf une excellente tenue à la verse, dans ce regroupement d'essais. Ses meilleurs résultats sont obtenus sur sol de craie et argilo calcaire. Elle se trouve également en étape 2 d'observation commerciale et industrielle pour la récolte 2014. Il n'empêche qu'elle reste une active concurrente pour remplacer les variétés vieillissantes telles que Arturio, Gigga et Azurel.
Inscrite en 2011 et maintenant dans la liste des variétés préférées, Passerel se positionne cette année avec un rendement supérieur de 5% à celui d'Esterel, soit son meilleur résultat depuis 3 ans.

Néanmoins, la partie ne sera pas facile pour cette variété par rapport aux nouveautés.
Enfin, Amistar est l'orge d'hiver 6 rangs brassicole inscrite en 2013, bien évidemment encore en première année d'observation pour la récolte 2014. Autant son rendement à l'inscription semblait proche de ses meilleures concurrentes de la catégorie, autant elle déçoit en 2013 pour se positionner aux côté d'Esterel.

En revanche, elle présente un avantage significatif sur toutes les autres : elle est génétiquement tolérante à la jaunisse nanisante. Par ailleurs, moins sensible aux maladies qu'observé à l'inscription elle est dotée d'un calibrage parmi les meilleurs. Tous ces éléments seront à confirmer en récolte 2014.
Du côté des orges d'hiver 2 rangs brassicoles, toujours rien de bien significativement concurrentiel. Salamandre a un rendement proche de celui d'Esterel et les deux nouveautés SY Tepee et Calypso décrochent par rapport à leurs résultats antérieurs.



Tout juste récoltés, les variétés d'orges d'hiver de la plateforme d'Argenteuil sur Armançon livrent déjà leurs résultats pour l'année 2013.

Escourgeons fourragers lignées et hybrides au coude à coude

Les meilleurs escourgeons fourragers, qu'ils soient lignées ou hybrides, sont au même niveau de rendement que Isocel et Étincel, les deux meilleures 6 rangs brassicoles, comme en 2012.
Parmi les variétés lignées, Touareg confirme, pour la 3ème année consécutive, sont excellent potentiel. Précoce comme les références Champie et Abondance qu'il supplante d'environ 5% en rendement, il reste néanmoins assez sensible à la verse et aux maladies et doté d'un PS modeste.
Parmi les variétés anciennes, Cervoise et Limpid décrochent assez fortement cette année.
Toujours parmi les escourgeons lignées, KWS Tonic et Pluriel partagent le podium avec Touareg.
Ces deux variétés, inscrites cette année confirment leurs très bons résultats obtenus dans les essais de préinscription. Le premier est précoce alors que le second est un des plus tardifs. En revanche, ils ont au commun une assez tolérance aux maladies et un PS à priori modeste.
Dans la même gamme de potentiel de rendement, ni plus ni moins, se positionne l'hybride Smooth, inscrit en 2013. En revanche, Tatoo et SY Bamboo sont un peu en retrait, de 3 à 4%, contrairement à la récolte 2012. Ces variétés ont en commun une bonne tolérance aux maladies et un PS élevé. Leur développement reste lié au surcoût de semences en partie, mais seulement en partie, contrôlé par une réduction de la densité de semis.

Enfin, du côté des orges d'hiver 2 rangs fourragères, la génétique Momont fait parler d'elle. Déjà KWS Cassia avait déplafonné le rendement de cette espèce. Cette année, c'est KWS Glacier, inscrite à l'automne dernier, qui tient la corde au niveau des meilleurs escourgeons et 7% au de-dessus KWS Cassia et Augusta.
Elle semble dans la moyenne de la tolérance à la verse et aux maladies mais en retrait par rapport à ses concurrentes au niveau du PS.

Luc Pelcé,
Arvalis - Institut du végétal

Semences sexées

En allaitant aussi

Elva Novia poursuit et termine ici sa série d'articles consacrés aux semences sexées. Cette semaine, zoom sur deux expériences en élevage allaitant charolais.

Gaec de la Varennes

«Pour toutes les génisses»...



Vincent Baillard et ses génisses de 2 ans inséminées en semence sexée. L'éleveur surveille les chaleurs 4 à 5 fois par jour ainsi que le soir à l'aide de la caméra. « 25 à 30 % des chaleurs que l'on voit le soir ou la nuit ne sont plus forcément visibles le matin », explique-t-il.

Le Gaec de la Varennes utilise la semence sexée depuis trois ans. La première année, cinq ou six doses ont été posées. Vincent Baillard se rappelle qu'au maximum deux génisses ont vêlé suite à l'IA sexée.
La deuxième année, les résultats se sont légèrement améliorés pour passer à 50% de gestation suite à des IA sexées.
«Cette année, je n'étais pas trop rassuré pour faire plus de sexé étant donné les résultats des années précédentes», précise l'éleveur. *«Et puis je me suis lancé quand même. Ce que je veux, c'est éviter au maximum d'avoir des problèmes au vêlage. Je pars du principe qu'une génisse devrait vêler toute seule si on ne veut pas avoir de problèmes de fertilité et de fécondité après. Cette nouvelle technologie permet quand même de gagner un an de génétique si on a une femelle plutôt qu'un mâle dans de bonnes lignées. J'ai donc utilisé 13 doses sexées en première IA cette année, en réalisant les retours en semence conventionnelle»*.

▶Zoom

Nom : Gaec de la Varennes
Commune : Charrette-Varennes
UTH : 2 associés
SAU : 306 ha
Système fourrager : enrubannage de prairie permanente et foin
Troupeau : 56 vaches ; 17 génisses de renouvellement ; vêlages d'août à novembre ; cheptel inséminé à 100 %

Gestation 2013 des femelles

Vincent Baillard explique les changements de pratique mis en place entre 2011 et 2012. *«Maintenant, nous rentrons les génisses 30 ou 40 jours en stabulation avant de faire les traitements antiparasitaires et nous commençons d'inséminer seulement quelques semaines après. Nous avons changé la ration aussi. Nous réalisons un flushing dès 15 jours avant la mise à la reproduction. Nous ne donnons plus d'enrubannage aux femelles avant qu'elles aient été échographiées pleines. Nous achetons un aliment complet et faisons calculer nos rations en nous appuyant sur des analyses de fourrage. Nous distribuons des minéraux aux femelles dans les prés avant et après vêlage. L'ensemble de ces pratiques nous oblige à garder les animaux plus longtemps en stabulation, mais les résultats s'en ressentent»*.
Pour mettre toutes les chances de son côté, l'éleveur a donné de l'ovulitral à toutes ses génisses ainsi qu'aux primipares 3 à 4 heures avant l'insémination.
«Etant donné les résultats de cette année, je pense qu'on va développer la semence sexée. J'aimerais aussi utiliser 10 ou 15 doses sexées mâles sur les moins bonnes vaches, celles dont on ne veut pas garder de produit pour le renouvellement. A l'automne, nous allons inséminer toutes les génisses avec de la semence sexée femelles ainsi que quelques bonnes vaches. Economiquement, on s'y retrouvera en sécurisant au maximum les vêlages pour avoir une bonne repro des primipares», conclut Vincent Baillard.

		Nombre de femelles	Taux de gestation
Conventionnelles	Génisses	6	71 %
	Vaches	39	71 %
Sexées	Génisses	10	90 %
	Vaches	3	66 %

Gaec de la Goulaine

«Cela permet d'avancer plus vite»



Vache Snoopy avec sa fille Bastion (Jocrisse/Magenta) issue de semence sexée. Le pourcentage de femelles pleines à la première insémination est de 77%, vaches et génisses confondues, en intégrant les résultats des IA sexées.

Le Gaec de la Goulaine utilise la semence sexée depuis deux ans. Les retours suite à une IA sexée sont également réalisés avec de la semence sexée.

Cinq doses ont ainsi été posées lors de la campagne précédente qui ont donné quatre veaux du sexe souhaité. *«Cette année, nous avons inséminé douze femelles avec des doses sexées : six vaches dans l'objectif d'obtenir des mâles et six génisses en semence sexée femelle. Onze d'entre elles ont été échographiées pleines»*, explique Julien Jaillot.
Celui-ci précise qu'il ne fait pas plus attention au moment de l'IA pour de la semence sexée que pour de la semence conventionnelle. *«Cette année, il nous a fallu 1,5 dose sexée en moyenne pour féconder une femelle contre 1,3 en semence conventionnelle. Nous faisons attention au choix des vaches inséminées en semence sexée, il faut qu'elles soient fertiles. Et nous mettons toutes les chances de notre côté pour que la fécondation ait lieu en administrant de l'ovulitral environ une heure avant l'insémination. Nous utilisons également ce produit sur les vaches qui reviennent en chaleurs après 2 IA»*.
Bref, pour l'éleveur, *«la semence sexée, c'est intéressant ; cela permet d'avancer un peu plus vite ! On cherche à avoir des femelles sur les bonnes souches, donc les vaches avec un bon IVMat. Au contraire, on essaye d'obtenir des mâles sur les moins bonnes du fait que nous ne vendons pas de reproducteurs. Cela apporte une valorisation maximale sur ces vaches visées. Un jour nous passerons peut-être en 100% semence sexée…»*

▶Repères

Nom : Gaec de la Goulaine
Commune : La Motte-Saint-Jean
UTH : 3 associés
SAU : 350 ha dont 30 ha en céréales
Système fourrager : foin
Troupeau : 200 vêlages ; 55 génisses de renouvellement ; vêlages d'août à février ; 75 % d'IA
Ration : foin + mélange triticale - colza - tournesol ; distribution journalière de minéraux (15/15/8) ; deux cures d'oligoéléments au cours de l'hiver



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 17/07/2013	Bourg-en-Bresse 23/07/2013	St Christophe-en B. 17/07/2013	National 17/07 au 23/07/13
Vaches viande (V)	U		4,50 €	4,80 €	4,55 €
	R	4,22 €	4,30 €	4,53 €	4,26 €
0	-	4,10 €	-	3,88 €	
Vaches mixte (M)	R		3,85 €	-	3,87 €
	0	3,74 €	3,70 €	-	3,76 €
Vaches lait (L)	0		3,45 €	-	3,48 €
	P	3,34 €	3,25 €	-	3,29 €
Génisses VML	U		4,90 €	5,15 €	4,81 €
	R	-	4,50 €	4,93 €	4,36 €
0	-	3,70 €	-	3,66 €	
Taureaux VML	URO	3,28 €	3,10 €	3,26 €	3,17 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 30/07

	E	U	R
Broutards 6-12 mois			
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	**3,00**	-
300-350 kg	-	-	**2,56**
350-400 kg	-	**2,78**	-
400-450 kg	-	**2,74**	-
450-500 kg	-	-	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	**2,70**	-
300-350 kg	-	**2,70**	-
350-400 kg	-	-	-
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
350-400 kg	-	**2,57**	-
400-450 kg	-	**2,60**	-
450-500 kg	-	**2,54**	-
500-600 kg	-	-	**2,30**
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	**2,61**	-
350-400 kg	-	**2,54**	-
400-450 kg	-	**2,45**	-
450 kg et +	-	-	-
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	**2,05**	-
Vaches	E	U	R 0
- 5 ans	**2,76**	**2,38**	**2,23** -
5 -10 ans	-	**2,32**	**2,05**
+10 ans	-	**2,19**	**1,91** -
Génisses	E	U	R
24-36 mois	**2,85**	**2,47**	-

Bovins : 727
Apports satisfaisants en quantité mais de qualité plus hétérogène

Broutards Taurillons : qualité inférieure et l'ambiance commerciale reste morose, malgré tout avec difficulté on arrive à conserver à peu près les mêmes tarifs; quelques lots de bons broutards sont même bien défendu.

Laitonnes, Génisses : la vente reste rapide mais quelques centimes de repli sont à déplorer.

Taureaux : tarifs inchangés.

Vaches : présentation de qualité moindre. La pression faite sur la viande se ressent dans le maigre, les acheteurs essaient de réajuster les prix.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 29/07

Bovins (206)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
215 à 380 kg	**580-950**	**2,48- 2,71**
320 à 415 kg	-	-
445 à 580 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
265 à 440 kg	**680 - 1130**	**2,34 - 2,56**
445 à 530 kg	**1100 - 1290**	**2,44 - 2,47**
Laitonnes		
220 à 320 kg	-	-
Génisses		
265 à 410 kg (16-24mois)	**650 - 1070**	**2,33 - 2,62**
520 à 690 kg (24-36mois)	**1180 - 1700**	**2,27 - 2,46**
Taureaux		
895 à 1240 kg	**1750 - 2290**	**1,80 - 1,96**
Vaches suitées mâles et femelles 1060 - 2160		
légères	**840 - 1190**	
entre-deux	**1200 - 1470**	
lourdes	**1490 - 2000**	

Présentation de bonne qualité en taurillons permettant de tenir les tarifs. En génisses, les tarifs sont en replis, plus particulièrement pour les animaux âgés et trop maigres. Cours revus à la baisse en taureaux et vaches.

Prochain marché bovins le lundi 05 août aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — Marché de Sancoins (18) du 24/07

	U	R
Broutards		
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	-	-
300 à 350 kg	**2,71**	-
350 à 400 kg	**2,60**	**2,44**
400 à 450 kg	-	-
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	-	-
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	-	-
300 à 350 kg	**2,71**	**2,44**
350 à 400 kg	-	**2,43**
Génisses		
(24-36 mois)	**2,68**	**2,40**
Vaches		
- 5 ans	**2,48**	**2,40**
de 5 à 10 ans	**2,46**	**2,30**
+ 10 ans	-	**2,02**

Broutards: mauvais commerce avec invendus.

Laitonnes: bonne demande, cours reconduits.

Vaches - Génisses : cours reconduits, mais une légère baisse en vaches âgées maigres et inférieurs.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 23/07/2013*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	**2,85 €**	**2,60 €**	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	**2,55 €**	**2,40 €**	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	**2,50 €**	**2,35 €**	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	**2,75 €**	**2,50 €**	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	**2,65 €**	**2,50 €**	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	**2,60 €**	**2,40 €**	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	**2,70 €**	**2,40 €**	**nc**
Mâles moyens de 300 à 350 kg	**2,45 €**	**2,20 €**	**nc**
Mâles lourds de 350 à 400 kg	**2,40 €**	**2,25 €**	**nc**
Femelles légères de 250 à 300 kg	**2,60 €**	**2,30 €**	**nc**
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	**2,55 €**	**2,25 €**	**nc**
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	**2,40 €**	**2,20 €**	**nc**

Tendance : Peu de demande dans les mâles, cours en baisse.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 22/07 au 28/07/2013*

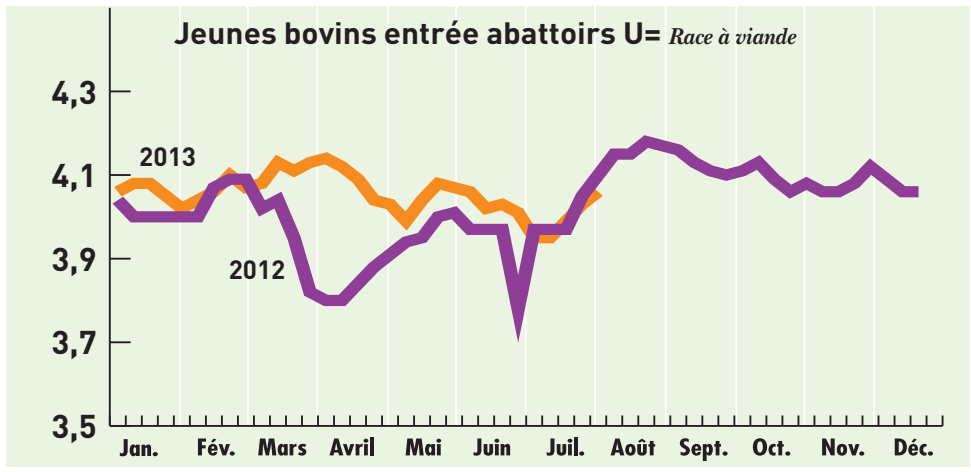
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,72	-
350 kg	-	2,64	-
400 kg	-	2,57	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,45	-
500 kg	-	2,32	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,60	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,43	2,39

Tendance :
La demande un peu plus importante maintient les cours..

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 22/07 au 28/07/2013*

Jeunes Bovins	E	U=	R=	R-	O+	0=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	4,06	3,93	-			
Races mixte		-	3,77	3,75	3,73	-	
Races lait					-	3,62	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	0=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,91	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	0=	P+	P=
Etat engraissement 3							
Viande - 10 ans +350 kg	4,84	4,78	4,68	4,41			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,80	4,74	4,68				
Limousine -10 ans +350 kg	-	5,01	4,92				
Races mixte	-	-	-	3,90	3,83	-	-
Races lait				-	-	3,59	3,55
Génisses	U=	U-	R+	R=	0=	P+	
Etat engraissement 3							
Viande mixte lait	5,14	5,02	4,89	4,74	-	-	
Viande +350 kg	5,17	5,04	4,88	4,77			

Tendance :



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 22/07 au 28/07/2013*

Jeunes Bovins	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Etat engraissement 3								
Races à viande	4,22	4,21	4,20	4,11				
Vaches								
Etat engraissement 3								
Viande - 10 ans +350 kg	-	5,16	4,97	4,78				
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	-					
Races mixte					4,02	4,02		
Races lait						-	3,59	
3,51								
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Etat engraissement 3								
Viande mixte lait	5,17	4,93	4,87	4,69				
Viande +350 kg	5,30	5,01	4,89	4,78				

Tendances SEM. DU 29 AU 02 AOÛT 2013

Bovins de boucherie

L'activité commerciale est plus calme avec un plafonnement des prix pour les femelles haut de gamme ou label ainsi que pour les très bonnes génisses bouchères et les jeunes vaches Charolaises ou Limousines. L'écoulement s'avère moins rapide pour les Charolaises R et les allaitantes de choix secondaire avec des tarifs légèrement baissiers. En réformes laitières, l'offre modeste convient à la demande du moment. Les cours sont reconduits dans l'ensemble des bonnes vaches Frisonnes et Montbéliardes. Les vaches maigres ou sans viande (P-) restent pénalisées. Le commerce est calme dans les taureaux de réforme. En jeunes bovins, l'érosion de l'offre permet une vente fluide et une reconduction des cours sur l'ensemble de la gamme ■

Broutards

Mis à part sur le marché de Saint Christophe en Brionnais où la vente fut plus soutenue, les transactions demeurent difficiles avec un marché italien atone et une demande en provenance du Maghreb très limitée pendant le Ramadan.

Les cours sont en baisse dans l'ensemble des broutards et taurillons. Sur le Grand Ouest, les fortes chaleurs et les moissons provoquent une forte réduction des mises en place d'où un commerce très difficile et des tarifs en forte baisse. En femelles, la demande reste soutenue pour les bonnes laitonnes Charolaises pour l'engraissement en France ou exportées sur l'Italie. Les tarifs stables pour celles de choix ordinaire, destinées à l'export sur l'Espagne ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce est mauvais avec de multiples causes avancées : très mauvais commerce dans le veau gras face à la canicule ; coût élevé de l'alimentation ; les acheteurs ne veulent pas rentrer de veau pendant l'été ou sont absents pour congés ou attendent pour profiter au maximum de la baisse. La dégradation des cours est générale dans l'ensemble des veaux Frisons, Montbéliards ou croisés laitiers. Les petits veaux maigreux ou trop légers sont invendables. Dans les veaux issus de croisement, si les bons veaux supérieurs se vendent normalement, le commerce est laborieux avec un tassement des cours dans la marchandise ordinaire.

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marchés gros bovins finis (au 29 juillet)

«Les prix seront fortement corrélés à l'offre pour les femelles allaitantes (vaches et génisses) à cause du déséquilibre matière que doivent gérer les abattoirs pour ces catégories d'animaux. Mais les situations sont relativement contrastées régionalement et ces évolutions de cours pourraient ne pas être perceptibles au niveau national. En JB, une légère évolution des prix est possible malgré la révision à la baisse des commandes en provenance de Tunisie qui affectent quelques abattoirs.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 26/07*

Agneaux (589)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,59 - 3,25**	**2.25 - 2.88**
Gras (38-44 kg)	-	**2,67 - 3.24**	**2,43 - 2.72**
Gras (+44 kg)	-	**2,66 - 3.02**	**2.47 _ 2.61**
Gras (+50 kg)	-	**2,26 - 2,71**	-
Laitons (32-38 kg) 69 à 113 €	-	-	-
Laitons (38-44 kg) 91 à 140 €	-	-	-
Laitons (+44 kg) 121 à 132 €	-	-	-
Brebis (254)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**0.71 - 1,39**	-	-
(+60 kg)	**0,69 - 1,15**	**0,31 - 0,91**	-
Divers			
Béliers () 82 à 154 €	-		
Agneaux maigres : -			
Chèvres : 8 € à 32 €			
Boucs : 25 € à 35 €			

Apports plus importants. Une présentation supérieure de 30% par rapport aux annonces ajoutées à une qualité moindre désorganis et alourdi la vente.
Agneaux : les quelques lots extra voient leurs cours reconduits. Le second choix à un prix vif qui baisse sensiblement, attention aux agneaux laineux avec la pluie le rendement est différent.
Brebis : qualité là aussi inférieure, ce qui entraîne une baisse des tarifs, les sujets de qualité sont toujours très recherchés et bien valorisés.
Prochain marché :
12 août 2013
Rappel: afin de valoriser au mieux votre production pensez à tondre et à trier correctement et à annoncer vos animaux.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 22/07*

Ovins : 276	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux	**96 -130 €**	**2,36 - 3,05 €**
Brebis	**26 - 98 €**	**0,43 - 1,10 €**
Béliers	**80 - 129 €**	

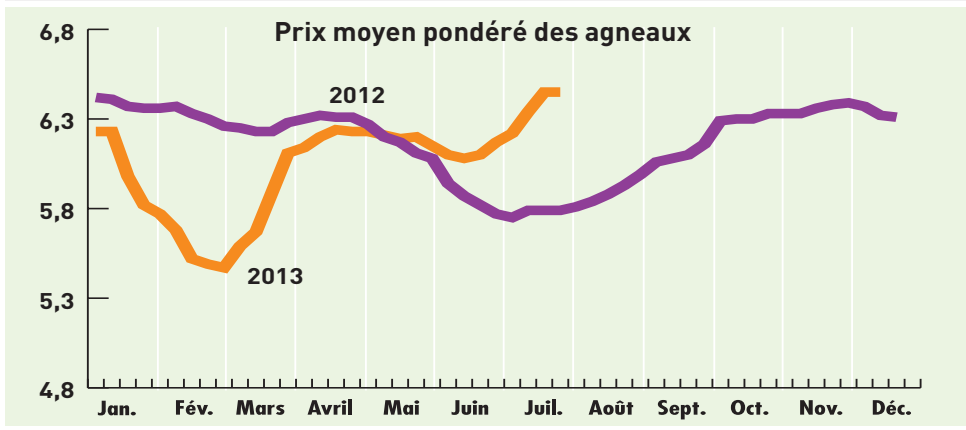
Apports plus importants. Placement fluide en agneaux à des tarifs en léger repli par rapport aux semaines précédentes. Cours stables en brebis. **Prochain marché ovins le lundi 05 août aux horaires habituels.**

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 22/07 au 28/07/2013*

	Poids	U	R	O
Couvert	-16 kg	-	6,53 €	6,21 €
Couvert	16-19 kg	6,65 €	6,56 €	6,34 €
Gras	-16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,79 €	5,76 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 22/07 au 28/07/2013*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,45 €	**6,45 €**	**2,19 €**



Cotationsrégionales des agneaux et brebis de boucherie — du 22/07/2013 au 28/07/2013

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	6,69	6,77	6,20	-	-	-	-	-
	Var.	0,07	0,02	0,07					
	R	6,41	6,51	6,52	-	-	6,76	-	-
	Var.	=	=	=			=		
	O	5,54-	-	-	-	-	6,41	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	6,70	6,69	5,92	-	6,65	6,68	-
	Var.		=	=	=		=	=	
	R	6,46	6,55	6,45	5,77	6,53	6,56	6,41	-
	Var.	=	=	=	=	=	=	=	
	O	5,99	6,00	5,74	-	6,21	6,34	6,28	-
	Var.	-0,20	-0,20			=	=	=	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,79	5,65	
	Var.						0,06	=	
	O	-	-	-	-	-	5,76	-	-
	Var.								

Zone Nord : Agneaux : Commerce toujours calme, concurrence des agneaux d'importation. **Brebis:** Cours reconduits avec un léger réajustement, marché stable. **Zone Sud :** Reconduction des cours avec es effectifs en baisse..

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 29-30
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
29-30/2013		**184 800**	**0,17**	**-**	**-**	**7**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 14 juillet 2013*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 4,00 à 4,50 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,20 à 7,50 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,60 à 7,80 euros/pièce
Pigeons :. 6,00 à 6,50 euros/paire
Pintades : 8,00 à 8,20 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,30 à 4,50 au kg vif
Lapins :. 4,70 à 5,00 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2013

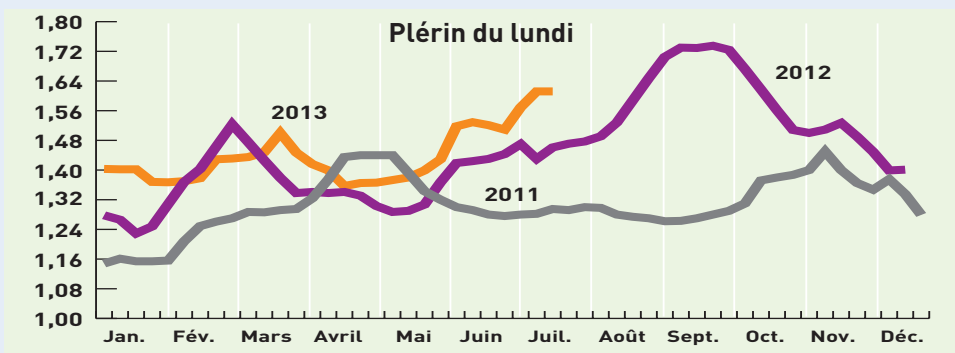
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	190 à 200 €	170 à 180 €
2e coupe	190 à 200 €	170 à 180 €
3e coupe	inc	inc

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 802 porcs présentés) — *Cotations du lundi 29/07/2013*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,612 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 29/08*



Veaux

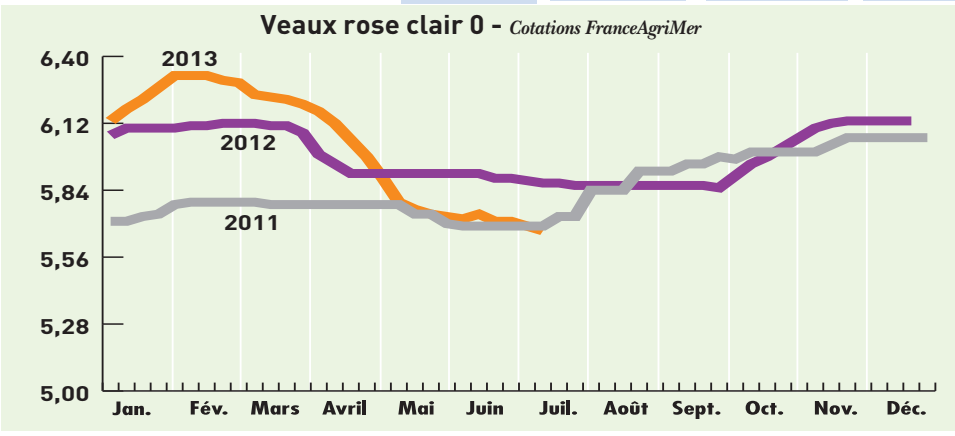
Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) — *Cotation nationale FranceAgriMer du 22/07 au 28/07/2013*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,07 €	-	-
U	-	7,32 €	6,61 €	-
O	-	5,67 €	4,88 €	3,93 €

Jeunes veaux (prix mini-maxi en euros) — *Marchés régionaux du 29/07 au 04/08/13*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset (veau d'engraissement 4-5 sem)	111	380-575 €	275-475 €	140-260 €	-
St-Etienne (veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)			220-300 €	210-290 €	-
St-Etienne (veau 45 à 50 kg - Mixte)		-		130-150 €	50-90 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg engrais)	950	270-500 €	250-410 €	90-270 €	-

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 22/07 au 28/07/13*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,50 €**	**2,35 €**	**1,51 €**	**–**
Bons	**2,18 €**	**1,88 €**	**–**	

Céréales — Marché du 23 juillet 2013

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	76/220/11%	août-déc.	180,00	T C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	août-déc.	185,00.	V C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	août-déc.	182,00	V C
ORGE DE MOUTURE	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	août/déc.	161,00 à 162,00	T C
Nord Côte d'Or	-		inc.	C
Sud Côte-d'Or	63 kg/hl	juil./août	165,00	T C
	63kg/hl	10 de sept.	170,00	T C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	juil./août	175,00	N C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		inc.	C
AVOINE BLANCHE	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	50-51 kg/hl		inc.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl	5 d'août	178	N C
SEIGLE FOURRAGER	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	-	-	inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		juil.-août	185.00	T C
Yonne		juil.-août	185.00	T C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		3 de juil.	200.00 à 202,00	T C
MAÏS	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		6 d'oct.	172.00	N C
Aube/Yonne		oct.-mars	164.00 à 165,00	N C
POIS	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		Sept.-déc.	245	N C
Côte d'Or		Sept.-déc.	245	N C
PAILLE DE BLE	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Nord-Est	Selon qualité 300-400 kg balles rectangulaires sous abri	Dispo.	50,00 à 55,00	N
PAILLE D'ORGE	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Nord-Est	Selon qualité 300-400 kg balles rectangulaires sous abri	Dispo.	50,00	N

Matériel

Tracteur

01 - vds tracteur ih 453 4000 h prise de force autonome et chargeur tbé
✆ **0472257581 hr**

01 - vds cause cessation 1 vache et 2 génisses prêtes same isu 130
✆ **0474080061**

26 - Vds Valtra 132 D 2011 1200 H Rel avant Pont susp PAV 480 70 28 AR 650 65 38
✆ **06 08 86 47 21**

42 - Vds tracteur MF avec chargeur Mailleux 65 cv 5800 h TBE
✆ **0613718200 ou 0477541345**

42 - Vds Renault Ares 640 RZ 2002 8150 h moteur neuf 200 h flecteur et clim. neuf, vidange 8000 h faite garage, trés propre, rel. avt., cab. susp., inv. hydro., Quadrishift St Polgues
✆ **06 75 12 62 19**

42 - vds tracteur New Holland TM 120 TBE pneus 5ù % - prix à débattre
✆ **06 72 00 03 07**

71 - Vends Renault Ares 620RZ, 120 ch., 6.000 h., pneus arrières neufs.
✆ **09 64 40 82 17**
ou 06 32 69 58 24

71 - J. H. de 32 ans motivé, sérieux et ponctuel ayant de l'expérience dans l'agricole, recherche travail.
✆ **04 70 20 28 98**
ou 07 87 95 32 52

71 - Vends cause cessation tracteur, TM 120, 2004, 3.480 h, rang. command. complet, clim. super état.
✆ **06 72 68 03 50**

Travail sol

38 - Vends cover-crop 22 disques éta. neuf Chizel 2m20, 3 rangés 7 dents bilames TBE.
✆ **04 76 38 05 29 HR**

42 - Vds charrue Naud trisocs réversible trés bon état
✆ **07 61 17 93 05**

84 - Achète charrue tri-soc réversible.
✆ **06 09 16 10 78**
06 15 40 03 34

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses Claas, Consul, Protector, Mercator, Dominator, 66, 76, 85, 86, 96, - John Deere 952, 955, 965, 975, 1052, 1055, 1065, 1072, 1075, - New Holland 1520, 1530, 1540, 1545, 8030, 8040, 8050, 8060, 8070, - MF 240-440, 487-507 et presses MD et RB. (réf. 290C)
✆ **06 29 81 80 05**

58 - VENDS MB New Holland 1530, 3.60 m., 4 pneus neufs et prête à tourner, 3 500 euros. (réf. 3003)
✆ **06 76 99 38 33**
03 86 22 59 27

71 - Vds presse Roland 66, liage élec., élect. bottes, état n. et divers matériels.
✆ **03 85 47 31 80**
ou 06 84 13 84 01

84 - Part. vend réception vendange, 5 Tonnes, avec vis sans fin : 400 euros.
✆ **06 09 16 10 78**
06 15 40 03 34

84 - Part. vend pressoir Vaslin, 32 hl, semi-automatique, cage bois, en état de marche : 400 euros.
✆ **06 09 16 10 78**
06 15 40 03 34

Traitement

07 - Vends pulvérisateur Berthoud traine 2400L DPA Rampe 18m hydraulique
✆ **06 15 07 69 22**

Arbo-viti

69 - Vends mach. à vendanger Grégoire 6 55 Hl. «tractée» toutes options 2 bennes 1000 l. roues motrices gra. puis. Jostick. Prix 38000 euros peu servi et neuf.
✆ **04 74 37 25 55**

Irrigation

07 - Vds ensemble pompe Deloule 27m3 13CH + sur charriot à roue + armoire élec + filtration sable et tamis et l'ensemble complet de fonctionnement - 1600 euros
✆ **04 75 06 72 83**
ou 06 01 88 61 41

71 - Vds rampes d'arrosage plein champ 35 rampes, Ø 50 de 6 m, 20 arroseurs clispage rapide, prix à débattre.
✆ **03 85 75 46 83 soir**

Forestier

26 - Vds combiné à bois marque Akkipilk type 2x rallonge de tapis d'évacuation 7000 euros
✆ **06 81 94 36 90**

Cave

69 - Vends pressoir Bucher XPF 50 hl peu servi cage fermée toutes options pupitre digital de commande. Etat neuf, prix étudie 38000 euros.
✆ **04 74 37 25 55**

84 - Part. vend cuves à vin, résine alimentaire, 400 hl : 2 000 euros.
✆ **06 09 16 10 78**
06 15 40 03 34

Trav. publics

71 - Vds pelle chenille Case 61CK, moteur Deutz, TBE, 10.500 €, tract. Someca 850, 4 x 4 + broy. Talnet, 6.000 €.
✆ **06 02 24 40 12**

Agri. divers

07 - Vends girobroyeur Pomodis 1,8 de largeur chaines neuves - Prix 1000 euros - Guy Fialon
✆ **09 61 34 07 41**
ou 06 88 76 77 04

10 - Achète Enrubanneuse, Semoir à maïs Monosem 4rgs boite plastique ferti + micro, MB Laverda 3350 - 3450 - 3500, Tracteurs MF et Ford.
✆ **06 83 59 05 70**

18 - Vends épandeur fumier Gyrax, 2005, 12 t, hérissons verticaux, centrale hydro, bon état - tracteur Same Laser 130, de 1997, 3.650 h, TBE.
✆ **06 30 10 25 98.**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (réf. 290B)
✆ **06 81 94 70 44**

21 - VENDS épareuse Berry P 480, SH commande électrique, Rotor 1.20 m., année 94, - presse Galligani 8600, an. 99, le tout TBE (réf. 3104)
✆ **06 10 16 64 71**

26 - Vds charrue Naud bisocs nonstop état neuf 3500 euros, giroandaineur Kuhn GA402N TBE 2500 euros
✆ **04 75 45 52 33**

39 - Cse cess., vds presse Welger RP 235, fauch. condit. traînée Vicon 3m, andain. Fella tandem 4,50 m, tonne lisier 15 000 l + 15 000 l, 12 000 l et 10 000 l, balayeuse Rabot 2,50 m, cellules à grain 350, 280, 200 q, semoir engrais Amazone 24 m, pulvé. 21 m, enjamb. enrouleur Irrifrance ø 90 350 m, ensil. à herbe charrue Duro 4 fers, broyeurs à grain, mélang. vert. 2 t, vibro 6 m hyd. Vibroflex 4,50 m, vis à grain, pirouette Kuhn 8 toupies, cover crop, compres. élec. + 1 thermique, surélév. Bugnot + pompes prairie.
✆ **06 07 74 67 31**

58 - VENDS gyrobroyeur Woods, largeur travail 2.90 m., réglage hydro, très bon état (réf. 300A)
✆ **03 86 37 51 84**
06 81 76 95 93

69 - Vds cuve polyester 500 l. - Faux - Débrousailleuse Echo - Scie circulaire diam 48 cm. pour bûches - Lot petit matériel agricole viticole - Calèche ancienne pour décoration.
✆ **04 74 67 38 80**

69 - Vds chaudière en fonte avec foyer, faneuse deux toupies.
✆ **06 32 94 22 88**

71 - Achète presses moyenne densité + cover crop + semoir à maïs Nodet PN2 + presses RB à rouleaux.
✆ **06 38 89 86 26**

71 - Vends benne TP, 12 t, Lambert, année 2013, kit grain et kit ensilage.
✆ **06 71 06 34 90**

71 - Remise 16 % sur broyeur refus neuf, 2,40 m, en stock, broyeur refus occ., 2,65 m, Kuhn, 2.950 € ht.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Remise 10 % sur TA occ. en stock, Deutz Agro + 95 cv, Agrotron, 106 cv, Same 70 cv, 9.900 € -10 %.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Broyeur de haies, rotor 1,20 m, bras 4,90 m, pivot hyd. Kuhn, cde bp + Bomford, cde à cables.
✆ **03 85 26 00 67**

84 - 30-Vds benne 8 - 10 - 12 T, cover-crops 18- 20- 22- 24- 28- 32- 40 dis., semoirs Pneumasem II 4 à 6 rgs, rouleau cambridge 6,30 m, charrues nonstop 2-3-4-5 socs, vibroculteurs 4 - 5 - 6 m.
✆ **04 66 24 26 11**

Elevage

25 - Cause cessation laiterie, vds SdT Alfa Laval 2X8 EPI sortie rapide, lice rotative, decro, barre arrière, sinus quai inox, prog. T200 TBE, vds bol belair 215-2, 2007, 15m3 double vis, pesée programmable, commandes électriques en cabine, distribution droite ou gauche avec ou sans tracteur + Vds tract Deutz 8600 2RM 1974.
✆ **03 81 86 11 19**

25 - Vds tonne à lisier SAMAS 12 000l, bras de pompage, pneus 30,5X32, vanne industrielle et presse class, variant 260, filet, ficelle, pick-up 2,20m.
✆ **03 81 86 11 19**

38 - Vds épan fumier Devès 7T 4 roues hausses grains - ensil John Deere 16A coupe 1,60m, vis à grain reprise L 4m50 diam. 160 2 nourrisseurs carabine hypodermique.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

Véhicule

Utilitaire

26 - Achète camion bétaillère bovin de 12 à 13 tonnes récent peu de kilomètres et en bon état - Faire offre au
✆ **06 14 68 88 82**

Achat-Vente

Récolte

07 - Vends bottes de foin de 250kg bonne qualité
✆ **04 75 37 27 94 HR**
ou 06 15 51 58 89

42 - Vds paille foin bottes rondes ou carrées livraison assurée SA Moncorge
✆ **06 20 58 24 30 ou 04 77 66 20 67**

58 - VENDS foin BR et BC, récolte 2013, bonne qualité (réf. 310A)
✆ **06 80 53 19 97**

69 - Vds foin de montagne biologique en grosses carrées ou balles rondes - 120*120.
✆ **06 03 40 36 15**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91**

89 - VENDS foin de prairie naturelle, botte 120 x 90 x 250, stocké à l'abri, 120 €/tonne (réf. 3102)
✆ **06 83 28 02 81**

Fourrage

01 - vds foin 2013 150 balles rondes diam 125 vds paille de blé et avoine 2013
✆ **0630310969**

18 - Ets David F. et Ch., éleveurs céréaliers : vends paille et fourrage toute l'année, stockés à l'abri, balles cubiques 2.40x1.20x0.90, région Bourges (18), départ ou rendu par camion remorque dans un rayon de 250 km. A votre disposition pour pressage et/ou transport.
✆ **06 61 19 82 57 ou 02 48 64 11 43.**

52 - VENDS foin de luzerne 1ère coupe, récolte 2013, 120 € la tonne, BC, prix ferme départ, féverolle (alimentation animale) réf. 290A
✆ **06 77 11 67 69**

GIRAUDON Jacques
● Vends ensilage de Luzerne 1ère coupe en bottes filmées 6 couches : **120,00 €/T H.T. Départ**
Analyse disponible : MS 62% - MAT 14.10 - PDIA 22 - PDIE 63 - PDIN 81
● Vends Foin de prairie artificielle en botte de 120 x 90 : **110,00 €/T H.T. Départ**
LIVRAISON POSSIBLE - Nous contacter -
Réservez pailles, ensilage maïs, maïs épi, farine de maïs
06.07.59.19.08

58 - VENDS foin récolte 2013, BC, 120 x 90, 120 euros la tonne (réf. 29VB1)
✆ **06 66 51 04 91**

71 - Vends foin, paille, regain, enrubanné, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

89 - VENDS foin récolte 2013, balles rondes 500 kgs, bonne qualité, Nord Yonne (réf. 3101)
✆ **03 86 66 43 73 matin 8 h**

EURL ETPAF 06 79 47 00 83
Vente et pressage de fourrage, vente de luzerne enrubane

Pépinière

26 - Vends pour couverts ou autre graines de trefle et de vesce
✆ **06 76 63 55 98**

Propriété

19 - Vends Fermette 45.860 m2, avec dépendances et habitation, région Lubersac (Corrèze).
✆ **05 55 73 58 59**

38 - Vds parcelles de bois sur st baudille et pipet 38 joindre notaire au
✆ **04 76 34 61 80**

84 - Vends centre Cavaillon immeuble locatif trois logements refaits en 2013 – Forte rentabilité - URGENT.
✆ **06 31 59 97 13**

Divers

71 - Vends très bon foin, récolte 2013, à prendre sur place, environ 400 bottes, 120 x 130 + 2 boucs. Ratenelle / Romenay.
✆ **03 85 40 34 09**

Location

Autre

26 - Cherche couple locataire maison à la campagne 4 chbres,salon,cuis.,garage,cheminée bois,chauf central fioul.Si intéressé 11ha terrain
✆ **04 75 45 73 23 (HR)**

43 - Loue GÎTE à la ferme pour 3/4 pers, région Auvergne, week-end semaine, à partir août.
✆ **06 79 18 19 59**

Offre

Emploi

25 - Expl. polyculture élevage cherche salarié agricole polyvalent salaire intéressant
✆ **06 73 54 73 13**

Demande

Emploi

71 - J. F. avec exp., BTS., cherche travail en exploit. lait (transfo) ou dom. para-agricole, 71-69.
✆ **06 64 62 82 08**

Mariage

Rencontre

49 - Gratuit : recevez 1 extrait journal pour rencontrer agricultrice, agriculteur, votre dpt, 4.500 PA avec n°. http://rencontres-rurales.monsite-orange.fr
✆ **02 41 74 06 93**

Animaux

Bovin

01 - vds cause cessation 1 ache et 2 génisses pretes SA ME ISU 130
✆ **0474080061**

42 - Vds cheptel laitier rMontb. cl fin 2014 étable entravée
✆ **04 77 30 41 64**

42 - Vds repro Lim. HBL aut2012 et va velage 10 2013 tgs type mixte viande
✆ **04 77 95 02 67**

42 - Vds 8 taureaux 18 m 1 de 4 ans HBC livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **04 77 65 67 21**

42 - Vds 12 génisses Charol. terme à partir du 20/08/2013
✆ **04 77 66 11 80**
ou 06 11 40 01 06

42 - Vds taurillon Limousin 11 mois pour mise à la repro. 2014 HBL élevage AB
✆ **06 84 17 89 55**

42 - Vds 9 vaches Aubrac 4 ans avec veau 4 mois, saillies en avril attestation origine + taureau Aubrac 8 ans attest. orig. + 4 vaches Aubrac (1999 - 2007 - 2008 - 2009) + 2 laitonnes 1 an
✆ **04 70 55 07 39**
ou 06 61 58 73 67

42 - Vente en permanence génisses gestantes Prim'Holstein
✆ **06 08 65 52 51 ou fax 04 77 27 82 58**

42 - Vds taureaux prêts à saillir Holstein, Noir et Rouge - meilleures origines françaises, poss. location.
✆ **06 89 30 04 69**

69 - Achète vaches charolaises et broutards pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines sans complémentations. GAEC Goulliard (réf. 280E)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vds cheptel charolais HBC, cause retraite, SCEA des Buffots, 71760 Grury.
✆ **03 85 84 82 52**
ou 06 75 85 30 43

71 - Cse réduction, vds génisses charolaises, 8 mois, IBR A.
✆ **06 85 39 72 25**

71 - Vds taureaux 18 mois charolais, HBC. Pauget Joël, 71120 Vendenesse-les-Charolles.
✆ **03 85 24 15 93**

88 - Vends 1 reproducteur Blond d'Aquitaine de 20 mois BO Gar. san. , 2 vaches gestantes (vêlage octobre 2013), 1 vache suitée d'1 femelle de 1 mois, le tout race pure Blond d'Aquitaine.
✆ **06 12 85 67 49**

Caprin

07 - Cause cessation vends 20 chèvres Saanen + 1 bouc Saanen issu IA
✆ **04 75 65 48 28**

38 - Vend bouc chamoisée docile sans corne + bonnes chèvres à lait indemne de KAEW et cherche démousseuse à prairie.
✆ **04 76 06 06 41 HR**

69 - Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

26 - Cause santé vds 80 brebis préalpes mises bas oct nov
✆ **04 75 46 40 78**

Equin

07 - Vends 1 jument comtoise + 1 étalon croisé comtois
✆ **07 87 22 93 64**

Volaille-Lapin

42 - Vds poulets pintades démarrés tarif préférentiel pour plus de 50 ou plus de 100 individus.
✆ **06 84 17 89 55**

Chien

38 - Vds chiots Border nés le 16/05/13 N° tat mère : 250269500492669 - Vds chiots Berger Allemand nés le 20/05/13 tat mère : 250269604623769.
✆ **06 59 22 68 66**

63 - AV 2 chiots type Beauceron nés 16.5.13 N° mère 250269500227695 dispos de suite pucés et vaccinés -
✆ **04 73 71 52 44**
ou 06 21 31 40 65

88 - Vds 6 chiots Border Collie LOF 2 mois pucés, vaccinés - tat. mère 2GFI721
✆ **03 29 65 68 71**
ou 06 16 85 33 18

89 - VENDS 4 femelles Border Collie du 20/06/2013, P et M identifiés 6PP, champion F, dispo. fin août (réf. 3103)
✆ **03 86 47 66 42**
06 73 97 47 92

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapin Garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation

✆ **06 82 28 12 19**

Viticulture

Vendanges

42 - Cherche vendangeurs, porteurs Beaujolais vers le 23 septembre avec expérience, nourri logé sur place, 17 jours environ - thierry.canard@wanadoo.fr

✆ **06 08 00 34 33**

69 - Expl viticole recrute des vendangeurs + 1 porteur à la grande journée non nourris, non logés à partir du 18 septembre (Rhône).

✆ **06 42 27 72 12**

69 - Cherche vendangeurs(euses) nourris logés 14 jrs env. à partir du 23 sept. env.

✆ **04 74 04 35 03 HR**

69 - Viti beaujolais cherche fils ou filles agri pour vendanges, vers 25 sept, nourris/logés,

✆ **04 74 04 21 08**

Matériels divers

PIÈCES OCCAS - Tracteurs Tracto telescop pelle 888 - JCB 130 - 1088 CASE etc Pièces mois-batt LEXION 405-420 - AXIAL 16.40 JD 1177 etc
MOTEURS - Fendt 936 VALTRA 160 - Cumins 6 cyl. FORD 7000 turbo
RÉCOLTE - Coupe LEXION 480 Auto contour avec chariot **10 000 €**HT
- Relevage av. RENAULT ARES 836 **1200 €**. ARION 640 **1200 €** 113.54 **700 €**
- Brancard MAILLEUX MX 120 **1000 €** - QUICKE **700 €**
TP - Tracto KOMATSU WB 97 R - an. 97 - 5100 h. - toutes options **11 000 €** CASE SK 8 000 h. **9 000 €**
RECHERCHE 85-90 ou 90.90 HS

03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - **3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - **10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €***(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488 0,15 €TTC/min
Fax: 0 825 720 001 0,15 €TTC/min
www.beiser.fr

BÂCHE DE WAGON NEUVE OU D'OCCASION

18x8 M
10x8 M
9x8 M
6x8 M
PROMO JUSQU'À -50%(1)
AUTRES DIMENSIONS DISPONIBLES CONTACTEZ-NOUS !
(1) Sur tarif de base

TUNNEL DE STOCKAGE
H 5,85 m x ℓ 10,30 m x L 10 m et plus
STRUCTURE 100 % GALVANISÉE
PROMO -20%

Existe en H 3,90 m x ℓ 8 m x L 10 m et plus

REMORQUES DE 7 À 12 M AVEC PLAQUE TOURNANTE
PROMO -20%

LARGE CHOIX EN STOCK !
➤ De 8 à 23 T

QUAND VOUS ACHETEZ DE LA TÔLE 1ER CHOIX, EXIGEZ LA GARANTIE DÉCENNALE SUR LA FACTURE
4 nervures hauteur 45 mm = robustesse maximale

PROMO 5,50 € le m² ** ht livrée* pour + 500 m²
** Soumis à conditions et valable uniquement avec l'achat des fixations et accessoires, et en coloris brun rouge et bleu ardoise.
1ER CHOIX = GARANTIE DÉCENNALE TOTALE ! INDISPENSABLE

GIROBROYEUR DE 1,60 M À 3 M

➤ 1 rotor - 4 couteaux ou 2 rotors - 8 couteaux
PROMO -10%

CHARIOT DE TRANSPORT POUR ROUE AGRICOLE
PROMO -10%

EXISTE EN PACK "KIT PROFESSIONNEL CHANGEMENT DE ROUE"
CONTACTEZ-NOUS !

VIS À GRAIN SUR CHARIOT 12 M - Ø 250 MM
➤ 100 % galvanisée
AUTRES DIMENSIONS DISPONIBLES


MÉTIER À BOVINS MÉDICALISÉ TRACTÉ GALVANISÉ
SYSTÈME DE PESÉE (EN OPTION)

VIDÉO SUR www.beiser.fr
"Métier à bovins Haut de gamme"
PROMO -15%

TAPIS CAOUTCHOUC MARTELÉ NEUF - RENFORCÉ LARGEUR 1,20 M À 2,50 M
UNIQUE SUR LE MARCHÉ ANTIDÉRAPANT

GRANDE LARGEUR
➤ Épaisseur : 10 mm
➤ Longueur : 10 m - 20 m - 30 m
PROMO -10%

NICHE À VEAUX 5 PLACES AVEC TOIT COULISSANT
MODÈLE "4 ÉTOILES"
PROMO -20%
➤ En fibre de verre
➤ Existe en version 8 places

AVEC CAILLEBOTIS PVC RECYCLÉ

VIS À GRAIN SUR REMORQUE 3 OU 4 M - Ø 150 MM


EN STOCK EN STOCK EN STOCK
LIVRAISON ET DÉCHARGEMENT GRATUITS CHEZ VOUS PAR NOS SOINS*

* En France Métropolitaine (hors Corse) et à partir de 600 € ht d'achats, sauf pour les demandes de transport express. Offres valables du 02/08/13 au 08/08/13.
© Beiser Environnement - Juillet 2013. Photos non contractuelles.

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

DV CONSULTING

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au Capital de 1 000 euros
Siège social
1 Route de Valdoie 90300 Eloie
Transféré à St Apollinaire(21850)
8 rue Frédéric Passy

Par décision du 2 Juillet 2013, L'associé unique a transféré le siège social de Eloie (90300), 1 Route de Valdoie à St Apollinaire (21 850), 8 Rue Fréderic Passy et ce à compter du 2 Juillet 2013.
L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.
L'associé unique décide d'adjoindre à l'objet social l'activité :
-Le conseil en investissement financier
-La gestion de patrimoine,
-Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement,
-Mandataire d'intermédiaire d'assurance
-Courtage en assurance
-Courtage en opérations de banque et en services de paiement
-Activité des agences immobilières: transaction immobilière, location, gestion, syndic.
- La Formation, l'animation et le développement d'un réseau de mandataires et de conseillers, la commercialisation, le conseil, la vente, la location, les services en rapport avec tous produits et activités ci-dessus exposées, supports en matière d'assurance et de produits et placements financiers, immobiliers, d'épargne, de financement et autres,
L'article 2 des statuts a été corrélativement modifié :
Pour Avis.
La gérance.

AL213110695

EIFFAGE CONSTRUCTION BOURGOGNE

Société par Actions Simplifiée
au captal de 225 000 euros
Siège social
Longvic (21600) 4, rue Lavoisier
015 451 412 R.C.S. Dijon

Les associés, réunis en assemblée générale en date du vingt huit mars deux mil treize, ont pris acte de la fin des fonctions de Monsieur Boris Etienne, commissaire aux comptes suppléant, et nommé en remplacement Madame Anik Chaumartin, élisant domicile 63, rue de Villiers (92200) Neuilly sur Seine, pour une durée de six exercices.
Pour avis

AL213110700

MINOT CHARPENTES INDUSTRIELLES BOURGOGNE

Sigle : MINOT CI BOURGOGNE
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 €
Siège social à Selongey (21260)
ZA Les Plantes Bonjour
433 822 988 RCS Dijon

Par décisions de l'associée unique du 27 juin 2013, il résulte que :
-Les fonctions de directeur général de Monsieur Georges Minot et de Monsieur Samuel Minot ont pris fin avec effet au 30 juin 2013.
-La société LCCR, société à responsabilité limitée, située à Arnas (69400) Rue de Chavanne, 445 053 515 RCS Villefranche Tarare, a été nommée en qualité de président à compter du 1er juillet 2013, en remplacement de la société GROUPE MINOT dont les fonctions ont pris fin le 30 juin 2013.
-Le cabinet ALTESIS situé à CChampagne au Mont d'Or (69410) 11 chemin des Anciennes Vignes, a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Constant,
-Monsieur Jean-Philippe Reffay domicilié à Champagne au Mont d'Or (69410) 11 chemin des Anciennes Vignes, a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement du cabinet ALTESIS.
Pour avis

AL213110707

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

NICKEL LAVAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Place Georges Pompidou 21240
Talant
Transféré à 7 rue des Etourneaux
Zone Artisanale Maison Dieu
Route nationale 74 21220 Fixin
RCS Dijon 527 642 722

Aux termes des délibérations en date du 28 juin 2013, les associés ont décidé :
- qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- de transférer le siège social du 4 Place Georges Pompidou, 21240 Talant au 7 rue des Etourneaux Zone Artisanale Maison Dieu Route nationale 74 21220 Fixin à compter du 28 juin 2013 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- d'adjoindre à l'activité principale la prestation de services et d'assistance aux entreprises et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL213110711

MAISON DE JOUVENCE

SA au capital de 38.112,25 €
siège social
route de Saussy
(Lieudit Champ Passavent)
21380 Messigny et Vantoux
383.513.751 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 12 juillet 2013, l'assemblée générale ordinaire :
- a pris acte de la démission de leur mandat d'administrateur de Madame Christine Rérolle, Monsieur Guy Rérolle, Madame Eliane Rérolle et Monsieur Nicolas Rérolle à compter de ce jour ;
- a nommé en qualité de nouveaux administrateurs :
o Monsieur Bertrand Perrin, demeurant 6 boulevard de Yougoslavie 21000 Dijon
o Madame Nicole Perrin, demeurant 4 rue du Château 21121 Darois
o Monsieur Philippe Portier, demeurant 47 boulevard de Solférino 92500 Rueil Malmaison
Suivant procès-verbal en date du 12 juillet 2013, le Conseil d'administration a nommé en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration et Directeur Général Monsieur Bertrand Perrin, sus-nommé, en remplacement de Madame Christine Rérolle démissionnaire.
Modifications seront faites au RCS de Dijon.
Le représentant légal.

AL213110713

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2013 à Savigny le Sec, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCEA FREMIOT
Siège : 1 Bis Place de la Mairie 21380 Savigny le Sec
Forme : Société civile
Capital : 23 500 €
Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles
Durée : 99 ans
Apports : du numéraire pour un montant de 2 500 €, des biens mobiliers pour un montant de 21 000 €
Gérant : M. Frémiot Hervé, demeurant à 21380 Messigny et Vantoux
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de Dijon.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL213110689

Me Laurent Topin
Notaire associé 89800 Maligny

AVIS DE CONSTITUTION
Suivant acte reçu par Me Laurent Topin, notaire à Maligny le 19 juillet 2013, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante:
Dénomination sociale : SCI DIJON MONTMARTRE 17
Siège social : 17 bis rue Montmartre 21000 Dijon
Durée : 99 ans
Objet social : Acquisition, administration et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers et notamment des biens et droits immobiliers situés à Dijon (21) 17 bis rue Montmartre
Capital social : 137 500,00 €
Apports en numéraires
Clause d'agrément : pour toutes cessions sauf entre associés ou par un associé à son conjoint ou à un descendant
Gérants : Mr Michel Fille-Lambie demeurant à Dijon (21000) 38 rue Jacques Cellerier, né à Tunis (Tunisie) le 1er octobre 1933 et Mr Olivier Fille-Lambie, demeurant à Paris (15è) 36 rue de la Convention, né à Bron (69500) le 9 mai 1967.
Immatriculation au RCS de Dijon.
Pour avis et mention Me Laurent Topin, notaire.

AL213110701

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHAMPEAU-EN-MORVAN:
13 ha 34 a 18 ca - La carree: L-314-316-317-318-319-320
Plantation d'épicéas
SAINT-GERMAIN-DE-MODEON:
89 ha 98 a 20 ca - L hate au prieur: F-18-19-20-22-23-24
Plantation résineux
NUITS-SAINT-GEORGES:
11 a 08 ca - Aux herbues: AM-110 - En la perriere noblot: AD-133[5]-135[6]-137[7]-140[8]-142[10]-144[4]-146[4]-148[9]
Vigne AOC Nuits St Georges - Objectif : maintien de l'exploitant
VOSNE-ROMANEE:
2 a 36 ca - Aux raviolles: AK-5
Vigne AOC Vosne Romanée - Objectif : maintien de l'exploitant
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/08/2013 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL213110712

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL FRANCOIS CHEVIGNY

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 120 000 euros
Siège : 18 Rue Vauban, 21210 Saulieu
449 377 316 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 juillet 2013 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François Chevigny, demeurant 1 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 21210 Saulieu, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,
réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 21210 Saulieu. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL213110704

C.M.HABITAT

SCI au capital de 600 Euros
4 rue de Beauregard Vendon,
21200 Vignoles
481148971 R.C.S. Dijon

Par décision de l'AGE en date du 22 juin 2013 les Associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Chaumay Patrick 598 route de Pierre, 71310 La Chapelle Saint-Sauveur, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au RCS de Dijon

AL213110710

MODIFICATION DE CAPITAL

CARROSSERIE LARONZE-BOUVET

SARL au capital de 7622, 45 €
Siège social :
85, route de Pommard, 21200 Beaune
387 947 849 RCS de Dijon

L'AGE du 29/06/2013 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 7622, 45 Euros, à 45000 Euros
Modification au RCS de Dijon

AL213110706

TRANSFERT DE SIÈGE

EV PLUS DIAG

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 6, rue Paul Cabet
21000 Dijon
522 596 535 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'associé unique du 1er juillet 2013, le siège social a été transféré 2, boulevard de la Fontaine des Suisses 21000 Dijon, à compter du 1er juillet 2013. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention au RCS de Dijon

AL213110686

FIDIAG

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 14 Rue du Golf
21800 Quétigny
445 105 158 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er juillet 2013 et à compter du même jour, le siège social a été transféré à : 8 rue Alfred de Vigny 25000 Besançon.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
La société sera désormais immatriculée au RCS de Besançon.
Pour avis

AL213110702

NOMINATION

JASM

SAS au capital de 37.500 €uros
Siège : Vandenesse en Auxois(21320)
Camping du Lac de Panthier
400 994 646 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 28 JUIN 2013, le Cabinet AUDIT GESTION CONSEIL ,Ài 28 Rue de la Redoute ZAE Cap Nord (21850) Saint Apollinaire, représenté par Monsieur Gilles Lachaise, a été nommé Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Monsieur Dominique Passerat, dont le mandat est arrivé à expiration.

AL213110696

LONGAM

SAS au capital de 47 415 €
1 rue Roland Dorgeles 21600 Longvic
348 842 915 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 juin 2013, il résulte que Monsieur Christian Lhuillier, 1 rue du Dauphiné, 21121 Fontaine les Dijon, a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2018.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL213110703

COMPLEXE FUNERAIRE DU GRAND DIJON

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 5 000 euros
Siège social : RD 126 Mirande,
21000 Dijon
539 734 327 RCS Dijon

Par décisions en date du 12 juillet 2013, l'associé unique a nommé, à compter de jour, M. Jean-François Cornu demeurant 15 avenue du Général Leclerc 77400 Lagny sur Marne en qualité de président en remplacement de Mme Anne Frottier de Bagneux démissionnaire.
Pour avis

AL213110709

CROSSJECT

Société Anonyme
à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 4.204.831 €
Siège social : Parc des Grands Crus
60 L, avenue du 14 juillet
21300 Chenôve
438 822 215 RCS Dijon

Il résulte du procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance en date du 18/04/2013 que Monsieur Timothée Muller, demeurant 4, route de Villers à Dieulouard (54380) a été nommé en qualité de membre du Directoire.
Mention de ces modifications en sera faite au RCS de Dijon.

AL213110714

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PLUS SEVICE + SERVICES

SARL au capital de 3000 Euros
17 Rue de Chaumergy,
21200 Beaune
491736799 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 juillet 2013 il a été pris acte de la démission de Gérant Monsieur Paquot Guillaume, à compter du 15 juillet 2013. Gérant Monsieur Chaudat Clément demeure à compter de cette même date.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL213110705

KEOLIS BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 152 800 €
17, rue du Bailly ZI Dijon,
Saint-Appollinaire 21000 D ijon
015 450 596 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 13 juin 2013, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Jean-Marie Cande de ses fonctions de gérant et décidé de nommer en remplacement :
M. Roland de Barbentane demeurant 17 place Bossuet 21000 Dijon
Mention en sera portée greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
Le gérant

AL213110715

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

EARL ADAM

Rigny ,Äi 58700 Nolay
Capital social : 289 000 €
RCS Nevers ,Äi 445 313 711

Par acte sous seing privé en date du 30 juin 2013, il a été procédé au retrait de l'associé, M. Jean Adam, à effet du 30 juin 2013.
Pour avis, la gérance

AL583110788

RICHARD IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social
2, Quai de Mantoue 58000 Nevers
792 917 692 RCS Nevers

Par acte SSP du 25/07/2013, l'activité « gestion immobilière » a été supprimée de l'objet social et l'article 2 des statuts modifié en conséquence.

AL583110790

TRIBUNAUX DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 24/07/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a converti en liquidation judiciaire avec la procédure ouverte à l'égard de :
M. DOS SANTOS Francisco
ZI Nord
58640 Varennes Vauzelles
327 912 200 RM 58
Couverture zinguerie
Liquidateur : SELARL Aurélie Lecaudey 14, avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers

AL583110781

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES
Par jugement en date du 02/07/2013, le Tribunal de Commerce de Bourges a prononcé Adoption d'un plan de redressement de
SCI DE L'ANNONCIADE COSNE
Allée des Vergnes
Villechaud
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS : 499 229 847
A nommé la SCP Olivier Zanni 34 rue d'Auron 18000 Bourges en la personne de Me Zanni Commissaire à l'exécution du plan.
Le greffier

AL583110768

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES
Par jugement en date du 02/07/2013, le Tribunal de Commerce de Bourges a prononcé Adoption d'un plan de redressement de
SCI LE CHASSELAS
Allée des Vergnes
Villechaud
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS : 498 269 810
A nommé la SCP Olivier Zanni 34 rue d'Auron 18000 Bourges en la personne de Me Olivier Zanni Commissaire à l'exécution du plan.
Le greffier

AL583110769

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES
Par jugement en date du 02/07/2013, le Tribunal de Commerce de Bourges a prononcé Adoption d'un plan de redressement de
LA GABARRE
Allée des Vergnes
Villechaud
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS : 489 501 577
A nommé la SCP Olivier Zanni 34 rue d'Auron 18000 Bourges en la personne de Me Olivier Zanni Commissaire à l'exécution du plan.
Le greffier

AL583110770

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES
Par jugement en date du 02/07/2013, le Tribunal de Commerce de Bourges a prononcé Adoption d'un plan de redressement de
SCI SAINT PAUL
Allée des Vergnes
Villechaud
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS : 500 882 162
A nommé la SCP Olivier Zanni 34 rue d'Auron 18000 Bourges en la personne de Me Zanni Commissaire à l'exécution du plan.
Le greffier

AL583110771

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES
Par jugement en date du 02/07/2013, le Tribunal de Commerce de Bourges a prononcé Adoption d'un plan de redressement de
SCI POULE CHIEN
Allée des Vergnes
Villechaud
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS : 502 114 119
A nommé la SCP Olivier Zanni 34 rue d'Auron 18000 Bourges en la personne de Me Zanni Olivier Commissaire à l'exécution du plan.
Le greffier

AL583110772

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES
Par jugement en date du 02/07/2013, le Tribunal de Commerce de Bourges a prononcé Adoption d'un plan de redressement de
SCI IN POCULIS
Allée des Vergnes
Villechaud
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS : 494 307 119
A nommé la SCP Olivier Zanni 34 rue d'Auron 18000 Bourges en la personne de Me Olivier Zanni Commissaire à l'exécution du plan.
Le greffier

AL583110773

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU
Par jugement en date du 18/06/2013, le Tribunal de Commerce de Pau a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire
de
PPC EQUIPEMENT
route Départementale 716
64121 Serres-Chatel
R.C.S. : 503 815 466
PPC EQUIPEMENT
ZAC Champ de la Dispute
58200 Cosne Cours sur Loire
A nommé mandataire judiciaire la SELARL François Legrand en la personne de Me Legrand - 3 place Albert 1er - 64000 Pau. A fixé la date de cessation des paiements au 01/05/2013, les créanciers sont avisés d'avoir à adresser leurs créances dans un délai de deux mois à compter du présent jugement.
Le greffier

AL583110796

→ AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution
Par acte SSP du 03/07/2013, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : HOLDING CLW
Objet social : Acquisition et gestion de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Siège social : Les Hâtes 58350 Dompierre sur Nièvre
Capital : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Gérance : M. Watterlot Christophe demeurant 42 Champ Meslier 58130 Guérigny et Mme Petot née Watterlot Laurence demeurant La Pouge 58210 Saint Pierre du Moutier
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Soumise à agrément dans les autres cas.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis et mention, la gérance.

AL583110705

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Corvol l'Orgueilleux en date du 4/07/2013, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les
caractéristiques suivantes :
Dénomination : SARL DETABLE
Siège social : Dordres, Corvol l'Orgueilleux(Nièvre)
Objet : la réalisation de prestations de travaux agricoles, location de matériels pour les tiers, achat et revente de produits et matières agricoles.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 9 000 euros
Gérance : M. Bruno Detable, demeurant, Dordres, Corvol l'Orgueilleux (Nièvre),
M. Franck Detable, demeurant, Les Berthes, Chapelle Saint André (Nièvre),
M. Frédéric Detable, demeurant, Dordres, Corvol l'Orgueilleux (Nièvre),
Immatriculation : au RCS de Nevers.

AL583110724

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Gouloux en date du 25/06/2013, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EURL SACQUET JEAN-LOUIS
Siège social : Brocard, Gouloux (Nièvre)
Objet : la réalisation de prestations de travaux agricoles, location de matériels agricoles pour les tiers, achat et revente de produits agricoles.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 8 000 euros
Gérance : M. Sacquet Jean-Louis, demeurant à Le Brocard, Gouloux (Nièvre),
Immatriculation : Au RCS de Nevers

AL583110729

Par acte SSP du 15/07/2013, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MASSIVENTE
Objet social : Commerce de détail
Siège social : 4 ter rue de la Passière, 58000 Nevers.
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Guignard Jean-Marc, demeurant 9 bis, rue Georges Bernard, 27000 évreux Immatriculation au RCS de Nevers

AL583110784

Aux termes d'un acte authentique en date du 15 juin 2013 il a été constitué une société
Dénomination sociale : SEBATIM
Siège social : 22 allée du moulin, lieu dit Pont St Ours, 58660 Coulanges Les Nevers
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1000 €
Objet social : acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement
Gérant : Monsieur basoge SéBASTIEN, 22 allée du Moulins , lieu dit Pont St Ours, 58660 Coulanges les Nevers
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL583110779

Il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : SCI ANSA
Forme : SCI
Capital : 1000 euros
Siège : 4 route des Brouères 58000 Challuy
Objet : Achat, vente, location, gestion de biens immobiliers
Durée : 99 ans
Gérant : M. Ferard Jean-Michel 4 route des Brouères 58000 Challuy
RCS : Nevers

AL583110783

Société d'Avocat Gilbert Martin
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION
Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL Unipersonnelle en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée CONTROLE TECHNIQUE DU BOURG, au capital de 8.000 €, ayant pour objet principal le contrôle technique automobile. Le siège social est situé Zone d'Activités, 58160 Imphy. Le gérant est M. Michaël Maziarski, dt 5, rue Molière 58160 Imphy
Pour avis,

AL583110800

→ ADDITIF

Additif à l'annonce parue dans le Journal du Centre en date du 18 mars 2013 concernant la cession de fonds de commerce consentie par la société COMPAIN (RCS Nevers 501 466 098) à la SOCIETE DES TRANSPORTS INTERURBAINS DU CENTRE.
D'un protocole rectificatif à la cession de fonds de commerce entre la société COMPAIN à la SOCIETE DES TRANSPORTS INTERURBAINS DU CENTRE en date du 15 Juillet 2013 enregistré au SIE de Nevers le 15 juillet 2013, bordereau n° 2013/874, Case n°5, il résulte que :
la SOCIETE DES TRANSPORTS INTERURBAINS DE LA NIEVRE - STIN Société par Actions Simplifiée au capital de 3.200.000€, dont le siège social est situé Impasse du Cimetière, La Petite Garenne, 58600 Fourchambault, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 539 007 989,
s'est substituée à la SOCIETE DES TRANSPORTS INTERURBAINS DU CENTRE, Société par Actions Simplifiée au capital de 65.673,44€, ayant son siège social Allée de la Garenne, ZI du Buxerioux à Châteauroux (36000), immatriculée au RCS de Châteauroux sous le numéro 328 745 955, en qualité d'acquéreur du fonds de commerce de transports publics routiers de voyageurs, sis et exploité à Fourchambault (58600), Impasse du Cimetière, ZA La Petite Garenne, à compter du 1er mars 2013, pour l'ensemble des clauses, charges et conditions de l'acte de cession de fonds de commerce initial.
C'est par erreur que ledit fonds a été cédé par la société COMPAIN, Société par Actions Simplifiée au capital de 167 000 €, dont le siège social est à FOURCHAMBAULT (58600), Impasse du Cimetière, ZA La Petite Garenne, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 501 466 098, à la SOCIETE DES TRANSPORTS INTERURBAINS DU CENTRE aux termes d'un acte de cession de fonds de commerce en date du 1er mars 2013 enregistré au SIE de Nevers le 13 mars 2013, bordereau n° 2013/311, Case n°10.
La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 445.757,24€.
Ledit protocole prendra effet au 1er juillet 2013.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au lieu du siège du fonds cédé et pour la correspondance chez RATP Développement ,Ai DJ, 54 quai de la Rapée 75012 Paris.
Pour avis

AL583110776

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

STUDIO COIFFURE

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : 36, rue de Parigny
58000 Nevers
400 985 024 RCS Nevers

Par décisions du 29 juin 2013, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.
Mme Joëlle Bonnard, associée unique, dt 98, Faubourg du Grand Mouësse, 58000 Nevers exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social où toute la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.
Le liquidateur, J. BONNARD

AL583110767

STUDIO COIFFURE

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège de liquidation
36, rue de Parigny
58000 Nevers
400 985 024 RCS Nevers

CLOTURE DE LIQUIDATION
Par décision du 29 juin 2013, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, donné quitus de son mandat au liquidateur, Mme Joëlle Bonnard, dt 98, Fbg du Grand Mouësse 58000 Nevers, et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Les comptes de liquidation seront déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, J. Bonnard

AL583110774

TRANSPORTS KLUGSTERTZ

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : Le Port
58340 Cercy la Tour
431 958 982 RCS Nevers

L'associé unique, personne physique, a décidé le 30 juin 2013, la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce. Monsieur Roger Klugstertz, associé unique, demeurant 7, Champ Morlon à 58340 Cercy la Tour assure les fonctions de liquidateur. Il a les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis

AL583110780

Suivant l'AGE en date du 21/07/2013 de la SCI STAUDA, la liquidation de ladite société ayant son siège à Luzy (58) 1 avenue Marceau au capital de 30489,80 €, immatriculée au RCS de Nevers n°408 081 495 dont la dissolution a été publiée dans ce même journal le 5 juillet 2013 a été clôturée après approbation du compte définitif et la collectivité des associés a donné à Monsieur Jean Paul Davry, liquidateur amiable, demeurant à Luzy (Nièvre) route des loges quitus de sa gestion.
Le dépôt des actes sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL583110798

→ MODIFICATION DE CAPITAL

SELARL Tissot Hopgood Demont
Société d'Avocats
au Barreau de Chalon sur Saône
16 boulevard de la République
71100 Chalon sur Saône

CHR BOISSONS

Société par actions simplifiée
au capital de 130.000 euros
Siège social
rue du Caqueret 58300 Decize
SIREN 400 674 875 RCS Nevers

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 mai 2013, le capital a été augmenté d'une somme de 7.280 €, en numéraire, avec création de 455 actions nouvelles au nominal de 16 euros, augmentation assortie d'une prime d'émission de 52.780 euros.
Le capital de la société a été porté ainsi de 122.720 € à 130.000 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis

AL583110775

NEOARTISANAT

SARL au capital de 15 000 euros
12 rue Marcel Robin
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers 534 643 952

Par assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2013, il a été décidé d'augmenter le capital social de 41 280 €, par émission de 129 parts sociales nouvelles de même catégorie et incorporation immédiate de la prime d'émission, pour le porter à la somme de 56.280 €
La valeur nominale d'une action après ladite augmentation, est désormais arrondie à la somme de 49.85 €.
La gérance

AL583110786

JURI-LAWYERS CONSULTANTS
Société d'Avocats Interbarreaux
Chantal Guérin Laurent Wittmann
Avocats à la Cour
52 rue du Docteur Courret
47200 Marmande
05-53-76-06-06

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SARL TOPAZE, au capital de 550 000 euros, sise RN 7 , L'Ile de Cosne, 58200 Cosne Cours sur Loire, immatriculée sous le numéro 530 188 085 RCS Nevers, réunie en date du 04 Juillet 2013, a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 200 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Article 7 - Capital social
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (550 000 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (750 000 euros).

AL583110797

→ NON DISSOLUTION

BEAUTE 58

Société A Responsabilité Limitée
à associé unique
au Capital de 1 000 Euros
Siège Social : 24 rue du 13ème de Ligne
58000 Nevers
R.C.S Nevers 531 731 867

Aux termes d'une décision en date du 05/07/2013, l'associé unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.
Pour avis. La Gérance.

AL583110720

FUMAGE ARTISANAL DU NOHAIN

SARL au Capital de 10 000 Euros
Siège Social :
4 rue des Limes, 58200 Cosne Cours sur Loire
R.C.S Nevers 531 563 070

Aux termes de l'A.G.E. du 28/06/2013, les associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, en application de l'article L 223- 42 du CC.
Pour avis. La Gérance.

AL583110792

FIDUCIAL SOFIRAL

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

LA PETITE FAMILLE

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Route d'Orléans
La Vanne du Gour
58500 Clamecy
RCS Nevers 523 540 144

Aux termes d'une délibération en date du 23.05.2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, la Gérance

AL583110793

→ TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2013 de la Société MEOLI , Société à responsabilité limitée, au capital de 6 000,00 euros dont le Siège social est situé Le Fromageot à Rouy (58110) et immatriculée au RCS Nevers sous le numéro 481667855, il résulte que Le siège social a été transféré à «Chemin rural la Ducroterie», lieu dit « Buisson Valois » à Rouy (58110), à compter du 01 juillet 2013.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de de Nevers.
Pour avis,

AL583110733

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

RACHEL COIFFURE

SARL au capital de 7 700 €
6 Rue Ledru Rollin 58300 Decize
RCS Nevers 432 633 576

Décision du 01/07/2013, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 6 Rue Ledru Rollin, 58300 Decize au 6 Rue Louis Blanc 58300 Decize à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL583110789

NOMINATION

PARC ET LOIRE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 5 et 7 rue du Quatre Septembre
58600 Fourchambault
394 410 450 RCS Nevers

Par décisions unanimes des associés en date du 28 juin 2013, Monsieur Yves Audo né le 11 septembre 1962 à Vanves (56), demeurant 13 Chemin du Bois, 64600 Anglet a été nommé Président en remplacement de Monsieur Philippe Guilpain.
Mention faite au RCS de Nevers.
Le Représentant légal.

AL583110794

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes Vauzelles

SCEA DE L'ETANG

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 430 000 euros
Siège social : L'Huis Tardy
58140 Pougues Lormes
494 837 370 RCS Nevers

Décision : Assemblée Générale du 31 mai 2013
Objet : Démission de Madame Josiane Blandin à effet du 31 mai 2013.
Monsieur Régis Blandin devient le seul gérant de la SCEA DE L'ETANG.
Pour avis

AL583110785

CESSION

Notaires

Etude de Me Michel RODA, notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)

Cession de fonds de commerce
Suivant acte reçu par Me RODA, notaire à Lucenay-les-Aix (58380), le 24 Juillet 2013, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers, le 26 Juillet 2013, Bordereau n° 2013/936, Case n° 1 extrait 2147.
Le liquidateur de la liquidation judiciaire de la société «»CHARLOTTE A NEVERS», Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10.000,00 Euros, dont le siège social est à Nevers (58000), 6, Rue Henri Barbusse, inscrite au SIREN sous le numéro 522.760.412, immatriculée au RCS de Nevers.
A cédé au profit de :
Monsieur Alain Marie Geoffroy, Retraité, né à Avallon (Yonne), le 19 Mars 1946, et Madame Madeleine Dussaule , Retraitée, née à Château-Chinon campagne (Nièvre), le 3 Mars 1947, son épouse, demeurant ensemble à Nevers (Nièvre, 58000), 6 Boulevard Jérôme Trésaguet ;
Un fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité à Nevers (58000), 6 Rue Henri Barbusse, connu sous le nom commercial « Côté Parc » pour l'exploitation duquel la société «CHARLOTTE A NEVERS» est identifiée sous le n° SIREN 522.760.412, et immatriculée au RCS de Nevers, avec tous ses éléments corporels et incorporels y attachés.
Avec entrée en jouissance au 24 Juillet 2013.
Moyennant le prix principal de **dix mille euros** (10.000 Euros).
Les oppositions seront reçues exclusivement par exploit d'huissier, conformément à la loi, à Nevers (58000), en l'étude de Me LECAUDEY, 14 Avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la présentes insertion et de la publication au B.O.D.A.C.C.
Pour unique insertion
Me RODA - Notaire.

AL583110801

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

ABAQSYS INGENIERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
6 route de Monéteau 89000 Auxerre
RCS Auxerre 522 477 561

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2013 a constaté :
- Le changement d'adresse du co-gérant M. Laurent Bonis demeurant 5 rue Chapelains 89250 Seignelay,
- L'augmentation du capital de 10 000 € pour le porter à 10 166 € par la création de 166 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € chacune.
Elle a constaté la souscription et la libération des parts ainsi que le dépôt des fonds.
- La nomination de M. Denis Lucenet, né le 23 juin 1970 à Saint Vallier (71), demeurant 1 rue des Fontenelles - Serein 89240 Chevannes, en qualité de co-gérant pour une durée illimitée à compter du 1er juillet 2013.
Pour avis et mention, la gérance.

AL893110865

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

DIAMTECH

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 1 rue Jean Torton
89400 Epineau les Voves
RCS Sens 449 446 699

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DIAMTECH a décidé
de transférer le siège social du 1 rue Jean Torton, 89400 Epineau les Voves au 4 impasse de l'Abbaye 89250 Gurgy à compter du 1er juillet 2013, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 449 446 699 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Aux termes de cette même Assemblée les associés ont décidé d'étendre les activités de la société aux activités de maintenance, et d'ingénierie robotique et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL893110872

SENS AUDITION

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 178.856 €
Siège social : 8 Grande Rue
89100 Sens
494 442 064 RCS Sens

Des résolutions du Procès-verbal en date du 28.06.2013 de l'associé unique la Société AUDIKA FRANCE, Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 145.900€, dont le siège social est à Paris (75008) 58, Avenue Hoche, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 308 895 770, il résulte:
- que la Société AUDIKA FRANCE a absorbé à titre de fusion la Société SENS AUDITION, Société dont elle détenait la totalité des actions.
- que la Société SENS AUDITION est, de ce fait, dissoute de plein droit sans qu'il y ait lieu de procéder à aucune opération de liquidation ; la société absorbante prenant à sa charge l'intégralité des opérations actives et passives de la Société absorbée.
La Société SENS AUDITION sera radiée auprès du RCS de Sens.
Le Président

AL893110882

CABINET MORIZE ET ASSOCIES

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 14 300 euros
Siège social
19 Avenue Pierre Larousse
89000 Auxerre
428 743 587 RCS Auxerre

AVIS DE TRANSFORMATION
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2013, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront la Société.
L'objet de la Société, son siège et sa durée demeurent inchangées ; les dates d'ouverture et de clôture ont été fixées au 1er août et 31 juillet de chaque année.
Admission aux Assemblées et droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : toute cession d'action est soumise à agrément.
Monsieur Eric Morize cessera ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société, le 6 juillet 2013.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société sera dirigée par les personnes suivantes:
Président : Eric Morize : 28 Rue Eugène Hatin 89000 Auxerre,
Directeurs Généraux : Franck Sadoine : 30 Rue du Centre 21490 Saint Julien.
Jean-Yves Majot : 5 Rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre
Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Juillet 2013 :
- la SCP ANDRE ET ASSOCIES (380 101 774 RCS Dijon) ayant son siège social Avenue Charles de Gaulle et Rue Buffon 21200 Beaune, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Jean-Claude André ayant son domicile professionnel 9 Rue Colbert 21200 Beaune, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
Pour avis
Le Président

AL893110890

SARL FORBA 89

17, rue Pasteur 89400 Cheny
SARL au capital de 1.000 €
RCS Auxerre 530 394 923

Suite à une AGE du 16/07/2013, il a été décidé: L'assemblée générale nomme Monsieur Baytemur ali, demeurant 50, route de selles 41200 Romorantin-Lanthenay, en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée, à compter du 16/07/2013. Il remplace Monsieur Filkov Iliyan, démissionnaires.
L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement 17, rue Pasteur 89400 Cheny. A compter du 16 juillet 2013, il sera situé 50, route de selles 41200 Romorantin-Lanthenay.

AL893110891

TRIBUNAUX DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Jugement du Tribunal de Commerce de SENS du 23/07/2013, prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SAS ALFRA** ZI du Moulin du Président 6-8 Rue Léon Serpollet 89000 Auxerre.

AL893110896

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 10 septembre 2013 à 11 H
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

une maison à Paron (89)
144 rue Paul Bert
Sur un terrain de 12 ares 93 centiares, de 8 pièces principales.
Avec 2 Débarras, Appentis, Cave, Terrasse, Atelier, Jardin et abri de jardin
Le bien était occupé au 22 février 2012 (date du Procès-verbal de descriptif)
Mise à prix : 60.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé, à **Maître Rudy FARIA**, Avocat au Barreau de Sens, demeurant 6 rue Champfeuillard, 89100 Sens, Tél. : 03 86 65 52 37
Visite sur place Jeudi 22 août 2013 à 9 H 00

AL893110877

Etude de Maître Stéphane Drouet
Notaire à Migennes (89400)
75bis, Avenue Jean-Jaurès
Téléphone : 03.86.92.17.50

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le samedi 14 Septembre 2013
à 10 heures
en l'Etude de Maître Stéphane Drouet

PREMIER LOT
à LAROCHE SAINT CYDROINE (89400) 46, rue Georges Varenne,
Une maison à usage d'habitation élevée sur sous-sol, comprenant : entrée, cuisine, séjour, trois chambres, salle de bains, WC
Au sous-sol : garage, cave
Figurant au cadastre savoir :
Section : AK
N° : 431
Lieudit : 46 rue Georges Varennes
Surface : 00 ha 07 ca 26 ca
Formant le lot numéro DEUX du lotissement de la Rue Georges Varenne à Laroche Saint Cydroine, tel qu'il figure au cahier des charges dressé par Maître Moreau, Notaire à Joigny, le 2 avril 1971, publié au service de la publicité foncière de Joigny, le 8 avril 1971, Volume 2206, numéro 20.
MISE A PRIX : vingt cinq mille euros (25.000,00 EUR)
Pour enchérir : dépôt d'un chèque certifié : six mille deux cent cinquante euros (6.250,00 EUR) pour les résidents Français et dix mille euros (10.000,00 EUR) pour les non résidents (par virement la veille de la vente)
Visites sur place le samedi 31 août 2013 de 10h à 12h et le lundi 9 septembre 2013 de 14h à 16h.
DEUXIEME LOT
à BASSOU (89400),
Une parcelle de verger
Figurant au cadastre savoir :
Section : ZK
N° : 254
Lieudit : Les Vignes du Clos Marin
Surface : 00 ha 04 a 85 ca
MISE A PRIX : quatre vingt euros (80,00 EUR)
Pour enchérir : dépôt d'un chèque certifié : vingt euros(20,00 EUR) pour les résidents Français et trente deux euros (32,00 EUR) pour les non résidents.
En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'Auxerre, autorisant FRANCE DOMAINE, en sa qualité d'administrateur de la succession vacante de Monsieur Jean Pierre Albert Clovis Yves Suchon, célibataire, domicilié à Laroche Saint Cydroine (89400) 46, rue Georges Varenne, né à Migennes (89400), le 15 août 1940 et décédé à Auxerre (89000), le 26 août 1990.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Etude de Maître Drouet, Notaire à Migennes, rédacteur du cahier des charges.

AL893110889

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans une SARL dénommée B.C.M.Z., au capital de 5.000€, ayant son siège social à Diges (89) 2, impasse de la Grande Pâture, ayant pour objet l'entreprise générale de maçonnerie, la couverture zinguerie, la construction, la restauration, la rénovation, la transformation, la démolition d'immeubles, le terrassement, l'isolation extérieure et intérieure, l'aménagement de combles, la pose d'équipements, la peinture extérieure, dont les gérants sont MM D. Demailly demeurant à Diges (89) 2, impasse de la Grande Pâture et J. Mathieu demeurant à Escolives Ste Camille (Yonne) 4, rue Mendès France. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL893110745

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile dénommée FAMILIALE DE FONTETTE au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 4 Ruelle de la Teurlée Fontette 89450 St Père, ayant pour objet : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, la gestion d'un patrimoine mobilier et immobilier. La gérance est assurée par M. Jean-Yves Majot demeurant 5 rue Marcellin Berthelot, Résidence Chantepinot 89000 Auxerre. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis donnés par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toute cession à des tiers.
La Gérance

AL893110818

Avis de constitution.
Suivant acte sous seing privé en date du 21 juin 2013, à Sens, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CAP DAVID.
Forme : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
Siège social : 8 Rue Maurice Ravel, 89140 Pont sur Yonne.
Objet : La promotion la commercialisation et le transport par voie fluviale.La recherche de contrats de partenaria avec les professionnels de transport fluvial..
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social fixe : 500.00 euros divisé en 50 parts sociales de 10.00 euros chacune.
Gérance : Monsieur David Amand 8 rue Maurice Ravel 89140 Pont sur Yonne. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés
de Sens.
Pour avis

AL893110870

ar acte ssp, il a été constitué une SARL
Dénomination : ESPACE SUSHI
Siège social : 48 rue Gabriel Cortel 89300 Joigny.
Capital : 5 000 €
Objet social : Restauration sur place et vente à emporter.
Durée : 99 ans
Gérant : Madame Wan Xianmei demeurant 70 rue Jules Auffret. 93500 Pantin.
Immatriculation au RCS de Sens

AL893110888

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

Avis de constitution
Acte sous seing privé en date à Clamecy du 23/07/2013: Constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale: MARION STEPHANE
Siège social: 7 Place de la Mairie 89500 Armeau
Objet social: Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, confiserie, glace, sandwicherie, saladerie, traiteur à consommer sur place ou à emporter, plats à emporter ... en sédentaire et en tournées, vente de journaux ; Pizzeria ; Vente de toutes boissons chaudes ou fraîches, vins et bières ; Salon de thé ; Alimentation générale ; Achat et vente de produits finis liés à la boulangerie; Achat et vente de produits artisanaux, régionaux et plus généralement toutes activités et prestations de service se rapportant directement ou indirectement à cet objet,
Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social: 1 000 euros
Gérance :M. Stéphane Marion, dt Les Marais 89116 Précy sur Vrin, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL893110898

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 12/07/2013 concernant la société any time moto. Il fallait lire siège social: 26 avenue des perdrix bat c, 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

AL893110871

ADDITIF

DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Société anonyme en liquidation au capital de 38.112,25 euros
Siège de la liquidation : Grande Rue , 89770 Chailley
433 278 892 R.C.S. Sens

Additif à la publication TERRES DE BOURGOGNE dans son numéro 1226 du 12 juillet 2013
L'Assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 13 juin 2013 a pris acte que la dissolution a mis fin aux mandats suivants, à savoir :
- Mandat du Président - Directeur Général et d'administrateur de M. Gérard Gontier,
- Mandat d'administrateur de M. Gontier François Gérard,
- Mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la société Synergie Audit SARL,

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
QUARRE-LES-TOMBES ,Ai terre et pré
2 ha 16 a 10 ca - Vorne a chevaux: H-362 , Pre de la fontaine: H-385
TONNERRE - terre
15 ha 22 a 60 ca - Les champs pingats: YD-9-10

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19 août 2013 à
Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer, CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893110897

- Mandat du Commissaire aux comptes suppléant de M. Jacques Pebrel.
L'Assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 13 juin 2013 a pris acte que M. Joël Marchand, dont le mandat d'administrateur a pris fin, a été nommé en qualité de liquidateur.
Pour avis

AL893110874

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

2 F I

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège : 30 Grande Rue, 89140 Evry
499 975 233 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/05/2013 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane Magnoni, demeurant 30, Grande Rue 89140 Evry, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 30, Grande Rue 89140 Evry. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL893110875

2 F I

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège : 30 Grande Rue, 89140 Evry
499 975 233 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 31/05/2013 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Stéphane Magnoni de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL893110873

SARL "RELAIS 6"

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 490 €uros
Siège social : RN6 Cussy les Forges
89420 Cussy les Forges
RCS d'Auxerre: B 342 980 984

Aux termes de La décision des associés en date du 25 Juillet 2013, Monsieur Khial Tahar a :
- approuvé les comptes définitifs de liquidation à la date du 30 juin 2013 ;
- s'est déchargé de son mandat de liquidateur;
- donné quitus de sa gestion ;
- constaté la clôture de la liquidation.
La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur

AL893110879

LA MOTRICE

Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 21 110 euros
Siège social : 2, avenue de la Gare
89510 Etigny
519 538 748 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24/07/2013 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Aurélia Fournier, demeurant 27, Place de l'Eglise 89510 Piffonds, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 27, Place de l'Eglise 89510 Piffonds. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis le Liquidateur

AL893110887

EARL CHÂTEAU GAILLARD

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 133 650,00 Euros
Siège social : 14 Route de Chaumont,
89110 Chassy
RCS Sens 438 336 414

Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2013, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement au 30 juin 2013.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, le liquidateur.

AL893110894

SAINT DENIS CARROSSERIE

SARL en liquidation
au capital de 8 000 euros
6 Route de Paris, 89100 St Denis
353 028 236 RCS Sens

L'AG du 30/06/2013 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean Paul Gouot de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL893110895

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SCEA DU DOMAINE VOCORET ET FILS

Société civile
au capital de 175 500 euros
Siège social : 40 route d'Auxerre
89800 Chablis
778 655 381 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2013 a décidé d'augmenter le capital social de 96 000 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 271 500 euros.
Pour avis, la gérance

AL893110885

➜ NON DISSOLUTION

EMPI CONSULTING

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
27 rue Carnot
89100 Sens
RCS Sens 449 376 649

Par décision du 28/06/2013, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Pour avis

AL893110876

L2H

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
Parc d'Activités «Sainte Colombe»
Rue Henri Cavelier
89100 Saint Denis
533 593 067 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 18 juillet 2013, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus désignée, en application de l'article L.223-42 du code de commerce.
Pour avis

AL893110884

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

DG' DIAG

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 33 rue Saint Josse
68000 Colmar
505352468 RCS Colmar

Personne habilitée à engager la société :Monsieur Guillaume Dubois, gérant, demeurant 11 Route des Anceaux 89120 Malicorne,
Par décision du 30 juin 2013, l'associé unique a transféré le siège social :
- du 33 rue Saint Josse 68000 Colmar,
- au 11 Route des Anceaux 89120 Malicorne
à compter du 30 juin 2013, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Colmar fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens.
Pour avis
La Gérance

AL893110690

SELARL GERVAIS PATRICIA

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 rue Drapès, 89100 Sens
RCS Sens 493 315 469

Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2013, avec effet au 1er juillet 2013, l'associée unique a transféré le siège social à : 1 rue Richebourg, 89100 Sens.
Pour avis, la gérance.

AL893110866

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

SARL GILLET

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
1 rue Régny 89440 Joux la Ville
Transféré : 4 rue Régny
89440 Joux la Ville
RCS Auxerre 400 386 884

Aux termes d'une délibération en date du 23 juillet 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SARL GILLET a décidé de transférer le siège social du 1 rue Régny 89440 Joux la Ville au 4 rue Régny 89440 Joux la Ville à compter du 23 juillet 2013 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL893110886

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

VITIS VINIUM

E.A.R.L au capital de 7 500,00 €
Siège social
16, Route Nationale
(89270) Arcy sur Cure
533 777 645 RCS Auxerre
SIRET 533 777 645 00011

Le 30 décembre 2011, les associés de la société VITIS VINIUM réunis en assemblée générale extraordinaire ont nommé un nouveau gérant.
En conséquence, la mention suivante est modifiée :
Ancienne mention :
Gérant : Mademoiselle Anne-Sophie Robert, demeurant : 15, Route de Chavot à (51530) Monthelon
Nouvelle mention :
Gérant : Madame Dominique Denise Jeanne Colin, épouse Robert, demeurant : 15, Route de Chavot à (51530) Monthelon.

AL893110883

➜ CESSION

Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN
Notaire à L'Isle sur Serein (89440)

Avis de cession
Suivant acte reçu par Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN, le 22 juillet 2013, enregistré à Auxerre le 24 juillet 2013, bordereau 2013/714, case n° 1, ext. 2213,
La société dénommée IM.CO., SARL à associé unique, au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est à Avallon (89200), 1 rue Beurdelaine, immatriculée au RCS d'Auxerre (89000), inscrite au SIREN sous le n° 384 217 501,
A cédé à :
La société dénommée ESPACE OPTIQUE TONNERRE, SAS à associé unique, au capital de 1.000,00 €, dont le siège social est à Tonnerre (89700), Centre Commercial Auchan, route de Dijon, immatriculée au RCS d'Auxerre (89000), inscrite au SIREN sous le n° 793 931 007,
Un fonds de commerce d'Optique, Lunetterie, Surdité, et de tous autres produits dérivés s'y rattachant, ainsi que de photographie, exploité dans la Galerie Marchande du Centre Commercial Auchan, situé à Tonnerre (89700), route de Dijon, rue Georges Pompidou, pour lequel le vendeur est identifié au répertoire des métiers sous le n° 384 217 501 RM89, et immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre, sous le n° 384 217 501.
Prix de cession : 335 000,00 euros, s'appliquant :
- aux éléments incorporels, pour 262 800,00 euros,
- au matériel, à l'outillage et aux agencements commerciaux, pour 72 200,00 euros
L'entrée en jouissance a été fixée au 22 juillet 2013.
Oppositions reçues en l'Etude de Me S. FAIVRE FRANCIN, 17 av. du Pdt Bidault de l'Isle 89440 L'Isle sur Serein, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales.
Pour insertion
Le notaire

AL893110893

➜ FUSION

SVD

SARL au capital de 800 000 €
Siège social : 6, La Ruelle aux Chats
Zone Industrielle
89100 Gron
752 133 843 RCS Sens

Avis de fusion
Le 25 Juillet 2013, les associés de la société « SVD » ont approuvé le projet de fusion signé le 5 avril 2013 avec la société « JOLDEP », SAS au capital de 219 557,07 € dont le siège social est sis à Aniche (59580), 7 boulevard Paul Vaillant Couturier, immatriculée au RCS de Douai sous le N° 402 757 124.
La société « SVD », absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société « JOLDEP » depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société « JOLDEP » a été dissoute de plein droit sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. L'actif net reçu en apport est de 398 518 €.
L'article 6 des statuts a été modifié.
RCS Sens

AL893110822

Abonnement



Terres de Bourgogne
Chaque vendredi dans votre boîte à lettre

☐ Je m'abonne pour 1 an
à Terres de Bourgogne 98 €
◯ 1 revue RÉUSSIR de mon choix* 35 €
Total

☐ Je m'abonne pour 2 ans
à Terres de Bourgogne 185 €
◯ 1 revue RÉUSSIR de mon choix* 70 €
Total

☐ Melle ☐ Mme ☐ M.Nom:.....Prénom:
Raison sociale:.....
Adresse:.....
.....
Lieu-dit:CP:..... Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile:
Email:@.....

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

☐ Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je demande une facture

ABO2012-1191

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

Prévention

Ssécuriser votre logement contre le vol ?

Comment se prémunir contre le vol ? Quel est le niveau de protection à mettre en place ? Quels sont les moyens de protection disponibles ?

Disposer d'une bonne assurance contre le vol pour votre logement ne suffit pas à le prémunir. Aujourd'hui encore, les résidences principales (maisons et appartements) font l'objet d'un vol sur deux. 5 minutes peuvent suffire à un cambrioleur pour agir.
Dans la plupart des cas, quelques règles de bon sens suffisent pour éviter bien des vols…

Les moyens de protection

Identifiez tout d'abord les points faibles de votre logement (fenêtre, balcon, toit…).
Par exemple, les appartements dits « facilement accessibles » sont ceux situés au rez-de-chaussée ou au dernier étage d'un immeuble.
Une fois ce diagnostic établi, pensez aux moyens de protection à mettre en place. Ils peuvent être répertoriés en trois catégories :
Les moyens de protection d'apparence qui vise à décourager les cambrioleurs (volets, serrures, occupation visible, localisation de l'habitation…)
Les moyens de protection mécaniques qui visent à augmenter la résistance des matériaux, des portes, des fenêtres, des serrures,…
les moyens de protection électroniques qui résident essentiellement dans la mise en place d'alarmes, de système de télésurveillance ou de télésécurité.

Assurances et moyens de protection

Les assurances ne reconnaissent le cambriolage que s'il y a eu effraction au préalable.
La garantie vol peut être donc subrogée à la mise en place de certains moyens de protection comme :
équiper les portes d'entrée de trois points de fermeture, dont un au moins certifié A2P (Assurance, prévention, protection) ;
protéger les fenêtres facilement accessibles par des volets, des grilles ou des barreaux (au rez-de-chaussée ou au premier étage par exemple).
Ces moyens pourront être renforcés si vous possédez des biens de valeur ou en cas de vols à répétition (installation d'une porte blindée ou d'un système d'alarme par exemple), par la mise en place éventuelle d'un système de télésurveillance ou de télésécurité.

L'utilisation des moyens de protection

Elle constitue dans la plupart des contrats une condition de garantie.
En cas d'absence prolongée (d'une durée supérieure à douze, quinze ou vingt-quatre heures ou pendant la nuit), cette utilisation devient indispensable et est exigée par les sociétés d'assurances.

En règles générales…

Quel que soit le moment de la journée ou de la nuit, ne laissez rien au hasard. Les voleurs peuvent agir aussi bien le jour que la nuit, que vous soyez présents ou non.
Pensez dans la mesure du possible à signaler vos absences à vos voisins.
Fermez soigneusement tous les ouvrants, même si vous ne devez vous absenter que quelques minutes. Ne laissez pas fenêtres et portes entrouvertes que vous soyez dans la maison, le garage ou au jardin.
Faites attention aux «Velux» laissés ouverts…
Evitez de mettre votre nom et vos coordonnées sur vos porte-clefs. En cas de perte d'un trousseau de clefs, changez immédiatement vos serrures.
Ne mettez jamais vos clefs dans un endroit classique (sous le pot de fleur, le paillasson, au-dessus d'un cadre de porte, dans la boîte aux lettres…).
Ne laissez visibles que des bijoux sans valeur. Placez en lieu sûr vos objets de valeur.
Evitez de laissez dehors échelle, tournevis, pied-de-biche, en bref, tout objet pouvant faciliter le travail des cambrioleurs.
Taillez votre haie ou préférez une clôture grillagée de telle manière à ce que l'on puisse voir chez vous.
Marquez, photographiez ou filmez vos objets de valeur. Retrouvez également leurs factures. Cela vous sera utile en cas de cambriolage.
Méfiez-vous des coffres-forts. Une fois trouvé par les voleurs, ceux-ci ne peuvent que supposer que ce qu'ils renferment possède une grande valeur.
Si vous possédez un coffre, veillez à ce qu'il soit correctement fixé.
Signalez à la police ou gendarmerie toute visite suspecte de démarcheurs, notamment ceux qui insistent pour entrer dans votre domicile et tout mouvement inhabituel dans votre rue.
Relevez les numéros d'immatriculations des voitures suspectes.


Les fenêtres facilement accessibles doivent être protégées par des volets, grilles ou barreaux.

Activez votre système alarme si vous en avez un, avant d'aller vous coucher.

En vacances…

Certaines précautions sont très faciles à mettre en œuvre pendant votre absence pour éviter d'avertir les cambrioleurs que votre logement est inoccupé…
N'indiquez jamais sur votre répondeur votre absence et la durée de celle-ci,
Inspectez les lieux la veille de votre départ,
Chargez votre voiture dans le garage pour éviter aux indésirables de voir que vous vous absentez,
Donnez un air habité à votre logement : des minuteurs permettent de simuler votre présence en allumant et éteignant les lumières ou la radio.
Faites suivre votre courrier ou demandez à une personne de votre entourage de venir le récupérer pour éviter qu'il ne déborde de la boîte aux lettres.
Signalez votre absence à vos voisins, à la police ou à la gendarmerie.
Vous aider à éviter certains risques et vous donner les moyens d'agir en toute sécurité, telle est la manière dont Groupama envisage son métier et sa responsabilité d'assureur.
Pour tout renseignement sur la télésécurité, contactez un conseiller Groupama.

COMMUNIQUÉ GROUPAMA

▸Zoom sur...

L'opération Tranquillité vacances

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances », les services de police (nationale et municipale) et gendarmerie mettent en place pendant les congés d'été (approximativement du 1er juillet au 31 août) une opération qui vise à assurer la surveillance des habitations et des commerces, en l'absence de leurs occupants.
Ce dispositif spécifique prévoit une présence renforcée sur le terrain avec des passages fréquents pour toute absence au minimum de 7 jours.
Pour bénéficier de ce service, il suffit d'alerter le commissariat central d'arrondissement, l'unité de police ou la gendarmerie, 48h au minimum avant votre départ. Il vous suffira alors de remplir des formulaires d'inscription.

coin cuisine

Les oeufs cocottes façon landaise vinaigrette jus de mangue à la vanille (6 pers.)

- 7 œufs,
- 30 g de beurre pour les ramequins,
- 250 g de margarine pour feuilletage bien froide,
- 2 petites cuisses de confit de canard,
- 200 g de gésiers de canard confits,
- 100 g de magret fumé dégraissées,
- 1 mangue,
- 50 g de roquette,
- 3 cl d'huile d'olive,
- 3 cl de jus de mangue,
- 1/2 gousse de vanille,
- 100 g de farine,
- 100 g de chapelure blonde,
- huile de friture,
- sel, poivre.


CNPO

Dégraisser et retirer la peau des cuisses de canard. Effilocher la chair. La faire sauter dans un peu de graisse récupérée. Étaler l'effilochée dans le fond de 6 ramequins beurrés et salés. Y casser un oeuf.
Racler la pulpe de la gousse de vanille. La faire infuser dans le jus de mangue.
Avec une cuillère à pommes parisiennes, prélever 6 billes de margarine. Les paner en les roulant dans la farine puis dans 1 oeuf battu et dans la chapelure.
Avec la pointe d'un couteau, percer un trou dans chaque bille pour permettre à la margarine de s'échapper. Les frire et les dorer dans l'huile de friture portée à 160 °C. Les égoutter sur du papier absorbant.
Filtrer l'infusion de mangue. Ajouter l'huile d'olive. Assaisonner de sel et de poivre.
Dégraisser les gésiers. Les faire sauter dans un peu de leur graisse puis les émincer en fines tranches.
Peler et détailler la mangue en cubes. Les enfiler sur des brochettes en bambou avec les tranches de magret roulées sur elles-mêmes.
Faire cuire les oeufs dans le four préchauffé à 83 °C jusqu'à ce que le blanc soit laiteux avec un jaune encore cru et juste tiédi (compter environ 30 minutes).
Entourer les jaunes des tranches de gésiers.
Déposer un peu de roquette.
Avec une petite pipette remplissez les boules panées de jus de mangue. Les placer sur la roquette et planter les brochettes dans le blanc.

vient de paraître

Sinatra et la mafia

« Sinatra et la mafia » est un ouvrage de Véronique Chalmet paru aux éditions Payot (www.payot-rivages.fr).



18 euros

Pour le monde entier, Frank Sinatra, né en 1915 et décédé en 1998, c'est La Voix (The Voice). Mais c'est aussi « Big Frank ». Et ce Sinatra-là comporte des aspects bien plus obscurs que lumineux.
Ce livre raconte, sans charger la barque, toute la vie parallèle de l'immense chanteur.
En accédant au statut de star, l'homme a donné dans la déraison et a succombé à quasiment tous les clichés liés à cet état : les femmes, le fric, l'alcool… Mais Frank Sinatra a poussé encore plus loin les liaisons dangereuses : pactisant avec le diable (il était l'ami de Lucky Luciano, l'un des parrains les plus célèbres de la Pieuvre), il est devenu un rouage essentiel de la mafia américaine pour certaines de ses activités, sans qu'aucune preuve sous forme de flagrant délit ne l'ait jamais confondu. Il a aussi été l'artisan d'un lien très étroit entre ladite mafia et le clan des Kennedy, pour l'élection présidentielle de 1963. Sans rien enlever à son talent d'artiste, ses comportements en société et ses fréquentations, révélés ici de façon sérieuse et documentée, modifient profondément l'image de l'homme. Passionnant !

THIERRY MICHEL

▶ Sudoku

1	3	8						
								2
	2				6	8		
		4						
8	5		7	4		1		
2				5			4	9
	4			3			9	
			6		1			
					7		6	3

Résultat du précédent numéro

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
- chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

7	4	1	2	5	8	6	3	9
9	8	2	6	3	7	1	4	5
3	6	5	1	4	9	8	2	7
8	1	6	3	7	5	4	9	2
5	2	9	4	1	6	3	7	8
4	7	3	9	8	2	5	6	1
2	3	4	5	9	1	7	8	6
1	9	7	8	6	4	2	5	3
6	5	8	7	2	3	9	1	4

Abonnement



Chaque vendredi dans votre boîte à lettres

Je m'abonne pour 1 an

à TerresdeBourgogne **98 €**

◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **35 €**

Total.....

Je m'abonne pour 2 ans

à TerresdeBourgogne **185 €**

◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **70 €**

Total.....

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom:..... Prénom:
Raison sociale:.....
.....
Adresse:
.....
Lieu-dit:.....CP: Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile: Email:@.....

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

ABO2013-1218

☐ **Je règle**.....**€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne**
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je demande une facture

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

TÉLÉVISION

Sélection de la semaine du 3 août 2013 au 9 août 2013

Samedi 3

TF1

20.50 Les experts, Manhattan. Série avec Gary Sinise ⓾.

FRANCE 2

15.20 Tata Bakhta ★★. Téléfilm avec Farida Ouchani, Jean-François Stévenin, Salima Glamine (1h35) ⓾. (voir Sélection)
20.45 Fort Boyard. Divertissement avec J. Ferrari, Marine Lorphelin, Laetitia Bléger, Hinarani de Longeaux, J.-M. Maire, S. Garénaux.
22.25 On n'est pas couché.

FRANCE 3

20.45 Bien dégagé derrière les oreilles ★. Téléfilm avec Clémentine Célarié, Daniel Russo. *Moyen.*
22.15 Équipe médicale d'urgence «Addiction», «Eau et gaz à tous les étages» ★. Série avec Christian Vadim ⓾. *Décevant.*
00.25 Appassionata «Promenades musicales à Naples».

ARTE

20.45 L'aventure humaine «Un mètre pour mesurer le monde» ★★. *Très intéressant.*
21.40 L'aventure humaine «L'énigme Diesel» ★★. *Classique, mais bien fait.*

Summer of soul

22.15 Soul power «The fusion years».
23.25 Gossip in concert.

M6

20.50 FBI, duo très spécial. Série avec Mattew Bomer, Willie Garson.

CANAL +

20.45 Football «Sampdoria Gênes Marseille.

Dimanche 4

TF1

20.50 L'emmerdeur ★. Comédie (2008) de Francis Veber, avec Patrick Timsit, Richard Berry (1h24). *Vraiment raté.*
22.35 Les experts. Série ⓬.

FRANCE 2

20.45 Partir ★★. Drame (2009) de C. Corsini, avec Kristin Scott Thomas, Sergi Lopez (1h22) ⓾. *Brillant, mais cru.*
22.10 Hanté par ses ex ★. Comédie (2009) de Mark Waters, avec Matthew McConaughey, Jennifer Garner (1h37). *Décevant.*

FRANCE 3

20.45 Commissaire Brunetti, enquêtes à Venise : «Le meilleur de nos fils», «Mort en terre étrangère» ★. Téléfilms. *Languissant.*
00.10 Journal intime ★★. Drame en VO (1962) de V. Zurlini, avec M. Mastroianni (2h). *Émouvant, mais lent.*

ARTE

Summer of soul «Soul labels»

20.45 Shaft «Les nuits rouges de Harlem» ★★. Policier en VO (1971) de G. Parks, avec Richard Roundtree (1h36). *Bien fait.*
22.25 Detroit, Michigan.

M6

20.50 Capital «Vacances : Le soleil à tous les prix !». Magazine.
23.10 Enquête exclusive «Policiers et gendarmes : Mission sensible dans l'océan Indien».

CANAL +

20.55 Hatfields & McCoys (3/3) ★★. Téléfilm (1h35) ⓬. *Excellent.*

Lundi 5

TF1

20.50 Les experts, Miami. Série avec David Caruso, E. Procter ⓾.
00.45 Dexter. Série ⓯.

FRANCE 2

20.45 Meurtres au paradis : «Carnaval de sang», «Le baiser de Judas», «Meurtre à la plantation ⓾» ★★. Série avec Ben Miller, Sara Martins. *Amusant, mais inégal.*
23.45 Private practice. Série ⓾.
01.15 Au clair de la lune «Aïda aux Chorégies d'Orange 2011».

FRANCE 3

20.45 Ces amours-là ★. Comédie dramatique (2010) de Claude Lelouch, avec Audrey Dana (1h55) ⓾. *Confus et complaisant.*
23.10 Merci pour le chocolat ★★. Comédie dramatique (2000) de C. Chabrol, avec Isabelle Huppert (1h36) ⓾. *Excellent.*

ARTE

20.50 Pique-nique à Hanging Rock ★★. Drame en VO (1975) de Peter Weir, avec Rachel Roberts, Vivean Gray (1h55). (voir Sélection)
22.35 Smoke ★★. Comédie dramatique en VO (1995) de W. Wang, avec William Hurt, Harvey Keitel (1h50). *Plein d'esprit.*
00.25 Les employés modèles ★★. Comédie en NB et VO (1994) de Kevin Smith (1h30). *Réussi.*

M6

20.50 L'amour est dans le pré.
23.10 Nouveau look...

CANAL +

20.55 Engrenages (7 et 8/12) ★★ ⓾.

Mardi 6

TF1

20.50 Joséphine, ange gardien «Les braves» ★. Téléfilm avec Mimie Mathy, Fabien Galthié. *Raté et peu crédible.*
22.30 Tout est permis avec Arthur «Les moments forts».

FRANCE 2

20.45 Secrets d'histoire «Sarah Bernhardt, sa vie, ses folies…» ★★. Magazine de S.Bern, avec Pierre André Hélène, Éric-Emmanuel Schmitt, etc. (voir Sélection)
21.45 Verdi à Orange «Un bal masqué». Opéra de Verdi, dirigé par Alain Altinoglu, avec Kristin Lewis, Sylvie Brunet-Grupposo. En direct d'Orange.

FRANCE 3

20.45 Famille d'accueil ★★. Série avec Virginie Lemoine, Christian Charmetant. *Sympathique.*
23.50 Je retourne vivre chez mes parents. Documentaire.

ARTE

20.50 Le maréchal Hindenburg ★★. *Original et intéressant.*
22.25 Le business du commerce équitable ★★. *Intéressant.*
23.45 I love democracy «Norvège, le pays des gens heureux».

M6

20.50 Jessica King (5, 6 et 7/13). Série avec Amy Price-Francis ⓾.

CANAL +

20.55 30° couleur. Comédie dramatique (2012) de Lucien Jean-Baptiste et P. Larue, avec Lucien Jean-Baptiste, É. Montoute (1h28) ⓾.

Mercredi 7

TF1

20.50 Esprits criminels. Série avec Joe Mantegna ⓾.
23.10 Fringe. Série ⓾.

FRANCE 2

20.45 Un lieu incertain ★★. Téléfilm d'après Fred Vargas, avec Jean-Hugues Anglade, Jacques Spiesser (1h36) ⓾. *Excellent, mais terrible.*
22.25 Band of brothers, l'enfer du Pacifique (1 et 2/10) ★★★. Série avec Joseph Mazzello, Jon Seda, James Badge Dale (1h38) ⓾. (voir Sélection)
00.05 Un fil à la patte. Théâtre de Georges Feydeau.

FRANCE 3

20.45 Des racines et des ailes «Le bonheur est au village».
23.05 L'ombre d'un doute «La peste de 1720 : A-t-on sacrifié Marseille ?». Magazine.

ARTE

20.50 Simon Werner a disparu… ★★. Comédie dramatique (2010) de F. Gobert, avec Jules Pelissier, A. Girardot (1h28). *Brillant, mais vain.*
22.15 The hunter ★★. Drame en VO (2010) de et avec Rafi Pitts (1h28). *Excellent.*

M6

20.50 Va voir ailleurs : «Destination Congo», «Destination Sénégal», «Destination Madagascar». Série documentaire.

CANAL +

20.55 Peace, love et plus si affinités. Comédie (2012) de David Wain avec Paul Rudd (1h34) ⓾.

Jeudi 8

TF1

20.50 Profilage ★★. Série avec Guillaume Cramoisan, Odile Vuillemin. *Amusant.*
23.50 La mort dans la peau ★★★. Policier (2004) de P. Greengrass, avec Matt Damon, Franka Potente (1h44) ⓾. (voir Sélection)

FRANCE 2

20.45 Carnet de voyage d'Envoyé spécial : «Plages publiques, plages privées : La guerre des sables», «Jus d'orange, une réalité acide».
22.15 Dans les yeux d'Olivier «Sous l'emprise d'un manipulateur» ★★★. *Bouleversant.*

FRANCE 3

20.45 Le maître de guerre ★★. Film de guerre (1986) de et avec Clint Eastwood (2h05) ⓾. *Bien fait.*
23.25 L'inspecteur Harry ★★. Policier (1971) de D. Siegel, avec Clint Eastwood (1h40) ⓬. *Brillant.*

ARTE

20.50 Mansfield Park ★★. Téléfilm en VO de Iain B. MacDonald, d'après Jane Austen, avec Billie Piper (1h33). *Excellent.*
22.25 Orage et sécurité aéronautique ★★. *Intéressant.*

M6

20.50 Fatal ★. Comédie (2010) de et avec Michaël Youn (1h45) ⓾. *Fatigant et vulgaire.*
22.30 Coursier ★. Comédie (2009) de H. Renoh, avec Michaël Youn (1h35). *Amusant, mais lourd.*

CANAL +

20.55 Last resort (8 et 9/13) ★★ ⓬.

Vendredi 9

TF1

20.50 The best, le meilleur artiste. Divertissement avec Lara Fabian, Arturo Brachetti, Alessandra Martines et Sébatien Stella.
23.00 Secret story ⓾.

FRANCE 2

20.45 Fais pas ci, fais pas ça (1, 2 et 3/8) : «Le nouveau voisin», «Votez Lepic !», «Les limites et les bornes» ★★. Série avec Isabelle Gélinas, Bruno Salomone, Valérie Bonneton. *Bien vu et plutôt réjouissant.*
23.15 La boîte à musique de Jean-François Zygel «Verdi». Magazine présenté par Jean-François Zygel, avec le Choeur de l'Opéra National de Paris, dirigé par Patrick Marie Aubert, Brigitte Pinter, Elena Gabouri, Pauline Courtin, Max Jota, Christian Helmer, le quatuor Hermès, Giovanni Bellucciet.c.

FRANCE 3

20.45 Thalassa «La Polènésie au cœur». Magazine.
23.10 Territoire polars en Normandie. Documentaire.

ARTE

20.50 Nés en 68 ★. Téléfilm avec Laetitia Casta, Yannick Rénier (3h20). *Cette glorification de mai 68 est longue et ennuyeuse.*

M6

20.50 Bones. Série avec David Boreanaz, Emily Deschanel ⓾.

CANAL +

20.30 Football «Championnat de France : Montpellier/PSG».

SÉLECTION


FTV - HBO

■ **Band of brothers, l'enfer du Pacifique** - Après Pearl Harbor, Robert Leckie et Sidney Phillips se sont engagés chez les marines. Bientôt, ils partent pour Guadalcanal, où les combats sont terribles.Tom Hanks et Steven Spielberg se sont retrouvés pour produire la suite de la série «Band of brothers». Après les combats en Europe, c'est la bataille du Pacifique qui est retracée dans cette œuvre spectaculaire. Cette adaptation des mémoires de Robert Leckie et Eugene Sledge plonge le téléspectateur dans un déluge de fer et de feu. C'est d'un réalisme tel que l'on a l'impression de faire corps avec les héros. Le récit suit la vie quotidienne des héros, pendant les combats ou au repos. Avec un budget très important (de l'ordre de 200 millions de dollars), la série est une réussite, avec des personnages attachants et une histoire prenante. Cette œuvre montre que les Américains furent aussi cruels que les Japonais, ce qui justifie les quelques violences. ***Mercredi 7, sur France 2, à 22h25.***

■ **Tata Bakhta** - À la mort de son cousin, Tata Bakhta débarque de son Algérie natale chez ses neveux et nièces, à La Ciotat. Portée par l'interprétation énergique de Farida Ouchani, cette comédie un peu lourde est assez amusante. Cette confrontation entre une musulmane traditionnelle et des enfants très occidentalisés est source de gags réjouissants. Mais il est dommage que le rythme ne soit pas plus soutenu. ***Samedi 3, sur France 2, à 15h20.***

■ **Pique-nique à Hanging Rock** - En 1990, en Australie, les jeunes filles d'un collège huppé organisent un pique-nique à Hanging Rock, la montagne sacrée des aborigènes. C'est avec ce film très réussi que Peter Weir s'est fait remarquer. On trouve déjà son art de créer une atmosphère particulière, sans effets spéciaux. Insensiblement, le climat devient angoissant et étrange. La mise en scène est très élégante, et Dominic Guard un rôle tout en nuances. Mais c'est trop long. ***Lundi 5, sur Arte, à 20h50.***

■ **Secrets d'histoire «Sarah Bernhardt, sa vie, ses folies...»** - Elle fut la reine de Paris, à la Belle Époque. Avec verve et passion, Stéphane Bern retrace la vie de celle qui fut la première star mondiale et maîtrisa, comme personne, son image et les médias. Le plus étonnant, c'est qu'elle fut la seule à devenir une star internationale, et assura la promotion de la France et de sa culture. Mais, contrairement à la légende, elle n'eut jamais de jambe de bois ! ***Mardi 6, sur France 2, à 20h45.***

■ **La mort dans la peau** - Jason Bourne, ancien tueur à gages de la CIA, et sa compagne Marie ont trouvé refuge en Inde. Le rythme effréné du récit ne laisse aucun répit au spectateur. La réussite de cette suite de «La mémoire dans la peau» est liée au rythme sans relâche de l'action. Grâce à une technique très maîtrisée, le spectateur se sent impliqué dans l'action. Bien sûr, on n'évite pas les clichés, mais l'ensemble est d'excellente facture. Quelques violences. ***Jeudi 8, sur TF1, à 23h50.***

La France célèbre cette année le bicentenaire de la mort de Parmentier, un savant qui a consacré sa vie à améliorer le bien-être de la population.

Parmentier, un grand humaniste

Antoine-Augustin Parmentier est aujourd'hui célèbre pour avoir agi en faveur de la consommation de la pomme de terre. Pourtant, cet homme né à Montdidier le 12 août 1737 a fait bien plus qu'introduire ce féculent dans le régime alimentaire des Français. Brillant scientifique, il a débuté, à treize ans, sa carrière chez un apothicaire de sa ville picarde natale pour y apprendre la pharmacie. Au cours de cet apprentissage, il se familiarise avec la botanique. Il gagne la capitale pour poursuivre sa formation. En 1757, Parmentier rejoint le front de la guerre de Sept ans en tant que garçon apothicaire. Il fait preuve de beaucoup de courage et est capturé à plusieurs reprises par les Allemands. C'est dans un cachot ennemi qu'il mange pour la première fois de la pomme de terre. Elle est servie à chaque repas en bouillie. Employé en tant que prisonnier de guerre chez un apothicaire de Francfort, le jeune Picard lui fait part de ces observations sur le féculent : Parmentier pense qu'il possède des qualités nutritives car il n'est pas ressorti diminué physiquement des geôles allemandes. Les deux hommes se lient d'amitié mais pétri de patriotisme, l'apothicaire français décide de rejoindre son pays en 1763. A Paris, il suit des cours de chimie et est brillamment reçu au concours d'apothicaire de l'Hôtel royal des Invalides en 1766. En plus de sa charge, il poursuit ses travaux sur l'analyse chimique de la pomme de terre avec un secret espoir : utiliser le féculent pour éradiquer les disettes qui affament le peuple français. Ce qui à l'époque représente une sacrée gageure : le féculent a mauvaise réputation puisque la rumeur populaire l'accuse de véhiculer la peste ! Il travaille d'arrache-pied pendant six ans et en 1772, l'Académie des sciences de Besançon récompense son mémoire sur les qualités nutritives de la pomme de terre. Parmentier passe haut la main le concours de pharmacien et continue ses recherches sur la pomme de terre.





BIU SANTE

Antoine-Augustin Parmentier est surtout connu pour avoir développé la consommation de la pomme de terre mais il était également un brillant scientifique doublé d'un grand humaniste.

CONSERVATION DES ALIMENTS

Après bien des embûches, en 1786, l'homme de sciences parvient à cultiver le féculent dans la plaine des Sablons, à Neuilly. On se moque de lui car la terre est stérile mais il offre un bouquet de fleurs de pomme de terre à Louis XVI qui les accroche à sa boutonnière. Pour faire découvrir le féculent et ses vertus, il multiplie les articles dans la presse où il apprend aux femmes à le cuisiner de multiples façons. Il publie en 1789 le *Traité sur la culture et les usages de la pomme de terre*.

Passionné par les sciences et grand humaniste, Parmentier ne limite pas ses travaux à la seule pomme de terre. Il étudie ainsi la châtaigne, le maïs, l'ergot et le seigle. Il se penche sur la fabrication des vins et des eaux-de-vie. Il s'intéresse aux farines et à leur conservation ainsi qu'à celle des produits laitiers. Il planche sur la conservation des aliments et à la substitution du sucre de canne par le sucre de raisin. L'homme de sciences, toujours soucieux de nourrir à leur faim les Français, passe beaucoup de temps à travailler sur le pain. Il cherche à en fabriquer avec des farines de substitution. Il est d'ailleurs l'un des fondateurs d'une école de boulangerie ouverte en 1780. Il écrit de très nombreux ouvrages (près de 190 au total) parmi lesquels *Le parfait boulanger* et *Recherches sur les végétaux nourrissants*. Il est nommé en 1790 directeur de la Société royale d'agriculture. Toujours soucieux de la santé de ses congénères, il officie, de 1796 à 1813, en tant qu'inspecteur général du service de santé et fait adopter la vaccination antivariolique. Il s'efforce d'améliorer les conditions d'hygiène sur les navires de la Marine. Il devient parallèlement Premier pharmacien aux armées en 1800, président de la Société libre des pharmaciens de Paris en 1801 et membre du Comité de salubrité de la Seine en 1802. Comme le révèle Anne Muratori-Philip, biographe de Parmentier dans Parmentier et la pomme de terre, le couronnement ultime de la vie du scientifique passée à lutter contre la faim et à œuvrer pour la santé de ses concitoyens a lieu en 1813 quand les armées napoléoniennes imposent la pomme de terre dans l'alimentation des soldats. Il meurt le 17 décembre de cette même année. Pour lui rendre hommage, les pharmaciens de la Grande Armée font graver sur son tombeau « *Ci-gît Parmentier, il aima et éclaira les hommes ; mortels, bénissez sa mémoire* ».

VALERIE GODEMENT

Altruisme

Parmentier, le savant agronome a écrit : « Mes recherches n'ont d'autre but que le progrès de l'art et le bien général. La nourriture du peuple est ma sollicitude, mon vœu, c'est d'en améliorer la qualité et d'en diminuer le prix ».

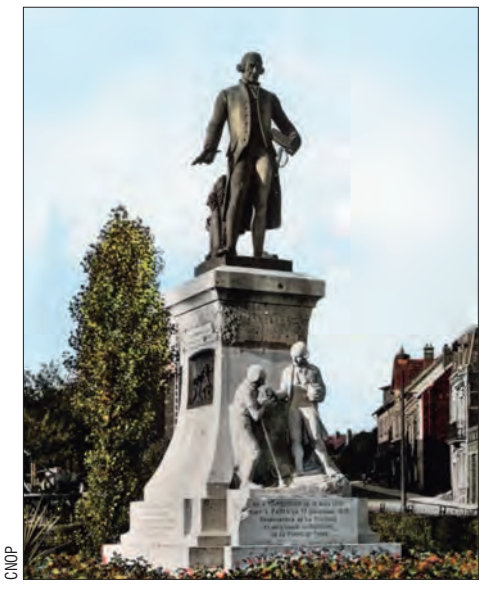
PARMENTIER ET LA POMME DE TERRE

Racontez-moi… Parmentier et la pomme de terre, tel est le nom de l'ouvrage d'une cinquantaine de pages paru cette année aux éditions NANE, en partenariat avec le CNIPT. Dans ce livre écrit par Anne Muratori-Philip, on découvre les différentes facettes de ce personnage hors du commun qu'était Antoine-Augustin Parmentier, à la fois célèbre et méconnu. Il traite également de la pomme de terre, de l'origine de cet aliment très prisé par les Français, de sa constitution, de son parcours depuis les champs jusqu'à l'assiette, en passant par la surveillance qui lui est accordée. L'ouvrage contient aussi des recettes et des conseils pour profiter des bienfaits de ce féculent pour lequel Parmentier a tant œuvré.



EN FRANCE

Différentes célébrations



CNOP

Pour commémorer le bicentenaire de la mort de Pamentier, plusieurs manifestations vont avoir lieu dans l'Hexagone. Du 10 au 14 septembre, une exposition se tiendra aux Invalides, à Paris. A cette occasion seront présentés de nombreux ouvrages de Parmentier ainsi que des souvenirs personnels. Un colloque ayant pour thème « Antoine-Augustin Parmentier (1737-1813) initiateur d'une grande aventure agricole et industrielle, et la fabuleuse carrière du tubercule de la pomme de terre » se déroulera les 19 et 20 septembre à Amiens. A Paris, il y aura les 4 et 5 octobre, à l'Institut de France, un colloque ayant pour thème : « Parmentier : le mémoire de 1772 couronné par l'Académie de Besançon ». Jusqu'au 13 octobre, le musée du Temps de Besançon accueille l'exposition « Patate, cartoufle et pomme de terre : Parmentier à Besançon ». Enfin, l'Académie nationale de pharmacie organisera le 16 octobre à Paris le colloque « Parmentier au service du bien public »